



GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

MINISTÈRE D'ÉTAT

BULLETIN D'INFORMATION

Service « Information et Presse », 18, rue Aldringer, Luxembourg

N° 3/4 (8^{me} année)

Luxembourg, le 30 avril 1952

Mémorial (mois de mars)

Ministère des Finances.

La loi du 1^{er} mars 1952 modifie certaines dispositions relatives aux impôts directs. Le barème de l'impôt sur le revenu, valable à partir de l'année d'imposition 1952, est publié aux pages 175 à 227 du « Mémorial ». Les barèmes de l'impôt sur les salaires, valables à partir du 1^{er} octobre 1951, sont publiés dans l'annexe N° 3 du « Mémorial ».

La loi du 17 mars 1952 ouvre au Gouvernement un crédit provisoire de 617.884.333,— fr. pour les mois d'avril et de mai 1952.

*

Ministère des Affaires Economiques.

Le relevé des foires et marchés à tenir dans le Grand-Duché de Luxembourg est publié aux pages 326 à 329 du « Mémorial ».

*

Ministère des Affaires Etrangères.

Le « Mémorial » du 31 mars 1952 reproduit aux pages 335 à 337 le texte de l'arrangement sur les passeports collectifs pour les jeunes, adopté le 28 février 1952 par la Commission Permanente du Traité de Bruxelles.

Mémorial (mois d'avril)

Ministère des Finances.

Le « Mémorial » du 21 avril 1952 publie aux pages 377 à 396 le barème de l'impôt sur le revenu, valable pour l'année d'imposition 1951.

*

Ministère des Affaires Economiques.

Un arrêté ministériel du 21 avril 1952 prescrit un recensement de l'agriculture en 1952.

Ministère de l'Agriculture.

Un arrêté ministériel du 12 avril 1952 a pour objet l'institution et la fixation des attributions d'un comité-directeur de la coordination et de vulgarisation agricoles.

SOMMAIRE :

	Page		Page
1. Mémorial (Mois de mars)	41	10. Le Luxembourg à l'Exposition Nationale du Travail de Paris	63
2. Mémorial (Mois d'avril)	41	11. Inauguration du Pont-Route de Wasserbillig	64
3. Chambre des Députés (Mois de mars)	42	12. LL. AA. RR. Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince de Luxembourg inaugurent la Maison de la Croix-Rouge Luxembourgeoise	66
4. Chambre des Députés (Mois d'avril)	43	13. M. Léon Kauffman †	68
5. La Politique Etrangère du Luxembourg	44	14. A la Mémoire de Nicolas Welter	70
6. Le 3 ^e Anniversaire de la Signature du Traité de l'Atlantique Nord. Allocution radiodiffusée de M. Joseph Bech, Ministre des Affaires Etrangères	57	15. L'Exposition « La Fatence Luxembourgeoise Ancienne » au Musée de l'Etat	71
7. Visite officielle de M. le Président et d'une Délégation du Conseil Municipal de Paris à la Municipalité de Luxembourg	58	16. Nouvelles diverses	72
8. Le Général Eisenhower, Commandant Suprême de l'Armée défensive du NATO, en visite à Luxembourg	61	17. Nouvelles diplomatiques	75
9. Jumelage Metz-Luxembourg	62	18. Distinctions honorifiques	77
		19. Nouvelles de la Cour	78
		20. Le Mois en Luxembourg (Mois de mars)	79
		21. Le Mois en Luxembourg (Mois d'avril)	81

Chambre des Députés (mois de mars)

- 4 mars: 22^e séance publique. — Les naturalisations de la 7^e liste. — Projet de loi ayant pour objet de modifier l'arrêté grand-ducal du 8 octobre 1945, concernant l'administration et la composition du personnel des établissements pénitentiaires, dépôts de mendicité, maisons d'éducation et d'apprentissage et camps de travail des détenus (N^o 367). Rapport de la section centrale. Discussion générale. Lecture, et vote des articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi concernant le Budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1952 (N^o 390). Discussion des articles. Vote rectificatif aux articles 125 bis et 172 des dépenses.
- 5 mars: 23^e séance publique. — Dépôt de deux projets de loi. — Votes rectificatifs aux articles 9 et 277 du Budget des dépenses. — Projet de loi concernant le Budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1952 (N^o 390). Discussion des articles. Articles 352 à 356 admis.
- Réunion de la Commission de Travail.
- 6 mars: 24^e séance publique. — Projet de loi ayant pour objet 1^o d'ouvrir au Gouvernement un crédit provisoire de $3.707.306.000 \times \frac{2}{19} = 617.884.333$ francs lui permettant de procéder au paiement des dépenses courantes de l'Etat pendant les mois d'avril et de mai 1952, et 2^o de rendre applicables pour les mois d'avril et de mai 1952 les dispositions figurant aux articles 2 à 8 du projet de loi concernant le Budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1952 (N^o 408). Rapport de la section centrale. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi concernant le Budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1952 (N^o 390). Continuation de la lecture des articles (articles 357 à 403).
- Réunion du Bureau de la Chambre des Députés.
- Réunion d'une section centrale.
- 11 mars: 25^e séance publique. — Projet de loi concernant le Budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1952 (N^o 390). Continuation de la discussion des articles du Budget des dépenses (Section 6 — Affaires étrangères — Relations extérieures).
- 12 mars: 26^e séance publique. — Projet de loi concernant le Budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1952 (N^o 390). Continuation de la discussion des articles du Budget des dépenses (Sections 6 et 9 — Affaires étrangères — Relations extérieures — Force armée). Adoption des articles 26 à 43 et 72 à 115 bis.
- 13 mars: 27^e séance publique. — Projet de loi concernant le Budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1952 (N^o 390). Discussion des articles. Vote rectificatif à l'article 215 du Budget des dépenses. Articles 404 à 526 admis.
- 18 mars: 28^e séance publique. — Projet de loi concernant le Budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1952 (N^o 390). Continuation de la discussion des articles (Agriculture).
- 19 mars: 29^e séance publique. — Projet de loi concernant le Budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1952 (N^o 390). Continuation de la discussion des articles (Agriculture).
- Réunion de la 1^{re} section.
- 20 mars: 30^e séance publique. — Projet de loi concernant le Budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1952 (N^o 390). Continuation de la discussion des articles (Agriculture). Article 527 admis. Vote rectificatif sur l'article 26 du Budget des dépenses (Section 6 — Affaires étrangères — Relations extérieures).
- 25 mars: 31^e séance publique. — Projet de loi concernant le Budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1952 (N^o 390). Continuation de la discussion des articles (Section 44 — Viticulture). Adoption des articles 528 à 542.
- 26 mars: 32^e séance publique. — Projet de loi concernant le Budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1952 (N^o 390). Continuation de la discussion des articles (Section 45 — Inspection du Travail et des Mines).
- 27 mars: 33^e séance publique. — Projet de loi concernant le Budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1952 (N^o 390). Continuation de la discussion des articles (Section 45 — Inspection du Travail et des Mines). Adoption des articles 543 à 639 ter.

Chambre des Députés (mois d'avril)

1^{er} avril: 34^e séance publique. — Dépôt d'une proposition de loi. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1952 (N^o 390). Continuation de la discussion des articles du budget des dépenses (Section 57 - Logements, Service des habitations à bon marché - Articles 640 à 659).

Réunion de la Commission de Travail.

2 avril: 35^e séance publique. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1952 (N^o 390). Continuation de la discussion des articles du budget des dépenses. Adoption des articles 660 à 776.

Réunion de la Commission des Pétitions.

3 avril: 36^e séance publique. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1952 (N^o 390). Continuation de la discussion des articles du budget des dépenses (Section 65 - Etablissements de détention et camps de travail des détenus du pays). Adoption des articles 777 à 825.

4 avril: 37^e séance publique. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1952 (N^o 390). Votes rectificatifs aux articles suivants: 50, 156, 292, 297, 303, 340 bis, 362, 363, 391, 452, 554 bis, 556 ter, 614, 770, 773 bis. Continuation de la discussion des articles du budget des dépenses. Adoption des articles 826 à 851.

7 avril: Réunion de la Commission des Dommages de Guerre.

8 avril: 38^e séance publique. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1952 (N^o 390). Continuation et fin de la discussion des articles. Votes rectificatifs aux articles 26, 298 bis, 420 bis, 445 ter du budget des dépenses, articles 852 - fin du budget des dépenses, articles 1 à 10 du budget des recettes et des dépenses pour ordre, articles 1 à 8 de la loi budgétaire.

23 avril: Réunion de la 1^{re}, de la 2^e et de la 3^e section.

Réunion de la Commission des Affaires Sociales.

24 avril: 39^e séance publique. — Projet de loi ayant pour objet d'autoriser l'aliénation de terrains domaniaux situés à Echternach (N^o 409). Rapport de la section centrale. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant approbation de la Convention générale et du Protocole spécial entre le Grand-Duché de Luxembourg et les Pays-Bas sur la sécurité sociale, signé à Luxembourg le 8 juillet 1950 (N^o 410). Rapport de la section centrale. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant approbation de l'Accord du 20 mars 1951 et de l'échange de notes du même jour entre le Grand-Duché de Luxembourg et les Etats-Unis d'Amérique concernant l'établissement d'un cimetière permanent de la deuxième guerre mondiale à Luxembourg (N^o 384). Exposé de M. le Ministre des Affaires Etrangères. Rapport de la section centrale. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi ayant pour objet d'autoriser l'échange d'un pré appartenant au douaire curial de Nommern (N^o 414). Rapport de la section centrale. Lecture et vote de l'article unique. Vote sur l'ensemble par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel.

Réunion d'une section centrale.

29 avril: Réunion de la 1^{re}, de la 2^e et de la 3^e section.

LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE DU LUXEMBOURG

Dans le cadre des discussions budgétaires, M. Joseph BECH, Ministre des Affaires Étrangères, a prononcé un important discours (25^e séance du 11 mars 1952), au cours duquel il a déterminé la position du Gouvernement luxembourgeois vis-à-vis des problèmes internationaux actuels.

La situation générale.

Le réarmement des Etats associés dans le Pacte Atlantique Nord est le fait qui domine pour le moment la politique et l'économie des nations occidentales.

Depuis l'agression de la Corée du Sud par la Corée du Nord, révélant le vaste plan communiste pour la domination de l'Extrême-Orient, les hommes d'Etat occidentaux responsables de la politique de leurs pays ne cessent de répéter, l'un après l'autre, qu'aucun sacrifice n'est trop grand pour reconstruire et renforcer leurs défenses nationales et celle du monde libre.

Les chiffres des budgets du réarmement des divers pays donnent une idée de l'étendue de ces sacrifices: augmentation considérable des charges fiscales et répercussions inévitables du réarmement sur les conditions de vie de ces pays.

L'épreuve est dure. Elle doit être examinée avec la conscience de ses origines et de son objet.

Il a été dit et redit que c'est parce que la Russie soviétique et ses alliés ont accentué leur politique d'expansion que l'Occident doit procéder à son réarmement. Il y a là certainement la cause occasionnelle du réarmement occidental. Mais quelles que soient les intentions du monde communiste, pacifiques ou agressives — et je n'hésite pas à dire que pour ma part je ne crois pas que la Russie veuille déclencher une guerre générale —, mais quoi qu'il en soit, le seul fait de l'existence même d'une puissance formidable, armée jusqu'aux dents en face de l'Occident désarmé, constitue un danger perpétuel de guerre générale et une menace permanente de la paix qui ne peut être sauvée que par l'établissement de l'équilibre des forces en présence. Le désarmement unilatéral laisserait les nations trop confiantes, trop naïves, exposées aux pires menaces. L'intention des alliés, en forgeant de nouvelles armes, ne peut être et n'est, en réalité, que de consolider la paix.

Ils n'ont d'autre but que de rétablir l'équilibre des forces et demeurent prêts à discuter « d'une paix équitable, d'un modus vivendi acceptable pour la partie adverse, si les mêmes intentions l'animent ».

Je ne crois pas la guerre inévitable. Au contraire, je crois dans la paix, c'est-à-dire dans la possibilité de la coexistence du monde soviétique et du monde occidental.

Mais, il est évident, et je l'ai déjà dit à plusieurs reprises à cette tribune, cette coexistence n'est possible et imaginable que dans l'équilibre

des armements et des forces qui ne place aucune des puissances en présence en état d'infériorité. Cet équilibre des forces et puissances, une fois établi, constituera non pas, hélas, la paix pure et simple, mais bien ce qu'on appelait avant 1914 la « paix armée », qu'on cherchait à maintenir faute de mieux en faisant redouter à l'adversaire éventuel, par l'étendue de ses armements et le nombre de ses alliances, une défaite certaine en cas d'attaque ou de conflit. La politique des nations occidentales ne peut et ne doit être et certainement n'est pas de s'arrêter à cette notion de sécurité telle qu'on la comprenait avant la première guerre mondiale.

L'objectif, l'idéal de cette politique restera la réalisation, la mise en œuvre de la conception de la sécurité collective née après la première guerre mondiale de cette constatation que la guerre est également désastreuse pour le vainqueur et le vaincu. Il s'agit donc de créer un système de sécurité basé sur les trois termes solidaires: arbitrage, sécurité, désarmement. But lointain, si vous voulez, utopique même aux yeux de certains en présence des échecs et faillites subis par ses promoteurs depuis 1919 à nos jours, mais but ultime tout de même, car, comme l'a déclaré déjà en 1924 M. Edouard Herriot lors du protocole de Genève: « Il n'y aura pas cette communauté internationale que nous voulons passionnément, il n'y aura pas de paix internationale sans une réelle solidarité internationale. Par là seulement, nous arriverons au désarmement qui demeure bien entendu le but. »

Ainsi, que vous le savez, la discussion sur le désarmement se poursuit au sein des Nations Unies.

Il serait exagéré de dire que le dialogue entre le bloc soviétique et les autres pays se trouve placé sous le signe du désarmement moral et de l'apaisement. Mais ce qui importe avant tout et quelle que soit la violence de la guerre froide, c'est que dialogue il y ait entre les deux mondes sur le désarmement aussi bien que sur les autres graves problèmes internationaux qui confrontent les nations. Autant je suis convaincu de la nécessité d'une défense collective, autant je crois nécessaire de poursuivre les entretiens pour chercher des solutions pacifiques, quels qu'ils puissent être les résistances, les obstacles et même les déceptions.

Le but du réarmement est de créer la possibilité de poursuivre le dialogue d'égal à égal et

d'arriver en fin de compte à l'apaisement. Sans perdre de vue, et ayant toujours présent à l'esprit les objectifs lointains de la diplomatie occidentale dont je viens de parler, la tâche essentielle et la plus proche doit être de concentrer toute notre énergie sur la mise en état et l'organisation de la défense de l'Europe, condition sine qua non du redressement moral de l'Europe qui seul peut y créer l'atmosphère de sécurité nécessaire et indispensable à la reconstruction économique.

« La paix n'a jamais été une construction facile et pas davantage une construction définitive », a écrit un grand journaliste français comme conclusion à une série d'articles sur la paix et le réarmement.

« La guerre froide », dit-il, « existait, sans le mot, bien avant l'apparition du communisme. Seuls ont changé l'enjeu et les moyens. C'est parce qu'ils sont démesurés que la peur du monde s'est amplifiée. Mais c'est pour cette même raison que, parvenus au bord de l'abîme, les chefs des peuples hésitent à s'y précipiter. »

« Cette répulsion du dernier moment nous a jusqu'ici sauvés. Elle suppose que du côté occidental on veille à conserver les moyens de faire payer cher tout attentat contre la paix. »

« Ce qui implique pour les peuples libres un effort sans relâche, qui devra se prolonger sans

doute, comme le pense le Général Marshall, pendant des années. »

« Cette perspective est modeste, mais elle laisse place à un minimum d'espoir : pour le présent d'une coexistence relativement pacifique ; pour l'avenir, qui sait, non pas d'une répartition définitive des sphères d'influence ou d'une capitulation de l'un entre les mains de l'autre, mais d'une lente évolution sous la pression des nécessités vers cette autorité supra-nationale, munie de pouvoirs effectifs sans laquelle le monde ne saurait plus désormais connaître une paix véritable. »

« Toute foi révolutionnaire finit un jour par perdre de son mordant. Le communisme russe est déjà bien différent en 1951 de ce qu'il était en 1918. Le cours qu'il suivra dans l'avenir dépend en large mesure de la manière dont l'Occident se défendra contre son emprise. »

Je m'excuse de la longue citation, mais on ne saurait mieux dire.

Telle est la situation internationale comme elle se présente à nos yeux en ces premiers mois de l'année 1952. Et tels sont les principes qui nous guident dans notre attitude en face des problèmes auxquels notre pays se trouve mêlé avec les autres nations groupées dans le Pacte Atlantique Nord.

Le Pacte de l'Atlantique Nord.

Une Année de Travail et de Progrès.

Tandis que la situation internationale reste tendue, l'organisation progressive de l'Europe sur le plan défensif se poursuit.

Avec la Conférence de Lisbonne, le Pacte de l'Atlantique Nord est rentré dans une nouvelle phase.

Pour mieux comprendre la signification et toute la portée de la récente session du Conseil de l'Atlantique Nord à Lisbonne, il est utile de se rappeler les antécédents de cette réunion. Je vais donc résumer rapidement les principaux développements qui ont eu lieu depuis le début de l'année passée dans le cadre de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord communément appelé NATO.

Il y a un an, lors de la discussion du budget des Affaires étrangères, je vous avais fait part de la nomination, en décembre 1950, du Général Eisenhower comme Commandant Suprême des Forces atlantiques en Europe. En même temps, le Conseil Atlantique réuni à Bruxelles avait invité les Gouvernements des Etats-Unis, de la France et de la Grande-Bretagne à poursuivre avec le Gouvernement de la République Fédérale Allemande l'examen de la participation allemande à la défense commune de l'Europe occidentale. D'autre part, le Conseil avait pris note de l'intention du Gouvernement français de réunir une Conférence des pays, dont la Répu-

blique Fédérale Allemande, qui désirerait faire partie d'une armée européenne. Je reviendrai plus tard à cette dernière question. Pour l'instant, je me bornerai à parler du Pacte Atlantique.

Du côté civil, les suppléants du Conseil, qui siègent à Londres et qui constitue actuellement l'organisme permanent de travail du NATO, procédera au printemps à une réforme de la structure des organes supérieurs de l'organisation. L'ancien Comité de Défense, composé des Ministres de la Défense des douze pays, et l'ancien Comité économique et financier, composé des Ministres des Finances et des Affaires économiques, furent fusionnés avec le Conseil de l'Atlantique Nord, qui jusque-là comprenait exclusivement les Ministres des Affaires étrangères.

Un accord sur le statut de l'Organisation, des représentants nationaux et du personnel international au sein du secrétariat fut signé à Ottawa le 20 septembre 1951. Il sera prochainement soumis à l'approbation de la Chambre.

Du côté militaire, les décisions prises à Bruxelles relatives à la création de SHAPE, c'est-à-dire du Quartier Général Suprême des Puissances Alliées en Europe, furent mises en vigueur et, le 2 avril 1951, le Général Eisenhower prit le commandement des premières forces qui lui furent affectées par les différentes nations.

Ce fait constitue un événement d'une importance capitale. En effet, la réalisation d'une force collective unifiée en temps de paix est une mesure sans précédent dans le domaine de la collaboration internationale de pays libres.

Une convention, définissant le statut des forces armées des pays du NATO, appelées à stationner dans les territoires d'autres pays du NATO, a été négociée à Londres et signée le 19 juin 1951 par les douze Gouvernements membres. Cette convention sera également soumise au vote de la Chambre au cours de la présente session législative.

Le mécanisme nécessaire au financement international des quartiers généraux fut créé et les problèmes de l'infrastructure, c'est-à-dire des installations telles que champs d'aviation et moyens de télécommunication qui sont nécessaires à l'action et au soutien efficace des forces armées, furent étudiés et mis au point en vue d'un financement international. Cette étude, déjà entamée dans le cadre du Traité de Bruxelles, est une œuvre continue et les accords qui la concernent doivent aller de pair avec la mise sur pied des forces, car il est évident que l'efficacité des troupes est fonction des moyens d'opération mis à leur disposition.

Pendant que tous ces travaux se poursuivaient à Londres et à Paris, les plans stratégiques et militaires étaient élaborés au sein du Groupe Permanent établi à Washington.

La 7^e Session du Conseil de l'Atlantique Nord qui eut lieu en septembre dernier à Ottawa, neuf mois après le Conseil de Bruxelles, vit pour la première fois la participation, comme membres du Conseil Atlantique, de Ministres autres que les Ministres des Affaires Etrangères, selon la nouvelle formule dont j'ai parlé il y a quelques instants.

Bien que les nouveaux organismes n'eussent alors existé que depuis quelques mois, ils avaient déjà pu se consacrer aux principaux problèmes qui se posaient; le rapport présenté par le Bureau Economique et Financier constitua la première étude systématique pour évaluer les aspects économiques et financiers de l'effort de défense NATO. Le Général Eisenhower lui-même, ainsi que les hommes d'Etat responsables de la solution rapide du problème des forces ont à maintes reprises insisté sur le fait que l'effort militaire est étroitement lié aux questions économiques, financières et sociales. Cet enchevêtrement des problèmes amena la réunion d'Ottawa à créer le Comité Temporaire du Conseil, chargé d'analyser les questions que pose la nécessité de concilier les exigences de la sécurité extérieure avec les possibilités politiques et économiques des pays membres. Le Comité, ainsi que le Bureau exécutif, composé de MM. Harriman, Monnet et Plowden, connus sous le nom des « Trois Sages », se mirent immédiatement au travail à Paris. Je reviendrai plus tard sur l'activité importante de cet organisme, aux travaux duquel prenaient part trois membres de

notre Gouvernement, à savoir M. le Ministre d'Etat, en sa qualité de Ministre des Finances, M. le Ministre des Affaires Economiques et moi-même.

Une autre mesure importante, prise à Ottawa, fut la création d'un Comité Ministériel, composé des représentants de la Belgique, du Canada, de l'Italie, de la Norvège et des Pays-Bas, chargé d'étudier le renforcement de la communauté Nord-Atlantique par une collaboration plus étroite dans les domaines économique, financier, social et culturel, tout en évitant de faire double emploi avec les travaux des autres organisations internationales qui poursuivent le même but. Ce Comité, présidé par le Ministre des Affaires Etrangères du Canada, a présenté des rapports aux réunions du Conseil à Rome et à Lisbonne, et l'œuvre entreprise qui est évidemment une œuvre à long terme, sera continuée dans les mois et années à venir. Le Pacte Atlantique, dont le but primordial reste la constitution d'une défense efficace, n'est donc pas seulement une alliance militaire, mais il étend la coopération à d'autres champs de l'activité humaine.

Enfin, à Ottawa, le Conseil fixa encore une procédure permettant l'accession de la Grèce et de la Turquie au Pacte Atlantique. Le Protocole afférent fut approuvé par la Chambre des Députés le 8 janvier dernier et, les formalités en vue de l'accession des deux pays ayant été terminées à temps par les quatorze Gouvernements intéressés, la Grèce et la Turquie purent assister comme membres effectifs à la récente session du Conseil à Lisbonne.

Etant donné le peu de temps qui s'était écoulé entre la réunion d'Ottawa au mois de septembre et celle de Rome au mois de novembre 1951, les divers rapports présentés à Rome n'appelaient, pour la plus grande partie, pas de mesures de la part du Conseil, mais ils permettaient de mesurer les progrès réalisés dans les divers secteurs depuis la réunion d'Ottawa. M. Schuman, en tant que délégué français, présenta un rapport sur l'état des travaux de la Conférence de Paris pour l'organisation de la Communauté Européenne de Défense.

De son côté, le Ministre des Affaires Etrangères des Etats-Unis, parlant pour les trois Puissances Occupantes en Allemagne Occidentale, fit rapport sur les progrès accomplis dans les négociations avec le Gouvernement fédéral sur les arrangements contractuels destinés à se substituer au régime d'occupation et à assurer le maintien des Forces Alliées en Allemagne. A l'issue de la discussion, le Conseil adopta une résolution demandant aux organismes compétents du Pacte Atlantique d'étudier la question de la mise en harmonie des engagements souscrits respectivement dans le cadre de la Communauté Européenne de Défense et dans celui du Traité de l'Atlantique Nord, ainsi que le problème des relations institutionnelles entre les deux organisations.

La Conférence de Lisbonne.

Notre Contribution Militaire et Financière à NATO.

La 9^e session du Conseil Atlantique, celle qui s'est tenue récemment à Lisbonne et qui a marqué une étape décisive dans l'histoire du Traité, était appelée à se prononcer plus particulièrement sur le rapport du Comité Temporaire du Conseil et sur le rapport de la Conférence de Paris sur la Communauté Européenne de Défense, en d'autres mots, l'armée européenne.

Depuis la session d'Ottawa, le Comité Temporaire, son Bureau exécutif et les nombreux experts civils et militaires travaillaient sans relâche à la conciliation des besoins militaires et des possibilités politico-économiques de l'alliance atlantique. Après avoir rassemblé une documentation volumineuse et très détaillée et après avoir entendu les témoignages des délégations des divers pays, dont le nôtre, le Comité présenta son rapport le 18 décembre dernier. J'en ai parlé devant la Commission des Affaires Étrangères avant mon départ pour Lisbonne. Dans ses commentaires sur ce rapport, le Gouvernement luxembourgeois a insisté surtout sur nos limitations dans le domaine purement militaire. Sur la base des observations reçues des douze pays, le Comité rédigea un rapport complémentaire qui fut soumis au Conseil de Lisbonne. Des objectifs formés ont alors été adoptés pour la constitution en 1952 de forces qui accroîtront les éléments propres à décourager de l'agression. Sur la base des nombreuses recommandations détaillées du Comité on procédera à de nouvelles études pour réaliser dans la mise sur pied des forces un maximum d'efficacité avec un maximum d'économies, suivant un système de priorités.

Fidèle à son mandat, le Comité Temporaire consacrait une attention particulière aux aspects économiques et financiers du réarmement et il a été décidé à Lisbonne que la mission remplie pour la seule année 1952 par le Comité Temporaire ferait annuellement l'objet d'un travail analogue par les instances compétentes du NATO. Dans ce but, les Gouvernements membres devront donc faire régulièrement rapport sur les mesures prises par eux en vue de la réalisation des objectifs pour 1952 et les années suivantes.

Je tiens à souligner qu'aucune charge militaire nouvelle ne s'impose à notre pays à la suite de la Conférence de Lisbonne. Mais au fur et à mesure que les plans militaires progressent et que l'intégration se fera plus précise, les problèmes d'organisation se poseront inévitablement. Il est évident que les forces luxembourgeoises qui sont actuellement à la disposition du Général Eisenhower — je rappelle qu'il s'agit d'un bataillon — ne pourraient pas opérer seules en cas de conflit. Il y aura donc lieu de les rattacher à des formations plus importantes appartenant à un pays voisin. Le Gouvernement

étudie actuellement la meilleure méthode pour atteindre cet objectif en les intégrant dans les formations belges tout en leur conservant leur individualité luxembourgeoise.

D'autre part, notre Gouvernement, tout comme ceux des autres États membres du Pacte, a reçu de la part du Comité Temporaire certaines recommandations concernant l'accroissement de nos dépenses budgétaires pour la défense commune. Le Gouvernement, tout en réservant sa décision, s'est déclaré d'accord à examiner ces recommandations.

L'Effort Commun et la République Fédérale Allemande.

La deuxième série de décisions importantes prises à Lisbonne concerne la Communauté Européenne de Défense qui est le cadre dans lequel doit s'opérer la participation allemande dans la défense occidentale.

Il semble normal, en effet, de demander à la République Fédérale Allemande de contribuer à l'effort commun, puisqu'il s'agit aussi de sa propre défense. Mais les légitimes appréhensions des victimes de la politique hitlérienne imposent des précautions pour prévenir la renaissance d'une armée allemande autonome capable de servir une politique particulière et de mettre en danger la sécurité européenne.

Quelles que soient les idées que l'on se fasse sur les risques d'une participation allemande à la défense de l'Europe occidentale, personne ne pourra nier que l'armée européenne constitue une méthode constructive qui est destinée dans l'esprit de ses promoteurs à assurer la contribution allemande à l'effort commun tout en fournissant dans la mesure du possible les garanties nécessaires contre les dangers inhérents au réarmement de ce pays. Mais la Communauté Européenne de Défense ne serait rien, si elle ne constituait qu'un système de précautions basé sur la défiance. Elle ne vivra que dans la mesure où elle réussira à vaincre des ressentiments nés dans le passé et — il faut bien le dire — souvent justifiés, et à créer ainsi la possibilité d'une Europe nouvelle unifiée.

Les Engagements Réciproques de NATO et de la Communauté Européenne de Défense. L'Armée Européenne.

À Lisbonne, les quatorze pays ont donc approuvé les principes qui serviront de base au Traité instituant l'armée européenne. Les engagements réciproques de NATO et de la Communauté Européenne de Défense ont fait l'objet de propositions qui donneront lieu, le moment venu, à la signature d'un protocole-annexe au Traité de l'Atlantique Nord.

La conférence chargée d'élaborer le traité instituant la Communauté Européenne de Défense

fense poursuit ses travaux depuis un an. Les Ministres des Affaires Etrangères des six pays qui ont donné suite à l'invitation française se sont réunis à plusieurs reprises pour faire le point et donner des directives générales aux experts. La conférence achève actuellement la rédaction du projet de traité et des protocoles-annexes à la lumière des décisions de Lisbonne et des réserves et recommandations des parlements français et allemand. Un accord général est acquis sur le plus grand nombre des points et ceux qui sont encore en discussion ne semblent pas mettre en cause l'organisation générale du système.

Lors du débat sur la ratification du traité j'aurai l'occasion d'entrer dans les détails de cet instrument si important pour la paix de l'Europe. Je voudrais toutefois dès maintenant vous rendre compte, dans ses grandes lignes, du résultat auquel les délégations des six pays représentés à la conférence sont parvenues dans l'élaboration du projet de traité.

Tout d'abord le traité précisera les objectifs et les principes généraux qui guident les Etats membres: le but final est la fusion, sous des institutions communes supra-nationales, des forces armées des Etats participants en vue d'assurer la défense de l'Europe et de garantir la paix contre toutes les menaces présentes et futures.

La fusion des intérêts de peuples naguère opposés doit être pour tous une garantie que les considérations nationalistes et les dangers qu'elles impliquent disparaîtront pour faire place à la volonté de la Communauté Européenne. Cette conception ne supprime en aucune manière les patriotismes nationaux, mais y superpose un patriotisme européen.

Il est prévu que les forces de défense européennes seront à la disposition du Commandant Suprême Atlantique qui, en temps de guerre, en exercera le commandement opérationnel. L'armée européenne est donc appelée à devenir un élément de l'Organisation Atlantique, mais elle est encore autre chose: l'ampleur du projet dépasse en effet le cadre du Pacte Atlantique par l'étendue des sacrifices de souveraineté demandés aux participants pour la perspective d'une unification de l'Europe libre.

Ces forces seront composées de contingents fournis par les différents Etats membres et pour qu'elles constituent un tout homogène et efficace, des principes communs seront appliqués en ce qui concerne le recrutement, les statuts des personnels, la tenue uniforme, l'administration, les règlements tactiques et techniques, l'organisation, les matériels, l'instruction et la formation des cadres. L'unité de base pour les forces de terre, les seules qui concernent directement notre pays, est le «groupement» d'environ 13.000 hommes. L'intégration s'opère au niveau du corps d'armée qui comprend trois ou quatre groupements de nationalités différentes, un Etat-Major intégré et un ensemble intégré d'unités

de soutien. Les forces européennes de défense comprennent toutes les forces terrestres et aériennes des pays membres, sous réserve de certaines exceptions, parmi lesquelles celle qui permet aux Etats membres de recruter et d'entretenir dans le cadre national les forces de police et de gendarmerie nécessaires ainsi que la garde du Chef d'Etat, nous concerne plus particulièrement.

Le but final que les rédacteurs du Traité se sont assigné étant, comme je l'ai dit, la fusion des forces armées des pays participants, ces forces armées doivent être rattachées à des institutions supra-nationales. Pour définir ces institutions, le projet qui a servi de base aux discussions s'inspirait du précédent qui constitue le Traité de la Communauté du Charbon et de l'Acier, en tenant compte cependant des différences évidentes existant entre les deux cas. Les rédacteurs du Traité se sont également préoccupés de ne pas multiplier inutilement le nombre des institutions et d'utiliser dans toute la mesure du possible celles qui sont déjà prévues dans d'autres organismes.

Les Institutions de la Communauté Européenne de Défense.

Les institutions de la Communauté comprennent un Conseil de Ministres, une Assemblée commune, un Commissariat et une Cour de Justice.

Le Commissariat qui comprendra neuf membres, nommés pour six ans, disposera de pouvoirs étendus notamment en matière d'organisation, d'instruction, d'inspection et d'équipement des forces. Il exercera des attributions importantes en matière financière et en matière d'aide extérieure.

Le Conseil de Ministres sera formé des représentants des Etats membres, chaque Etat y déléguant un membre de son Gouvernement. Sa mission générale consiste à harmoniser l'action du Commissariat et la politique des Gouvernements des Etats participants. Le Conseil peut formuler des directives générales pour l'action du Commissariat et il émet les avis conformes que le Commissariat est tenu d'obtenir avant de prendre une décision ou de faire une recommandation. Dans plusieurs domaines, le Conseil de Ministres prend directement des décisions en statuant à l'unanimité; c'est le cas, par exemple, pour la détermination du volume total du budget et des contributions des Etats membres. Une répartition minutieuse a été faite pour l'intervention du Conseil de Ministres entre les cas où l'unanimité est nécessaire, afin de permettre aux Etats membres le contrôle des responsabilités qui restent nationales, et les cas de vote à la majorité simple ou des $\frac{2}{3}$ qui assurent le fonctionnement de la Communauté.

L'Assemblée sera composée de 87 membres, la France, l'Allemagne et l'Italie désignant chacune

vingt et un délégués; la Belgique aura dix membres, les Pays-Bas en auront également dix et le Luxembourg quatre.

Les attributions de cette Assemblée seront de discuter le rapport présenté chaque année par le Commissariat sur son activité de statuer éventuellement sur les motions de censure concernant la gestion du Commissariat et de se prononcer sur le projet d'état prévisionnel de dépenses préparé par le Commissariat et adopté par le Conseil.

L'Assemblée aura en outre à jouer un rôle important dans l'évolution de l'Europe vers une structure fédérale ou confédérale. Grâce surtout aux suggestions de M. de Gasperi, l'idée fédéraliste reçut une impulsion nouvelle qui se traduit par des décisions importantes prises lors de la réunion des Ministres des Affaires Etrangères au cours des dernières journées de l'année 1951. C'est ainsi que cette première Assemblée étudiera, dès l'entrée en vigueur du Traité, la constitution d'une Assemblée de la Communauté Européenne de Défense élue sur une base démocratique et les pouvoirs nouveaux qui pourraient être dévolus à une telle Assemblée ainsi que les modifications qui devraient être apportées aux dispositions du Traité relatives aux autres institutions de la Communauté. Dans ces études, l'Assemblée s'inspirera du principe que l'organisation définitive devra être conçue de manière à pouvoir constituer un des éléments d'une structure européenne fédérale ou confédérale ultérieure.

La Cour de Justice sera la même que celle du Plan Schuman.

Sur le plan financier, un budget commun de la Communauté sera établi dès la mise en vigueur du Traité. L'existence de ce budget commun sera un élément essentiel de l'unité de l'armée européenne. Ce budget commun, dont le Traité prévoit les modalités de préparation, d'approbation et d'exécution, comprendra toutes les recettes et toutes les dépenses de la Communauté. Comme j'ai dit, le Conseil de Ministres, statuant à l'unanimité, arrêtera le volume total du budget et les contributions de chacun des Etats membres. Les Gouvernements de ces Etats présenteront chaque année au vote de leurs Parlements nationaux un projet de contribution globale, alors que la répartition des dépenses entre les chapitres du budget ainsi que le programme commun d'armement seront déterminés par le Conseil de Ministres statuant à une majorité des deux tiers. Si le Traité est mis en vigueur en 1952, ces dispositions s'appliqueront à partir du 1^{er} janvier 1954. Comme le budget commun devra exister cependant dès la mise en vigueur du Traité, un Comité d'experts dressera, dès sa signature, un budget commun qui correspondra à la fin de l'année civile au cours de laquelle aura lieu la signature et qui sera composé des contributions nationales figurant au titre des dispositions transitoires.

Les forces européennes utiliseront un système commun d'approvisionnement et, dans le domaine de la production d'armement et d'équipement, ce sera la tâche du Commissariat de préparer des programmes qui seront soumis à l'approbation du Conseil de Ministres, financés par des ressources communes et exécutés sous la direction des services du Commissariat.

Pour que le Commissariat soit en mesure d'apprécier les conséquences économiques et sociales de l'exécution de ces programmes, il sera assisté d'un Comité Consultatif où producteurs et travailleurs seront représentés en nombre égal. Pour le bon accomplissement du programme d'armement, et aussi pour protéger la sécurité intérieure et extérieure de la Communauté, il est prévu de soumettre à autorisation préalable du Commissariat, entre autres, la production de matériel de guerre ainsi que l'importation et l'exportation de ce matériel en provenance ou à destination de pays tiers.

Un Comité spécial de la Conférence, réunissant des experts des six délégations, a été chargé d'élaborer des projets de textes ayant trait au statut des forces de défense européennes dans les domaines juridictionnel, fiscal et douanier, de sécurité publique et d'utilisation des services publics par la Communauté.

Toutes ces questions, qui sont encore à l'étude, ne feront l'objet, dans le Traité lui-même, que de principes généraux. Elles continueront d'être étudiées par le Comité compétent et seront réglées par un Protocole qui aura la même valeur juridique que le Traité et entrera en vigueur en même temps que lui.

Le Remaniement de l'Organisation du Traité.

Après ce coup d'œil sur l'armée européenne j'arrive maintenant à la dernière catégorie de décisions prises à Lisbonne, celles concernant le remaniement de l'organisation du Traité. Etant donné que les problèmes qu'affronte NATO sont sans précédent dans l'histoire, les Gouvernements doivent apporter des améliorations à la structure de cette organisation au fur et à mesure que son effort se précise et que le besoin s'en fait sentir. Les activités de l'organisation du Traité de l'Atlantique Nord sont passées progressivement du stade de planning à celui de la réalisation proprement dite et le caractère de l'organisation devait donc être modifié en conséquence. Deux mesures fondamentales ont été adoptées à cet égard. D'une part, le Conseil de l'Atlantique Nord, tout en continuant à se réunir périodiquement au niveau des Ministres, fonctionnera sur une base permanente grâce à la nomination, par chaque pays, d'un représentant permanent, qui représentera l'ensemble de son Gouvernement.

D'autre part, un Secrétaire Général sera placé à la tête d'un seul Secrétariat international unifié et renforcé. Pour faciliter l'application de ces deux mesures et pour profiter de la proxi-

mité d'autres organismes internationaux, il a été décidé de choisir Paris comme siège de l'Organisation.

Sans vouloir ignorer les nombreux problèmes qui restent à résoudre et les difficultés qui doivent encore être surmontées, nous pouvons dire que des progrès extraordinaires ont été réalisés dans le domaine de la défense collective au cours des quatre dernières années.

Au début de 1948, le seul pacte de défense existant entre les membres du NATO était le Traité de Dunkerque; le Traité de Bruxelles n'avait pas encore été signé.

Permettez-moi d'ouvrir ici une parenthèse. On peut en effet se demander quel est encore le rôle de ce Pacte à Cinq de l'Union occidentale, comme on l'a souvent appelé. Le Pacte de Bruxelles conserve une valeur propre et la signature du Pacte Atlantique n'a pas fait disparaître ses organismes. Dans divers secteurs, notamment dans les domaines social, culturel et de la santé publique, le Traité de Bruxelles continue à faire du travail très utile. Je vous rappelle que la Chambre a approuvé récemment plusieurs conventions qui ont été élaborées par les experts culturels, sociaux et médicaux, travaillant sous l'égide du Traité de Bruxelles. Mais l'organisation militaire du Traité, qui se trouvait à Fontainebleau, est devenue inutile par la création d'une force unifiée en Europe et ses chefs ont été appelés à d'autres fonctions dans le cadre du NATO.

Il y a un peu plus de deux ans que le Traité de l'Atlantique-Nord est en vigueur; pendant ce temps, les plans nécessaires ont été élaborés et approuvés, et l'accord s'est fait sur une série impressionnante de questions. La force unifiée, placée sous le commandement du Général Eisenhower, a été établie et sa puissance grandit de semaine en semaine.

Les décisions de Lisbonne, qui ont couronné les progrès réalisés au cours des quelques dernières années, contribueront à faire de la défense de l'Occident une réalité.

Je m'excuse de m'être si longuement arrêté aux résultats de la Conférence de Lisbonne. Mais j'ai voulu que dès maintenant, alors que rien n'est encore définitivement décidé quant au statut de l'armée européenne, la Chambre et le pays soient mis au courant de l'attitude du Gouvernement dans la question de la défense commune de l'Europe. Je sais que le projet de l'armée européenne se heurtera dans les Parlements et dans l'opinion publique des six pays à des hésitations et à des oppositions toutes autres que celles qu'a rencontrées le Plan Schuman. Mais, quoi qu'il en soit, on ne peut pas nier que s'il est approuvé par le Parlement, il instituera, de même que le Plan Schuman, un pas énorme en avant vers l'intégration de l'Europe. Je ne vous parle pas du Plan Schuman en cette occasion, puisque le projet afférent viendra devant la Chambre au courant du mois d'avril.

Notre commerce extérieur.

Le Problème du Ravitaillement de notre Sidérurgie et le Problème de nos Exportations.

Quelques mots sur notre commerce extérieur.

Lors de mon discours budgétaire de 1951 j'avais souligné qu'après une période de stagnation, au début de 1950, notre commerce extérieur a eu une impulsion nouvelle à la suite des événements de Corée. Cette impulsion qui s'est traduite par un accroissement considérable de nos exportations, surtout en produits sidérurgiques, s'est encore accentuée en 1951. L'année 1951 a vu une production record, dépassant de 300.000 tonnes la plus forte production d'avant-guerre. Pour la première fois dans notre histoire nous avons dépassé le chiffre de 3 millions de tonnes. Les besoins sans cesse croissants de nos partenaires au Pacte Atlantique ont entraîné une hausse considérable des prix, hausse qui a profité à notre économie, puisque les bénéficiaires ont suivi une marche ascendante parallèle.

Mais il y a le revers de la médaille. Je ne parlerai pas des difficultés que nous avons éprouvées pour assurer le ravitaillement de notre sidérurgie en matières premières (coke et minerai). Ces difficultés, grâce à de longues et

laborieuses négociations, ont pu être surmontées, et nous avons réussi à obtenir suffisamment de matières de base pour permettre de maintenir la cadence de notre production sidérurgique.

Mais l'essor de notre principale industrie — je me permets de vous rappeler que notre production et notre exportation sidérurgiques couvrent plus de 80 % de notre économie — n'a pas été accompagné d'une reprise similaire de nos industries moyennes. Les demandes accrues de produits sidérurgiques ont nécessairement eu la priorité en termes de disponibilités financières sur les besoins en produits manufacturés et en produits destinés uniquement au secteur civil.

Aussi avons-nous vu un fléchissement marqué de nos exportations non-essentiels, surtout dans le secteur du cuir, de l'outillage, des produits céramiques, des ardoisières et de la fonderie, pour ne citer que les plus importantes branches de notre industrie moyenne. Nous avons pu, grâce à la compréhension de nos co-contractants et à la ténacité de nos négociateurs, garantir à nos industries moyennes un quota d'exportation restreint, mais suffisant pour écarter jusqu'à présent la menace du chômage.

Nos Exportations dans le cadre de l'Union Européenne des Paiements.

En ce qui concerne nos exportations dans le cadre de l'U.E.P., un autre danger d'ordre financier est apparu fin août 1951. Les besoins toujours croissants des pays membres de l'U.E.P. ont rapidement épuisé le quota de l'U.E.B.L. dans l'U.E.P., et l'U.E.B.L. a dû financer une partie de ces exportations par des crédits aux pays membres. Ces crédits n'ont pas tardé à dépasser le plafond des avances fixé par la Banque Nationale, et le Trésor belge a dû assumer l'excédent. Pour éviter une hémorragie trop grande, la Belgique, d'accord avec nous, s'est vu obligée de restreindre ses exportations vers les pays de l'U.E.P.

Une première mesure dans cet ordre d'idées était la retenue de 5 % sur les exportations à partir du 15 septembre 1951. Cette mesure s'avérait inefficace en ce qui concerne la réduction du volume des exportations; elle permit toutefois d'établir avec précision le montant des exportations. Aussi, les deux Gouvernements se virent-ils acculés à fixer un plafond-limite aux exportations pour le dernier trimestre 1951. Ce plafond comprenait pour le Luxembourg un montant mensuel de 990 millions, dont 685 pour la sidérurgie. D'après les données de notre Office des Licences, 2.500 millions furent utilisés sur les 2.970 disponibles pendant le dernier trimestre, dont 2.050 pour les produits sidérurgiques.

Ce plafond s'avéra bientôt encore trop élevé. Un recensement de toutes les licences fut décidé au 11 janvier 1952 et, à la suite de ce recensement, de nouveaux quotas furent discutés. A la suite de différentes réunions interministérielles belgo-luxembourgeoises, où notre pays était représenté par les Ministres des Finances et des Affaires Economiques, un accord intervint le 11 février 1952 entre Ministres belges et luxembourgeois, aux termes duquel le montant des exportations sidérurgiques était fixé à 975 millions pour la Belgique et 650 millions pour le Luxembourg pour la période allant jusqu'au 30 avril 1952.

Pour les secteurs industriels autres, un quota de 100 à 150 millions — correspondant à la moyenne mensuelle des trois derniers mois 1951 — fut maintenu. En même temps, la retenue uniforme de 5 % fut échelonnée par catégorie de produits de 5 à 10 %.

A la date du 17 février 1952 un accord intergouvernemental belgo-luxembourgeois réglait la participation du Luxembourg dans le financement des exportations. Cette participation pourtant ne s'applique qu'à la partie que le Trésor belge doit assumer et non pas aux avances faites normalement par la Banque Nationale.

Les dispositions prises concernant les quotas d'exportation et les mesures financières qui y sont rattachées ne sont que temporaires et disparaîtront dès que les échanges dans le cadre

de l'U.E.P. et leur financement auront repris leur marche normale.

Vous connaissez les difficultés que traverse l'Union des Paiements et qui pèsent lourdement sur les échanges de l'Union économique belgo-luxembourgeoise avec les autres pays. Le déséquilibre des échanges internationaux se reflète dans nos relations commerciales avec la plupart des pays. C'est ainsi que nos relations commerciales avec la France se heurtent actuellement aux plus grandes difficultés. Le déficit de la France envers l'Union des Paiements s'est accru dans une mesure telle que le Gouvernement français a pris la décision au mois de février de cette année de suspendre l'application des mesures de libération des échanges qu'il avait prises dans le cadre de l'O.E.C.E. Le cas français est actuellement examiné par le Comité des échanges au sein de l'O.E.C.E.

Les mesures françaises ont eu pour effet de limiter provisoirement les échanges entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise et la France à des livraisons réciproques de matières premières, de produits rares et de produits stratégiques. La fermeture du marché français ne saurait se prolonger sans causer de graves ennuis à certaines de nos industries moyennes bien introduites sur ce marché.

Pour cette raison, le Gouvernement luxembourgeois suit avec un grand intérêt l'aménagement financier réalisé entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise et la France dans le cadre de l'Union Européenne des Paiements. Si le Comité de direction de l'Union Européenne des Paiements, qui examine en ce moment même cet arrangement financier, donne, comme il est à prévoir, son approbation, de sérieux espoirs sont permis que nos relations commerciales avec la France pourront reprendre, à brève échéance, à un rythme normal.

Notre Commerce avec l'Allemagne.

La position déficitaire de l'Allemagne à l'Union Européenne des Paiements avait entraîné l'abolition de la liste de libération allemande. Cette mesure n'avait pas manqué de toucher très sensiblement une partie de nos industries pour lesquelles l'Allemagne constituait un marché traditionnel de première importance.

Le redressement de la situation financière allemande vers la fin de l'année 1951 a permis de reprendre le courant normal des échanges entre nos deux pays. L'Allemagne a rétabli au début de l'année 1952 une liste de libération couvrant environ 53 % de ses importations totales. Lors de la réunion du Comité des Echanges du 4 mars dernier, le chef de la délégation allemande a annoncé que la liste libre a été portée à 70 %. L'Allemagne, la Belgique mise à part, est encore en ce moment notre principal fournisseur.

Au sujet de nos relations avec l'Allemagne, il faut signaler qu'en date du 25 janvier 1952 un

nouvel arrangement frontalier à base très libérale a été signé avec la République Fédérale d'Allemagne. Cet arrangement est en vigueur depuis le 1^{er} mars 1952 et il rétablit pratiquement le long de notre frontière de l'est le régime d'avant-guerre. Il a été donné ainsi suite aux vœux unanimes de la population de la Moselle, de la Sûre et de l'Our, qui voit dans la normalisation des relations de voisinage avec l'Allemagne le retour à une situation qui tient compte des données économiques et naturelles de notre zone frontière. Nous espérons que cet accord, qui est appelé à rapprocher de part et d'autre les populations riveraines, inaugurerà entre la République Fédérale et le Luxembourg un climat de bon voisinage tel qu'il existe traditionnellement sur toutes nos frontières.

Notre Commerce avec l'Italie.

L'Italie, tout comme l'U. E. B. L., a actuellement une position créditrice à l'U. E. P. et favorise les importations dans une large mesure. Aussi le marché italien commence-t-il à intéresser un nombre croissant de firmes luxembourgeoises et nos exportations ont augmenté sensiblement par rapport aux années précédentes.

Notre Commerce avec le Royaume-Uni.

Tout comme la France, le Royaume-Uni a pris des mesures sévères de restriction à l'importation. Cette réduction pose des problèmes ardues à nos exportateurs et nos exportations vers la Grande-Bretagne se limitent de plus en plus à des fournitures de produits sidérurgiques. Nos industries moyennes perdent de plus pied sur le marché anglais. Ceci résulte en partie du fait que la Grande-Bretagne a refusé d'établir des contingents par pays, mais s'est contentée de fixer des contingents globaux, les acheteurs anglais pouvant se procurer les produits en cause où ils le désirent. Dans cette compétition générale, les prix relativement élevés de nos marchandises ne favorisent pas la conclusion de marchés.

Nos importations de la Grande-Bretagne, par contre, se maintiennent à un niveau élevé.

Benelux.

Avant de clore mon exposé sur notre commerce extérieur, je voudrais dire à la Chambre où en est actuellement Benelux.

La convention douanière néerland-belgo-luxembourgeoise a, comme vous le savez, réalisé depuis 1948: la suppression pure et simple de la perception des droits de douane dans les échanges de marchandises entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise et les Pays-Bas; la perception de droits de douane identique, conformément à un tarif commun, à l'importation de marchandises en provenance de pays tiers; l'organisation de coopération administrative par l'institution d'un certain nombre de rouages

chargés de gérer les intérêts communs créés par la convention et de préparer les autres étapes menant à l'Union économique.

Pour faire de la communauté tarifaire existante une Union économique, il faudra réaliser: la coordination des politiques et des législations en matière économique et sociale; l'égalisation des charges que les impôts indirects autres que les droits de douane font peser sur les marchandises; la suppression des restrictions quantitatives dans les échanges entre les partenaires; la réalisation et la poursuite d'une politique commune en matière commerciale et monétaire interne et externe.

Des progrès considérables ont été atteints dans les différents secteurs, notamment en matière d'égalisation des charges constituées par les impôts indirects. C'est ainsi qu'une convention d'unification des droits d'accises a été ratifiée en novembre 1950. Des conventions relatives à la coopération en matière de douane et à l'assistance réciproque en matière de recouvrement de créances fiscales ont été soumises au Gouvernement qui, le moment venu, en saisira la Chambre.

Dans le domaine social il faut signaler que des différences marquées dans les niveaux des salaires pratiqués dans les trois pays continuent à subsister. Ce n'est pas là un problème propre à Benelux. Ce problème existe pour industries exportatrices à l'égard de tous les marchés environnants. Les experts sont d'avis pourtant qu'il ne s'agit pas là d'un obstacle infranchissable rendant impossible une Union économique. N'oublions pas que cette matière est extrêmement mouvante, de sorte qu'il ne faut pas a priori exclure une évolution favorable qui rapprocherait le niveau des salaires. L'exemple de l'Union économique belgo-luxembourgeoise montre qu'une disparité des salaires n'est pas préjudiciable au fonctionnement d'un marché, lorsque les divergences ne sont pas trop accentuées.

Des conventions de sécurité sociale ont été conclues entre la Belgique et le Grand-Duché et entre le Grand-Duché et les Pays-Bas. Un traité de travail concernant la libre circulation de la main-d'œuvre est en préparation.

La suppression des restrictions quantitatives dans les échanges entre partenaires a été le but de l'accord de préunion signé le 15 octobre 1949. Cet accord stipule en principe que la liberté doit être le régime des échanges entre les parties. Toutefois, en raison du déséquilibre de la balance des paiements néerlandais, la liberté complète des échanges n'a pu être réalisée que par étapes. C'est ainsi que l'importation des fers et aciers ainsi que les produits de la construction mécanique ont été libérés à partir du 12 décembre 1949.

Par contre, la liberté sans limitation à l'importation dans l'U. E. B. L. des produits hollandais a été appliquée dès la signature de l'Accord de préunion. Cette liberté ne s'étend cependant

pas aux produits agricoles, dont le régime est établi par des protocoles spéciaux.

L'influence de cet accord sur les exportations de l'U. E. B. L. à destination des Pays-Bas a été considérable.

Les fournitures de l'U. E. B. L. vers les Pays-Bas, qui constituaient en 1949 14,6 % des exportations globales, se sont élevées à 22,4 % en 1950 et à 18,2 % pour les dix premiers mois de 1951. En valeur absolue, les exportations de l'U. E. B. L. vers les Pays-Bas ont progressé en 1951 (pour les dix premiers mois) de 35 %.

Les exportations luxembourgeoises vers les Pays-Bas pendant l'année 1951 peuvent être évaluées à 2.500.000.000 de francs belges, ce qui représente plus de 20 % de notre exportation globale. C'est dire toute l'importance que représente pour notre économie le marché hollandais.

Des difficultés considérables restent pourtant à surmonter.

En matière de fiscalité il faudra réaliser l'unification de la taxe de transmission et exécuter la convention d'unification des droits d'accises. On sait que la mise en vigueur des nouveaux taux est actuellement retardée par suite de difficultés techniques que les Gouvernements s'efforcent d'aplanir. Elle revêt entre autres une grande importance pour notre industrie des vins mousseux.

En ce qui concerne le domaine agricole, le prix de revient provenant du salaire plus élevé, de l'infériorité technique de notre agriculture et surtout de conditions naturelles défavorables domine toute la question. Les arrangements que vous connaissez, protégeant actuellement l'agriculture luxembourgeoise, devront être maintenus dans la phase définitive de l'Union.

Le problème monétaire reste à être résolu. De l'avis des experts, on ne peut concevoir d'union complète sans une convertibilité des monnaies des pays partenaires.

On sait que le déficit de la balance commerciale des Pays-Bas vis-à-vis de l'U. E. B. L. a atteint en 1950 un montant d'environ 680 millions de florins et pour les dix premiers mois de 1951 de 670 millions.

Au cours de la conférence ministérielle tenue le 1^{er} septembre 1951 à Ulvenhout, diverses mesures de surveillance ont été décidées, qui tendaient à la réduction du déficit de la balance des paiements des Pays-Bas vis-à-vis de la Belgique. Toutefois, grâce à l'évolution favorable de la conjoncture et aux mesures internes prises par les partenaires, en vue de réduire leur position débitrice et créditrice à l'U. E. P., il n'a pas été nécessaire d'établir des entraves substantielles aux transactions commerciales réciproques. En fait donc, le régime de préunion est maintenu.

Signalons que, depuis le mois de juillet jusqu'au mois de novembre 1951, le déficit néerlandais vis-à-vis de l'U. E. B. L. est tombé de 1230 millions de francs à 940 millions. Il est

trop tôt pour émettre une opinion sur la persistance de cette évolution. Il faut toutefois espérer que les trois gouvernements puiseront dans ces indices l'encouragement nécessaire pour s'attaquer au problème monétaire dans son ensemble.

Dans le domaine du commerce extérieur il faut signaler qu'une commission permanente de coordination de la politique commerciale néerlandais-belgo-luxembourgeoise, créée par le Protocole d'Ostende du 31 juillet 1950, s'occupe à comparer les instructions données par les différents Gouvernements à leurs délégations de manière à réaliser progressivement une unité de vues et d'action. Un travail administratif important a déjà été fourni par cette commission. Une de ses tâches principales actuelles consiste à ce que la liberté de circulation des marchandises, établie entre les trois pays, soit maintenue et, si possible, encore élargie. Dans cet ordre d'idées elle veille à ce qu'aucune mesure autonome ne soit prise par aucun des trois pays, qui puisse avoir une influence défavorable sur le trafic intérieur Benelux. Dans le domaine des négociations commerciales, une coordination étroite et confiante a pu être réalisée et les problèmes qui se posent trouvent une solution conforme à l'esprit de l'Union Benelux.

La même coopération est assurée en ce qui concerne les relations avec les organismes internationaux économiques, tels l'O. E. C. E., la G. A. T. T. et le Comité international des matières premières.

Un des résultats les plus positifs auxquels a pu aboutir jusqu'à présent cette collaboration, est la signature d'un protocole concernant l'approvisionnement en matières premières et en produits rares. Ce protocole, signé le 8 juin 1951, stipule entre autres que « si l'approvisionnement d'un des partenaires en une matière première ou un produit rare devient insuffisant, alors que cette matière première ou ce produit rare continue à être exporté par l'autre partenaire, celui-ci s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires pour approvisionner de préférence le partenaire défavorisé ».

Telle est dans ses grandes lignes la situation de Benelux en ce moment. De propos délibéré je n'ai pas insisté sur les obstacles qu'il nous reste à vaincre avant d'arriver à l'union parfaite. En dehors de la question des voies d'eau et de la monnaie et d'autres difficultés, un obstacle a surgi en cours de route auquel on ne s'attendait guère, à savoir l'opposition de certains économistes et de certaines professions en Belgique qui estiment qu'en voulant « unifier davantage, on n'améliorera nullement les résultats positifs déjà obtenus par l'union douanière telle qu'elle fonctionne aujourd'hui et qu'une éclipse de l'idée bénéluxienne pendant quelques mois lui apporterait des chances accrues ».

Je ne suis pas de ceux-là. Il ne faut pas que l'idée bénéluxienne perde de sa vigueur, il ne faut pas que nos producteurs et consommateurs

se désintéressent de la réalisation de ce vaste marché que sont les trois pays et j'espère que l'année ne finira pas sans que Benelux ne soit devenue une réalité.

Je ne reviendrai pas sur les avantages de la création d'un vaste marché de quelque 20 millions de consommateurs où, en fin de compte, les producteurs tout comme les consommateurs trouvent des avantages directs. Nous savons tous, et notre histoire le prouve, que le cloisonnement des marchés entraîne la stagnation ou même l'asphyxie de toute vie économique. Il ne faut pas oublier que c'est précisément sous le régime de diverses unions douanières et économiques que le standing de vie de notre population a été constamment amélioré et que de puissantes industries ont pu s'établir et prospérer.

Nous avons, en second lieu, une réputation et un prestige à défendre. L'opinion mondiale qui

s'est vivement intéressée à l'expérience de Benelux, risque de s'en désintéresser. Elle ne pourrait comprendre qu'après un démarrage plutôt favorable on s'arrête à mi-chemin. Un échec éventuel aurait comme suite l'affaiblissement de la force politique des trois pays et de leurs Gouvernements et ceci précisément à un moment où de grands problèmes inter-européens, qui affectent directement les intérêts vitaux des pays de l'Europe occidentale, doivent trouver une solution.

A ce sujet, je ne pourrais pas assez insister sur l'avantage que tire notre pays de l'existence politique internationale du front commun des trois pays, cela non seulement sur le plan des relations économiques proprement dites, mais également dans des questions comme le Plan Schuman, l'armée européenne et au sein des Nations-Unies.

Le Luxembourg et l'Organisation des Nations-Unies (UNO):

Mon exposé ne serait pas complet, si je ne vous parlais pas brièvement de notre politique au sein des Nations-Unies et du Conseil de l'Europe.

L'Assemblée Générale des Nations-Unies qui s'est tenue au Palais de Chaillot du 4 novembre 1951 au 4 février 1952, a reflété une fois de plus les tensions qui existent dans le monde.

Parmi ces tensions, la plus importante et la plus dangereuse est l'opposition entre le monde soviétique et le monde occidental, opposition qui a l'effet de ralentir les travaux des Nations-Unies et de réduire à l'impuissance l'organisation mondiale à plus d'un égard.

Mais il y a d'autres tensions encore et, parmi elles, il faut mentionner les troubles du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, ainsi que l'antithèse entre les pays colonisateurs et les territoires anciennement coloniaux. S'il est vrai que cette opposition n'affecte pas directement notre pays, elle se répercute cependant sensiblement sur notre situation en tant que pays européen.

L'atmosphère de l'Assemblée était donc assez chargée: la méfiance et la menace même se sont souvent données libre cours. L'ordre du jour de la commission politique a compris plusieurs points, parmi lesquels le problème du désarmement notamment a montré une fois de plus les divergences existant entre l'Est et l'Ouest. Les puissances occidentales, désireuses de ne pas laisser à l'Union Soviétique l'initiative de projets conçus dans un désir de propagande pacifiste, ont apporté des plans constructifs et réalistes pour la réduction des armements. En effet, c'est le réalisme des propositions, c'est leur praticabilité qui permet de distinguer la volonté de réaliser une paix véritable, de ce qui n'est que propagande. N'oublions pas, en effet, que les pays occidentaux ont déjà désarmé depuis long-

temps, dès le lendemain de la guerre, alors que l'U.R.S.S. a maintenu son potentiel militaire.

La situation n'est pas plus encourageante en ce qui concerne l'admission des nouveaux membres au sein de l'Organisation, le contrôle de l'énergie atomique et, inutile d'insister, dans les questions de Corée et de Chine.

Je saisis l'occasion pour rendre hommage aux jeunes volontaires luxembourgeois auxquels j'avais l'occasion d'apporter le salut du Gouvernement.

Dans les questions de Corée et de Chine aucun progrès n'a été fait vers une solution.

L'un des problèmes les plus importants parmi ceux qui ont été déferés à la Commission politique spéciale avait trait à la question allemande. L'Allemagne elle-même, en effet, commence à faire entendre sa voix et il est intéressant de noter que la République Fédérale a proposé que les Nations-Unies soient chargées de rechercher les conditions dans lesquelles pourront se dérouler des élections libres dans toute l'Allemagne.

La Commission sociale, en s'occupant des droits de l'homme, a reflété les divergences qui existent entre les conceptions des Etats membres en ce qui concerne les rapports entre l'individu et la société étatique. Les opinions sont extrêmement confuses à ce sujet et il apparaît difficile de mettre d'accord des pays très inégalement développés au point de vue politique, social et culturel. Ici, comme ailleurs, les discussions n'ont pas permis d'aboutir, ainsi que c'était le désir des pays de vieille formation culturelle et politique, à des décisions immédiatement réalisables.

La Commission des tutelles a travaillé dans un climat chargé de ressentiments et de revendications. Cette année, les Etats arabes ont profité des événements pour soulever des problèmes relatifs à la situation de certains territoires

d'Afrique du Nord. D'autre part, le sort politique de divers autres territoires coloniaux a fait l'objet de longs et laborieux débats, mais il est réconfortant de constater que, malgré les oppositions, l'Assemblée est parvenue à développer son effort pour le progrès de ces régions.

La Commission économique de l'Assemblée a produit des résultats concrets en ce qui concerne l'assistance technique aux pays insuffisamment développés. L'aide conférée de pays à pays, en exécution de ce programme par l'envoi d'experts et l'échange d'expériences, est un phénomène nouveau. L'Union Soviétique ne s'oppose d'ailleurs pas aux efforts faits en matière d'assistance technique, fait qui n'a pas manqué

Le Conseil de l'Europe.

Le Conseil de l'Europe aura bientôt trois ans d'existence. Il est vrai que le travail de l'Assemblée et du Comité des Ministres n'a guère donné lieu jusqu'à présent à des réalisations de nature à impressionner l'opinion publique. Vous connaissez les difficultés principales auxquelles la jeune institution a dû faire face durant cette période de rodage. En premier lieu il fallait trouver au sein même de l'Assemblée consultative des terrains d'entente permettant d'aboutir à des réalisations concrètes, malgré de profondes divergences d'opinions entre les représentants tant au point de vue de l'objectif final à atteindre qu'en ce qui concerne les méthodes à employer. Il fallait en second lieu arriver à une harmonisation entre les vues de l'Assemblée, vues parfois très avancées et audacieuses, et les intentions au Comité des Ministres, plus proches peut-être des réalités politiques, et de ce fait plus pondérées et plus hésitantes.

Au cours de l'année passée nous ne sommes pas entrés dans la phase décisive de la Fédération et de l'Unification. Il eut été bien téméraire de s'attendre à un pareil résultat. Mais quelques pas ont été accomplis dans le domaine des réalités actuelles sur la route de l'unification. Il y a lieu de s'en féliciter et de souligner le travail important accompli par l'Assemblée au cours de sa dernière session.

D'un point de vue général nous constatons que la conclusion du traité charbon-acier et les travaux de l'armée européenne n'auraient certainement pas progressé d'une façon si impressionnante au cours de l'année sans le puissant courant d'opinions qui s'est créé à Strasbourg, qui a trouvé sa diffusion au sein des parlements nationaux et qui, à l'heure actuelle, produit un écho certain dans l'opinion publique.

Il a été même fait une première expérience en vue de prolonger ces courants d'idées au delà des mers. Une réunion commune entre députés européens et membres du Congrès des États-Unis a eu lieu à Strasbourg au mois de novembre

d'influencer le climat dans lequel se sont déroulés les travaux de la Commission économique.

Malgré les tensions, malgré les échecs et malgré l'impuissance des Nations-Unies, les Nations-Unies subsistent et aucun pays n'a encore manifesté l'intention de se retirer de l'Organisation. L'Union Soviétique, après une éclipse momentanée, y est retournée et y reste. D'autres pays désirent — en vain pour le moment — être reçus parmi les membres de l'ONU. Et de fait, il est bien évident qu'en dépit de toutes les difficultés, en dépit de toutes les déceptions, la réunion, autour d'une même table, de soixante pays reste la seule possibilité de discuter les différends qui existent dans le monde.

dernier. Les problèmes européens plus ardu, ceux qui semblent donner lieu à des difficultés insurmontables, y ont subi les feux croisés de l'esprit critique et éminemment pratique des députés américains. Leçon profitable pour les deux interlocuteurs, occasion précieuse permettant de reconsidérer nos problèmes sous un angle nouveau. « Débarrassez-vous, nous dit-on, de votre tendance à mettre l'accent sur les difficultés de l'intégration économique et politique plutôt que sur les avantages qui en découleraient. » Cet échange de vues n'est certainement pas resté sans influence sur les travaux de l'Assemblée, que je voudrais maintenant esquisser en quelques mots.

La troisième session de l'Assemblée consultative a eu lieu en deux parties en mai et en novembre 1951. Un nombre considérable de recommandations et résolutions ont été votées, embrassant les principaux aspects de la vie européenne. Ces recommandations ont été transmises au Comité des Ministres qui a eu ses 7^e, 8^e et 9^e sessions au cours de l'année 1951, alors que la 10^e aura lieu le 19 mars prochain.

Evidemment, la plupart de ces initiatives prises au cours de l'année n'ont pas encore, à l'heure actuelle, dépassé le stade des études préliminaires. Cela est dû à la simple raison que tous ces problèmes, posés à l'échelon européen, doivent être ramenés à un dénominateur commun, afin de permettre, le plus souvent possible, que les quinze pays en présence puissent se rallier aux solutions proposées. Il s'agit, en fait, de la négociation de multiples conventions à caractère multilatérale. Nul de vous n'ignore que les négociations de ce genre n'aboutissent jamais du jour au lendemain. En dehors même de toute considération d'ordre politique, il sera toujours nécessaire que les propositions faites par l'Assemblée soient examinées et rédigées par des experts en la matière traitée, que ces projets soient revus par des experts juridiques. (N'oublions pas en effet les grandes différences qui

existent entre les législations des quinze pays intéressés.) Il faut enfin que les Gouvernements soient prêts à signer.

J'aborde rapidement les différents domaines qui ont été traités plus spécialement au cours de l'année. Vu le grand nombre de recommandations, il ne sera évidemment pas possible d'examiner au cours de ce débat toutes les questions qui se trouvent à l'étude.

En ce qui concerne les recommandations économiques, le Comité des Ministres a dû se laisser guider par une considération générale, soulignée d'ailleurs par l'Assemblée elle-même: celle d'éviter le double emploi des études proposées avec les travaux parallèles entrepris au sein d'autres organisations internationales, tels que l'Organisation Européenne de Coopération Économique (OECE), le Conseil Economique et Social des Nations-Unies (ECOSOC), l'Organisation de l'Accord général sur les Tarifs douaniers et le Commerce (GATT), l'Organisation Internationale du Travail (OIT), etc. Cette observation s'applique spécialement aux recommandations relatives à la coordination des économies, aux matières premières, aux questions tarifaires et douanières, aux conventions sur les cartels. Afin d'éviter les inconvénients du double emploi, certaines questions, quoique de première importance, ne trouveront pas de solution au sein du Conseil de l'Europe, au moins aussi longtemps que ces problèmes sont traités par d'autres organisations dont les pays membres du Conseil de l'Europe font partie.

Au cours des prochains mois, deux questions appelleront votre attention particulière:

D'abord la proposition française relative à une organisation commune des principaux marchés agricoles. Une conférence préliminaire des Ministres de l'Agriculture est convoquée à Paris pour le 25 mars prochain, afin d'étudier la proposition. Notre pays y sera représenté.

En second lieu, les projets relatifs à la coordination des transports, notamment des transports aériens, devront faire l'objet d'un examen attentif. Cette question se trouve soumise à l'étude des Gouvernements.

Dans le domaine social, un Comité d'experts gouvernementaux est sur le point de terminer ses travaux, qui aboutiront vraisemblablement au cours des prochaines semaines à la signature de plusieurs accords européens en matière de sécurité sociale. D'autres questions relatives au plein emploi, à la politique sociale et au problème des excédents de population et aux réfugiés se trouvent à l'étude.

Il semble d'autre part qu'un terrain d'entente a pu être trouvé en ce qui concerne le Protocole additionnel à la Convention des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales. Ce protocole concerne plus particulièrement le droit de propriété, l'éducation et l'enseignement et la liberté des élections. La convention, signée à Rome au cours de l'année 1950, sera soumise à

l'approbation de la Chambre, dès que le Protocole additionnel aura été signé.

J'en viens au domaine culturel, au sujet duquel plusieurs projets de conventions ont pu être élaborés. Je ne citerai que l'accord sur l'équivalence des diplômes d'études secondaires qui réglera d'une façon générale l'admission aux universités des pays membres du Conseil de l'Europe.

Restent enfin les problèmes les plus épineux, ceux qui ont trait à l'organisation politique de l'Europe.

Les propositions de l'Assemblée tendent à établir progressivement de véritables pouvoirs européens.

En ce qui concerne le pouvoir exécutif, la « Recommandation sur les buts et les perspectives de la politique européenne » ainsi que le « Projet sur la révision au statut du Conseil de l'Europe » prévoient la constitution progressive d'autorités politiques dans certains domaines par la conclusion d'accords entre les pays membres disposés à s'engager dans cette voie de l'unification. En outre, la création d'autorités spécialisées, telles les institutions du Plan Schuman, devrait être poursuivie, au vœu de l'Assemblée, à un rythme accéléré.

Un nouveau pas en avant est proposé également au point de vue de l'influence parlementaire. En dehors d'un renforcement du rôle consultatif de l'Assemblée de Strasbourg et de l'élargissement de sa compétence, le nouveau statut contient l'ébauche d'un contrôle parlementaire à exercer à l'égard des autorités communes envisagées.

En ce qui concerne le pouvoir judiciaire, il y a lieu de citer la recommandation sur l'institution d'une juridiction unique en vue de coordonner l'établissement des juridictions européennes prévues par différents traités existants ou en cours de négociation.

Il ne m'est pas possible au cours de ce débat d'examiner les détails de ces recommandations.

Le Comité des Ministres sera appelé à s'y prononcer au cours des semaines prochaines. Les Gouvernements des pays membres donneront leurs avis, qui seront nécessairement divergents, alors qu'au sein de l'Assemblée même de profondes différences d'opinions ont été constatées et ont trouvé leur reflet lors des votes sur ces recommandations à caractère politique. Quelle sera l'attitude du Gouvernement luxembourgeois face au problème ainsi soulevé?

Attitude positive sans doute à l'égard de l'idée européenne, mais consciente des difficultés à surmonter. Consciente également des précautions à prendre pour la sauvegarde des intérêts vitaux du Luxembourg. Il y aura la part des sacrifices que tout pays sera appelé à faire dans l'intérêt de la communauté. Nous sommes prêts à la supporter. En matière de solidarité internationale, chaque pays donne pour recevoir. Bien que

le Luxembourg ne puisse être rangé parmi les « Grandes Puissances », nous possédons au cours des négociations futures la garantie précieuse de pouvoir participer à droits égaux aux débats et de faire entendre notre voix chaque fois que l'intérêt du pays l'exigera.

La présence des trois délégués luxembourgeois au sein de l'Assemblée Consultative permettra à la Chambre de suivre le travail accompli à Strasbourg dans l'élaboration des bases de l'Europe de demain.

Je suis arrivé à la fin de mon exposé, au cours duquel j'ai essayé de dégager les grandes lignes de notre politique extérieure.

Le 3^e Anniversaire de la signature du Traité de l'Atlantique Nord

Allocution radiodiffusée de M. JOSEPH BECH, Ministre des Affaires Étrangères.

Aujourd'hui, il y a trois ans que fut signé à Washington le Traité de l'Atlantique Nord.

Le 4 avril 1949 entrera dans l'Histoire comme une grande date. Ce jour-là, douze pays libres, pacifiques et démocratiques, parmi lesquels le Luxembourg, ont contracté une alliance défensive, pour sauver la paix et pour empêcher une nouvelle guerre. C'est pour la première fois dans l'Histoire que des pays, ayant chacun sa propre souveraineté, s'engagent par un traité à placer, déjà en temps de paix, leurs armées sous un seul et unique commandement.

En même temps, c'est pour la première fois que les États-Unis de l'Amérique du Nord ont adhéré formellement à une alliance qui lie leur propre destin à celui de l'Europe.

Voilà ce qui démontre l'importance historique du Traité de l'Atlantique Nord.

Le but de ce Traité n'est pas de gagner la guerre, mais de la rendre impossible.

Les nations groupées au sein de ce Pacte — elles sont aujourd'hui au nombre de quatorze — doivent ensemble devenir fortes à tel point qu'aucun autre pays ne peut escompter gagner la guerre provoquée par lui. C'est là en ce moment la meilleure et l'on peut dire la seule garantie contre une guerre. Il y a quelques semaines, j'ai dit à la Chambre des Députés que pour ma part je ne croyais pas que l'U. R. S. S. ait l'intention de précipiter le monde dans un nouveau cataclysme. Mais la guerre ou la paix ne dépendent pas seulement des bonnes ou mauvaises intentions d'un peuple. Le fait qu'une formidable force militaire à l'Est fait face à un Ouest désarmé, ce fait à lui seul constitue un danger de guerre permanent: la paix peut être assurée et sauvée seulement par le rétablissement de l'équilibre des forces internationales. Voilà le but de la politique que poursuivent les pays du Pacte Atlantique, une politique qui leur a été imposée par l'impérialisme communiste. Ce n'est qu'au moment où l'équilibre militaire est à nou-

Cette politique, j'en ai la conviction, est conforme à nos intérêts. Elle consiste à vivre en paix avec tous et à resserrer de plus en plus les liens amicaux qui unissent notre pays aux puissances qui ont les mêmes aspirations pacifiques que nous. Conscients de notre devoir envers la communauté européenne et atlantique, nous y apportons de tout cœur notre modeste contribution. Le Gouvernement est donc convaincu que la politique de coopération est la seule possible et que cette politique, même si elle nous impose certains abandons de souveraineté, est conforme aux aspirations de notre communauté qui désire de toutes ses forces conserver la paix et préserver ses libertés ancestrales.

veau rétabli que les pays occidentaux pourront traiter, avec des chances de succès, avec les Russes au sujet d'une paix équitable.

L'évolution du Pacte Atlantique dans le courant de l'année passée peut être envisagée avec satisfaction. Le Général Eisenhower, auquel nous sommes vivement reconnaissants de l'œuvre accomplie pendant cette année en sa qualité de Commandant Suprême, a souligné, il y a deux jours, dans son rapport annuel que les troupes du Pacte Atlantique sont en ce moment déjà assez fortes pour opposer une résistance sérieuse à une attaque éventuelle. Le Général mentionne également que dans toute l'Europe occidentale, grâce à l'impression produite par le réarmement des Pays du Traité de l'Atlantique Nord, un sentiment de sécurité a pris naissance et que le moral des populations pacifiques s'est considérablement amélioré. A la fin de son rapport, le Commandant Suprême des armées alliées dit: « Notre objectif est presque atteint; nous allons réunir une force militaire, économique et morale, contre laquelle le monde communiste ne doit pas tenter une attaque. » Mais la réalisation du but que nous nous sommes fixé il y a trois ans à Washington, demande un maximum d'efforts de tous les Alliés et, pour des années, des sacrifices de toutes sortes.

Cet esprit et cette disposition existent et notre petit pays, qui a pleine conscience du problème et de l'enjeu, est à son tour prêt à supporter sa part dans le cadre de ses ressources!

Il serait cependant faux de considérer le Pacte de l'Atlantique Nord seulement comme une alliance militaire. Il est beaucoup plus! Si, en ce moment, le réarmement nous apparaît comme la principale et la plus urgente mission, il convient cependant de ne pas oublier que, dans un avenir plus ou moins rapproché, le Pacte de l'Atlantique Nord est le cadre d'une véritable communauté atlantique dans les domaines économique, social et culturel entre les États-Unis

d'Amérique, le Canada et les démocraties occidentales de l'Europe.

Depuis la guerre, une nouvelle Europe est en voie de formation, une Europe fondée sur la solidarité et la collaboration des pays européens libres qui sont conscients du fait que c'est seulement dans une Europe unie que leur existence et leur culture sont garanties. Cela pourtant est le cas seulement, si derrière l'Europe se trouvent les grands Etats-Unis d'Amérique avec leurs ressources incommensurables!

Visite officielle de Monsieur le Président et d'une Délégation du Conseil Municipal de Paris à la Municipalité de Luxembourg

7 et 8 mars 1952

Les 7 et 8 mars 1952, le Collège des Bourgmestre et Echevins de la Ville de Luxembourg a reçu la visite officielle de Monsieur le Président et d'une Délégation du Conseil Municipal de Paris.

C'était pour la première fois dans l'histoire des deux Villes que Paris a été officiellement l'hôte de Luxembourg. A deux reprises déjà nos édiles avaient été reçus à Paris. La menace de la deuxième guerre mondiale avait empêché le Conseil Municipal de Paris de donner suite à l'invitation que la Municipalité de Luxembourg avait faite aux représentants de la capitale française en 1937, du temps de feu le Bourgmestre Gaston Diderich.

Le jeudi, 6 mars, vers 18 heures, M. le Député-Maire Emile Hamilius accueillit les hôtes parisiens à la limite du territoire de la Ville. La délégation était conduite par M. Paul Coirre, Président du Conseil Municipal, et comprenait MM. Jacques Féron, Syndic, Pierre Ruais, Vice-Président, M^{me} Gisèle Bardet-Piedelièvre, Vice-Présidente, MM. Edmond Tercinet, Secrétaire, René Geneste, Secrétaire du Conseil Municipal, et Joseph Bonnin, Chef adjoint du Cabinet du Syndic.

Dans la matinée du vendredi, 7 mars, après avoir admiré les beautés touristiques de la Ville de Luxembourg, les personnalités françaises furent reçues en l'Hôtel du Ministère d'Etat par S. Exc. M. Pierre Dupong, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement.

L'après-midi était consacrée à la visite des nouveaux laminoirs des Arbed à Dudelange.

C'était à 18 heures qu'eut lieu la cérémonie de la réception officielle par la Municipalité de Luxembourg. En cette occasion solennelle l'Hôtel de Ville avait revêtu un air de fête. D'abondantes fleurs ornaient le péristyle et l'escalier d'honneur, et dans la salle des séances les drapeaux tricolores français et luxembourgeois encadraient les armoiries des deux capitales

Au sein du Pacte Atlantique et par le Pacte Atlantique existent la perspective et l'espoir d'une union de plus en plus étroite de 350 millions d'hommes de ce côté-ci et de l'autre côté de l'Océan Atlantique, d'hommes qui reconnaissent les mêmes valeurs morales et pour lesquels la vie n'aurait plus de sens en cas de destruction de ces valeurs.

Jamais encore coalition aussi grande et aussi puissante de nations libres ne fut prête à défendre ses valeurs les plus sacrées.

amies. Une nombreuse assistance y attendit l'entrée de M. le Président Paul Coirre et de sa suite. Parmi les personnalités présentes, citons S. Exc. M. Alfred Lœsch, Grand Maréchal de la Cour, représentant S. A. R. Madame la Grande-Duchesse, S. Exc. M. Pierre Saffroy, Ministre de France, M^{lle} M. Campana, Conseiller d'Ambassade, et M. Robert de Souza, Attaché de Légation à la Légation de France, les autres membres du Corps Diplomatique accrédité à Luxembourg, à l'exception du Ministre de Grande-Bretagne qui s'était fait excuser en raison du deuil national, LL. EE. MM. Emile Reuter, Président de la Chambre des Députés, Pierre Dupong, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, Albert Wehrer, Ministre de Luxembourg à Paris, Mgr. Alfred Mille, Vicaire général, représentant Mgr. l'Evêque, une délégation des « Amitiés Françaises » et de nombreuses autres personnalités.

M. le Bourgmestre Emile Hamilius souhaite aux hôtes parisiens une chaleureuse bienvenue:

« Monsieur le Grand Maréchal,
Excellences,
Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Je ne saurais vous exprimer, Madame, Messieurs, combien votre visite nous honore et nous réjouit. Elle revêt pour nous une importance d'autant plus grande que c'est la première fois que nous avons la grande joie de recevoir officiellement dans nos murs les représentants de la Ville de Paris. C'est avec émotion et fierté que j'apporte, au nom de la Capitale de notre pays, l'hommage d'une cordiale bienvenue à nos hôtes parisiens: le Président du Conseil Municipal, Monsieur Paul Coirre, le Syndic du Conseil Municipal, Monsieur Jacques Féron, Madame Gisèle Bardet-Piedelièvre, Monsieur le Vice-Président Pierre Ruais et à leurs éminents collaborateurs dont nous connaissons le labeur fécond qu'ils accomplissent dans l'administration et le

développement de la prospérité de Paris. Je salue également nos autres hôtes, en premier lieu S. Exc. Monsieur le Grand Maréchal de la Cour, Messieurs les Ministres représentant les pays amis et les Ministres luxembourgeois qui ont bien voulu se joindre à nous pour leur marquer leur haute estime.

Madame, Messieurs, votre présence à Luxembourg nous permet enfin de vous exprimer de vive voix les sentiments faits de gratitude et d'admiration, d'amitié et d'amour qui nous animent à l'égard de la grande, de l'unique Cité que vous représentez.

Comment ne serions-nous pas heureux de pouvoir inscrire aujourd'hui avec vous une page nouvelle dans le livre d'or des annales de l'amitié qui attache nos deux villes, de venir mettre une fois de plus au bas du pacte qui lie Luxembourg à Paris, notre pays à la France, la signature de nos cœurs.

Ce pacte, ces sentiments, ils sont conformes aux plus profondes aspirations de notre être: ils ont été développés par les mains habiles de nos apprentis qui sont venus s'initier à l'art de vos maîtres du Faubourg Saint-Antoine et de Saint-Denis; ils ont été consolidés par nos étudiants qui ont toujours considéré et qui considèrent à juste titre que l'Université de Paris est l'alma mater par excellence; ils ont été amplifiés et magnifiés par nos artistes qui viennent admirer les chefs-d'œuvre de vos musées et s'inspirer au grand souffle de Paris; ils ont été scellés par le sang des Français et des Luxembourgeois qui, deux fois au cours d'un quart de siècle, ont combattu côte à côte pour la sauvegarde des valeurs morales et spirituelles dont Paris est le magnifique et rayonnant symbole. En vous accueillant chez nous, en vous faisant les honneurs de notre petite patrie, nous n'avons certes pas la prétention de rivaliser tant soit peu avec tout ce que Paris peut offrir à ses hôtes émerveillés. Mais en visitant notre Capitale dont les vieilles pierres gardent l'empreinte du génie de Vauban, en recherchant les traits et les sentiments qui composent la physionomie et l'âme de notre pays, nous serions heureux si vous pouviez emporter l'impression que le petit coin que nous formons au milieu de l'Europe brille d'un éclat particulier par ses joyaux touristiques, par les vestiges de sa grande histoire si souvent confondue à la vôtre, par la mentalité de ses habitants si proche de la vôtre.

Madame, Messieurs,

Paris que vous représentez d'une façon si éminente parmi nous, Paris que nous remercions de l'accueil et de l'hospitalité qu'il accorde si fraternellement à nos concitoyens, Paris pour nous:

c'est une de ces collines inspirées, la plus haute et la plus claire dont puisse se glorifier la France,

celle qui peut le mieux parler à l'âme et rendre plus puissante la leçon du passé,

celle qui préservera tout ce qui est digne de survivre,

celle qui, comme a dit Paul Valéry, « donne par sa beauté et par sa lumière à la France un visage sur lequel vient briller toute l'intelligence »;

c'est la grande capitale de la patrie humaine, le carrefour du monde civilisé;

c'est l'aimant puissant qui attire vers lui ce qui est grand, beau et généreux;

c'est le havre et le lieu d'asyle où viennent se réfugier tous ceux qui sont poursuivis, parce qu'ils entendent rester des hommes libres;

c'est le foyer ardent où se forment et d'où partent depuis des siècles les idées essentielles et les initiatives courageuses qui sont à la base de notre vie politique et culturelle.

Voilà pourquoi nous admirons Paris.

Mais il a d'autres attraits qui lui sont propres et qui sont uniques:

c'est le ciel clair de l'Île de France d'un bleu qu'on ne voit nulle part ailleurs;

c'est la Seine aux eaux vertes qui portent fièrement l'immense navire de la Cité, qui invitent à la flânerie, qui font prendre patience aux bouquinistes et aux pêcheurs;

ce sont les ponts innombrables dont chacun est un poème qui chante une légende;

c'est la splendeur des monuments, des avenues, des places qui font penser aux beaux vers de Victor Hugo:

« Façades de l'immense génie humain si fières
que l'homme devant vous doute s'il voit
des pierres ou des rayons ... »,

pierres prodigieuses qui font remonter au passant le cours des siècles et semblent conservées pour raconter ce que Anatole France appelait « la plus belle des aventures humaines », l'histoire de la France incarnée dans Paris;

ce sont les magasins et les commerces qui sont à Paris les mêmes que partout et qui pourtant ne ressemblent à ceux de nulle part et donnent à la Ville tant d'éclat et de prestige: une façon inattendue de présenter, un tour de main inimitable, un renouveau perpétuel d'idées ingénieuses, le souci de la perfection, une tradition artisanale où la petite main de la rue de la Paix rattrape l'ébéniste moustachu du Faubourg;

c'est le temple de la gastronomie où viennent s'abriter les sanctuaires du bien-manger;

c'est le sourire qui vient fleurir sur les lèvres d'une midinette;

c'est la subtilité éphémère d'un parfum qu'on respire.

Voilà pourquoi nous aimons Paris, professeur du goût et du savoir-vivre;

Paris qui gronde et qui chante;

Paris qui raille et qui console;

Paris de Sainte Geneviève, des taxis de la Marne, de l'insurrection d'août 1944;

Paris, grande ville faite de cent villages, qui a réalisé l'harmonie des contraires et la symphonie des contrastes;

oui il y a la Place de la Concorde, mais il y a aussi la Place des Vosges;

oui il y a l'Etoile, mais il y a aussi la Place Dauphine;

oui il y a la Place de l'Opéra et les Grands Boulevards, mais il y a aussi à l'ombre de Notre-Dame, illustre paroisse de l'Histoire de France, l'Île Saint-Louis, dont le charme désuet qui exhale le parfum d'une autre époque, dont le calme provincial sont doux aux poètes, aux rêveurs et aux artistes;

oui il y a Pigalle et Blanche et leurs plaisirs nocturnes, mais il y a aussi la Butte, le Montmartre des vignobles que hante l'ombre de Gérard de Nerval, le Montmartre aux petites rues pleines de souvenirs et de fantômes de la grande époque, le Montmartre de la Place du Tertre et du Lapin à Gil où se perpétue la mémoire des Aristide Bruant et des Max Jacob;

oui il y a Saint-Germain-des-Prés et ses caves, mais il y a aussi Saint-Germain-des-Prés, paroisse des historiens, fils spirituels de Saint Benoît.

On pourrait évoquer à l'infini ces exemples que nous proposons le cœur innombrable, l'âme multiple, les aspects variés et changeants de la Grande Cité et qui font d'elle cette merveille unique au monde: Paris.

Madame, Messieurs,

Chers amis parisiens,

Vous qui êtes aujourd'hui parmi nous les messagers d'une ville jeune de deux mille ans et qui nous apportez, avec sa splendeur, son rayonnement, je vous dis que Paris, ce glorieux ornement de la France, ce génie de notre civilisation représentera toujours pour nous la nef majestueuse qui flotte face au destin et qu'aucune adversité ne fera jamais sombrer,

Paris, l'éternel Paris!»

A son tour, M. le Président Paul Coirre prit la parole. Voici les termes de son discours:

« Monsieur le Bourgmestre,

Au nom de mes collègues et au mien je vous remercie profondément de votre accueil et des marques de sympathie qui l'accompagnent. Je tiens à vous dire combien je suis heureux de renouer avec une tradition interrompue par la guerre qui établissait régulièrement autrefois un échange de visites et permettait la création de liens personnels entre nos municipalités, contribuant ainsi à resserrer les liens de chaude affection qui unissent Luxembourg et Paris.

Au delà de nos villes, c'est l'attachement de la France au Grand-Duché que cette amitié symbolise et dont notre visite vient témoigner aujourd'hui.

Paris se rappelle avec émotion la visite que S. A. R. la Grande-Duchesse voulut bien faire

à notre Capitale en 1937. Sa population garde de votre Souveraine un déférent et respectueux souvenir.

Les dures années qui suivirent, si elles renforcèrent encore notre solidarité, n'ont plus permis de la manifester comme nous en avions le désir et l'habitude. Aussi, ce jour prend-il une valeur si singulière, car s'il consacre un accord immanent et permanent, il suscite un nouveau lien entre deux pays dont la Providence a mêlé les affinités pour qu'ils marchent côte à côte dans le chemin du destin.

Les épreuves communes d'un récent passé nous apportèrent une longue suite de douleurs et de ruines. Elles n'ont servi qu'à sceller dans nos cœurs la volonté de rester nous-mêmes et de demeurer fidèles à ceux qui ont partagé nos malheurs. Dans ces moments d'angoisse, une force morale nouvelle et un vaste courant de soutien mutuel s'établirent rapidement entre nos deux peuples. Tandis que vous receviez les Français évadés, les réfractaires luxembourgeois trouvaient en France le refuge de la zone non occupée et la porte du monde libre.

Dans les sacrifices qu'ils consentirent souvent autour du drapeau français, vos compatriotes affirmèrent leur volonté d'être présents à chaque instant de leur temps.

La paix retrouvée redonna au Luxembourg son vrai visage de calme et de repos sur lequel s'effacent peu à peu les traces de vos peines. C'est un grand réconfort de voir reflourir sur une terre éprouvée comme la vôtre les mêmes qualités de travail et d'énergie créatrices qui faisaient depuis sa grandeur. Le Luxembourg a su donner à ces qualités toute leur efficacité en les orientant vers des domaines où elles pouvaient produire librement leurs effets.

La place capitale que l'industrie occupe dans l'économie du Grand-Duché montre à ses voisins qu'une volonté de s'élever par la production et le travail l'anime au plus haut point. Dans notre monde industrialisé, en perpétuelle évolution, le Luxembourg s'est fait, grâce au talent de ses techniciens, au labeur et au courage de ses ouvriers, une place dont il peut être fier et qui le met dans une situation prépondérante de l'économie européenne.

Aussi est-ce un exemple de vertu et d'opiniâtre effort que la France salue en votre pays. Il est pour nous le modèle du peuple qui, fidèle aux traits essentiels de son caractère, puise dans ces possibilités une force surprenante qui lui permet de vaincre les difficultés présentes sur sa route.

Il est des peuples privilégiés, comme le vôtre, devant lesquels la force doit s'arrêter, car elle ne peut les soumettre. Malgré les séductions ou la sévérité ils lui restent étrangers. Ils gardent intacte la ferme volonté d'être eux-mêmes et de demeurer libres.

Le Luxembourg est le symbole vivace de cette vocation nationale. Il manifeste, tout au long de

son histoire, une sourde répulsion pour la servitude. A ce titre, il a gagné, à travers les siècles, l'estime de la France. Notre pays découvre dans ses vertus ce qui chez nous commande le respect.

Nombreux sont les Luxembourgeois qui viennent en France et que nous avons le plaisir d'accueillir à Paris. Ils font connaître leur pays, en rendent son nom et son visage familiers, sa présence toute proche. Ils aident à établir, à renforcer un peu mieux chaque jour cette amitié à laquelle nous sommes les uns et les autres si profondément attachés.

Le Grand-Duché est pour nous le prolongement hors de France d'une forme d'esprit que nous trouvons déjà enracinée dans nos provinces de l'Est.

Placés au carrefour de plusieurs civilisations, vous avez su en prendre ce qui était valable et repousser certaines perversions dangereuses de l'esprit. Un équilibre naquit de ce choix; il a donné le Luxembourg laborieux et tenace, témoin d'un sol où se rencontrent et parfois se heurtèrent les grands courants de l'histoire.

Mais le destin voulut qu'entre les deux tentations de l'Occident le Luxembourg marqua souvent sa sympathie à la latinité et décida pour s'accomplir totalement de se ranger aux côtés de la France qui en assumait la charge aussi bien que la direction intellectuelle. Autant que nos volontés donc, le sort a contribué à lier nos deux nations.

Si, par le passé, elles se sont rencontrées dans un attachement commun, aux mêmes valeurs spirituelles, si la civilisation chrétienne a inspiré l'une et l'autre et si nous retrouvons en elle le trésor d'un idéal qui, proche du réel, nous préserve des aventures, il nous faut maintenant penser à l'avenir et à l'organisation de notre continent.

Il a connu, tout au long du siècle précédent et deux fois déjà pendant la première moitié de celui que nous vivons, les cruautés de guerres que nous n'avions pas voulues.

Le Général Eisenhower, Commandant Suprême de l'Armée défensive du NATO, en visite à Luxembourg

Poursuivant son farewell tour à travers les pays signataires du Traité de l'Atlantique Nord, le Général Eisenhower, Commandant Suprême de l'Armée défensive du NATO, s'est rendu à Luxembourg le 26 avril 1952.

Peu avant 15 heures, l'avion du Général, venant de Paris, atterrit à l'aéroport de Luxembourg-Findel. Le Commandant Suprême de l'Armée défensive du NATO était accompagné du Général britannique Gault, membre du SHAPE.

Nous désirons vivre en paix, mais la sagesse, comme les leçons de la politique nous l'apprennent, est moins l'effet d'une bienveillante nature que le résultat des efforts des hommes.

L'union s'impose entre les nations qui lui sont profondément attachées lorsque, comme aujourd'hui, nous sentons notre avenir de nouveau menacé.

Dans la structure de la société européenne, le Luxembourg tient le rôle prééminent que lui méritent ses souverains autant que sa stabilité économique, son économie autant que sa situation privilégiée au point de vue géographique.

Cette mission, que toute une tradition lui désigne, apportera à votre pays un nouveau rayonnement en mettant au cœur des hommes une grande espérance.

C'est avec ce vœu, que je vous adresse, Monsieur le Bourgmestre, le salut et l'hommage de Paris.»

A la fin de son allocution, M. le Président Coirre remit à M. le Bourgmestre Hamilius les insignes de Conseiller Municipal d'honneur de Paris. Il s'inscrivit ensuite au Livre d'Or de la Ville de Luxembourg. Le vin d'honneur clôtura la cérémonie.

Dans la matinée du samedi, 8 mars, S. Exc. M. Pierre Saffroy, Ministre de France, offrit en l'Hôtel de la Légation une réception en l'honneur de ses compatriotes. A 11 heures 30, ceux-ci furent reçus en audience par S. A. R. Madame la Grande-Duchesse.

Le séjour officiel à Luxembourg de la Délégation du Conseil Municipal de Paris prit fin par une excursion dans les vallées de la Sûre et de la Moselle, suivie dans la soirée d'un banquet officiel au Grand Hôtel Cravat.

Notons encore que la Ville de Luxembourg a fait cadeau à M. le Président Coirre, en guise de souvenir, d'un exemplaire de la première édition datant de 1857 des trente planches de J.-B. Fresez, intitulée «Album pittoresque du Grand-Duché de Luxembourg».

A sa descente d'avion, l'illustre hôte fut salué par S. Exc. M. Joseph Bech, Ministre des Affaires Etrangères, S. Exc. Mrs. Perle Mesta, Ministre des U. S. A. à Luxembourg, et par quelques personnalités américaines et luxembourgeoises, dont le Colonel Aloyse Jacoby, Chef d'Etat-Major de la Force armée luxembourgeoise, et le Major-Commandant Joseph Gilson, Chef de la Gendarmerie.

Un détachement de P.M. présenta les armes et la compagnie de la Garde Grand-Ducale, sous

le commandement du Lieutenant J. Majerus, rendit les honneurs. Le Général s'inclina devant le drapeau militaire et passa en revue la troupe.

Les personnalités se rendirent ensuite au Cimetière militaire américain de Hamm. Le Général y déposa des fleurs et se recueillit quelques instants devant la tombe de son ancien frère d'armes, le Général George S. Patton Jr.

Escortées de P.M., les voitures officielles se dirigèrent vers Luxembourg où une cérémonie commémorative eut lieu au Monument du Souvenir. Entouré de M. Bech et de Mrs. Mesta, le Commandant Suprême de l'Armée défensive du

NATO déposa une couronne sur la dalle du Monument, tandis que retentit la Sonnerie aux Morts.

A la Légation des U.S.A., le Général et M. Bech eurent une longue entrevue.

Dans la soirée, LL. AA. RR. Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince reçurent à dîner les hôtes américains au Palais Grand-Ducal.

Comme invité de S. Exc. Mrs. Perle Mesta, le Général résida à la Légation des U.S.A. jusqu'au dimanche après-midi, 14 heures.

Jumelage Metz-Luxembourg

Dans Metz pavoisée et devant une très nombreuse assistance s'est déroulée, le 23 mars 1952, la cérémonie du jumelage de cette ville avec Luxembourg.

Cette nouvelle initiative s'inscrit dans le cadre de l'action du Conseil des Communes d'Europe, créé à Genève en janvier 1951. Par le jumelage de villes et communes de différents pays, le Conseil veut créer des liens permanents entre agglomérations de deux ou de plusieurs nations, afin de favoriser ainsi la naissance d'un esprit nouveau fondé sur une meilleure connaissance de pays déjà unis par une communauté de destin, comme le sont les pays d'Europe. Sur le plan pratique, ces liens permanents se manifesteront par des visites officielles, par des expositions et festivals d'art confrontant les œuvres des pays intéressés, par des rencontres sportives, des échanges culturels et sociaux, par des études de problèmes économiques et techniques communs.

Le premier jumelage de villes a été réalisé l'an passé entre Troyes et Tournai.

La cérémonie du 23 mars, par la participation d'une foule enthousiaste et l'ampleur des manifestations, a revêtu un éclat particulier. A 9 heures 30, M. Raymond Mondon, Député-Maire de la Ville de Metz, salua à l'Hôtel de Ville ses invités d'honneur français et luxembourgeois. Citons, du côté français: M. Henri Frenay, ancien Ministre, Président de l'Union Européenne des Fédéralistes, le Baron de Sellières, MM. Liard, Vice-Président du Conseil Général, Schwartz, Sénateur-Maire de Thionville, Brumbt, Maire de Colmar, Schaaf, Député-Maire de Montigny, le Colonel Bolzinger, représentant l'Armée française, M. Zeller, Gouverneur militaire de Metz, le Colonel Engeman, représentant les autorités militaires américaines du Dépôt de Metz, M. Dubois, Préfet de la Moselle, M^{lle} M. Campana, Conseiller d'Ambassade à la Légation de France à Luxembourg, et Mgr. Schmit, Vicaire Général, représentant Mgr. l'Evêque de Metz. Du côté luxembourgeois étaient présents: MM. Emile Hamilius, Bourg-

mestre de la Ville de Luxembourg, L. Kœnig et G. Reuter, Echevins, plusieurs bourgmestres luxembourgeois, MM. A. Calteux, Vice-Président du Conseil luxembourgeois du Mouvement Européen, P. Theisen, Président de la Chambre des Métiers, J. Krau, Président de la Fédération des Commerçants, L. Wagner, Président des Syndicats Chrétiens, A. Heinisch, Président de l'Association des Luxembourgeois en Moselle, et A. Thill, Délégué du Grand-Duché auprès de l'Association des Luxembourgeois en Lorraine.

Après le discours de bienvenue de M. le Député-Maire Raymond Mondon, MM. H. Clement, Secrétaire Général de la Section luxembourgeoise du Conseil des Communes d'Europe, et J. Bareth, Secrétaire Général de la Section française, prirent la parole pour souligner l'importance de la cérémonie du jumelage sur le plan communal et sur le plan européen.

Entretiens, à la Place d'Armes, MM. Robert Schuman, Ministre des Affaires Etrangères de France, et Victor Bodson, Ministre de la Justice de Luxembourg, représentant M. le Ministre des Affaires Etrangères, passèrent en revue des détachements de troupes françaises et luxembourgeoises. Ils se rendirent ensuite à l'Hôtel de Ville où le vin d'honneur clôtura la première prise de contact.

La cérémonie officielle du jumelage eut lieu au Monument aux Morts. Pendant que la musique militaire de Metz exécuta les hymnes nationaux luxembourgeois et français, MM. les Ministres Schuman et Bodson s'inclinèrent devant les drapeaux militaires. Au nom de leurs villes, MM. Mondon et Hamilius prononcèrent ensuite la déclaration suivante:

« Nous prenons l'engagement solennel de maintenir les liens permanents entre les municipalités de nos deux villes, de favoriser en tous domaines les échanges entre leurs habitants pour développer par une meilleure compréhension mutuelle le sentiment vivant de la fraternité européenne; nous prenons l'engagement de conjuguer nos efforts, afin d'aider dans la pleine

mesure de nos moyens au succès de cette nécessaire entreprise de paix et de prospérité: la fondation de la Fédération européenne.»

Après que le Monument eut été fleuri par MM. Schuman, Bodson, Mondon et Hamilius, les personnalités se rendirent à la Cathédrale où une messe fut célébrée en présence de Mgr. Heintz, Evêque.

A l'issue du service religieux, un banquet fut offert aux invités d'honneur à la Maison Moitrier. Y prirent encore la parole MM. Mondon, André Voisin, Président du bureau exécutif de «La Fédération», Petiet, au nom de l'organisation pour la canalisation de la Moselle, Victor Bodson et Robert Schuman. M. le Ministre de la Justice du Luxembourg rendit hommage au génie européen de la France «qui incarne un idéal noble et généreux, un humanisme dont le rayonnement éclaire le monde». Le Ministre releva que les grands projets de fédération européenne d'Aristide Briand ne sont pas oubliés par les Français d'aujourd'hui. «Grâce surtout au grand Lorrain et au grand Français qu'est Robert Schuman, l'Europe-Unie n'est déjà plus une utopie généreuse ou un idéal lointain, mais déjà une réalité qui commence à s'inscrire dans les faits.» Et M. Bodson de conclure: «Ce n'est pas en nous repliant sur des positions égoïstes, en nous retranchant derrière les notions stériles d'une souveraineté nationale dépassée par les faits que nous préparons un avenir heureux et

prospère. C'est en élevant nos cœurs et nos esprits à la hauteur des solutions supranationales et européennes que nous redonnerons à nos populations la prospérité et que nous leur assurerons la liberté et la paix.» — M. le Ministre des Affaires Etrangères de France précisa la portée de la nouvelle politique à inaugurer: «Avec le progrès technique, nous ne pouvons plus nous enfermer chez nous. Il faut que nous unissions nos efforts. Nous ne songeons pas à nier les frontières qui ne doivent pas être des barrières. Il faut que nous mettions en commun nos ressources, notre main-d'œuvre, notre génie, nos projets. Il faut que nous facilitions le travail de nos ouvriers pour affranchir ceux-ci au lieu de les abrutir. Dans cette région, il importe que nous coordonnions nos efforts en raison des grandes possibilités qu'offrent les bassins lorrains, luxembourgeois et sarrois. Par là nous pourrons écarter la guerre qui éclate généralement là où les besoins sont insatisfaits.» Dans sa conclusion, le Ministre affirma qu'il n'y a rien d'antinominal à la tâche entreprise, celle-ci n'étant pas en contradiction avec le patriotisme, mais constituant son prolongement.

L'après-midi fut consacrée à un grand festival de musique, auquel participèrent plusieurs harmonies, des délégations d'anciens combattants français et luxembourgeois et des chœurs d'enfants en costume régional, tandis qu'à l'Hôtel de Ville eurent lieu des conférences techniques sur le projet de canalisation de la Moselle.

Le Luxembourg à l'Exposition Nationale du Travail de Paris

L'Exposition Nationale du Travail a été inaugurée au Palais des Arts Modernes à Paris, le 28 mars 1952, par M. Vincent Auriol, Président de la République, en présence de nombreuses personnalités françaises, belges et luxembourgeoises.

Autour du Président, nous avons remarqué entre autres: Le Président des Expositions Nationales du Travail, M. Henri Vergnolle, ancien Président du Conseil Municipal de Paris, l'inépuisable animateur de toutes les manifestations du Travail français de qualité et de goût; M. de Moro-Giafféri, Député, Président de la Commission Permanente des Expositions; MM. André Morice, Ministre des Travaux Publics, Président de l'Union Nationale de la Promotion du Travail, André Marie, Ministre de l'Education Nationale, Jean Masson, Secrétaire d'Etat à l'Enseignement Technique, Albert Sarraut, Léon Jouhaux, les Préfets de Police de la Seine, etc.

Le Luxembourg était représenté par M. Nic. Biever, Ministre du Travail, accompagné de MM. Albert Wehrer, Ministre du Luxembourg à Paris, et J.-P. Winter, Conseiller de Gouvernement, ainsi que par M. Emile Nennig, Président de la Commission Nationale du Travail à Luxembourg

qui avait assumé la mission d'organiser et de mettre sur pied la participation luxembourgeoise.

Le Grand-Duché, membre de l'Union Internationale de la Promotion du Travail, récemment constituée, a exposé — évocation vivante du pays — un panneau monumental, au centre duquel se détache une immense cartouche en fer forgé, représentant les Armes Nationales, encadrée des écussons des douze cantons.

Pour expliquer la raison de la participation de principe de notre pays, on peut lire au frontispice du monument ces quelques mots:

«Le Grand-Duché de Luxembourg, par sa présence, témoigne sa sympathie aux meilleurs «ouvriers de France et son admiration à l'Œuvre «des Expositions Nationales du Travail.»

Cette forte pièce, due à la persévérance et à l'adresse de M. Emile Krecké, ancien Chef d'atelier à l'Ecole d'Artisans, a éveillé le plus vif intérêt, et M. le Président de la République, après avoir longuement admiré l'œuvre présentée, a tenu à féliciter M. le Ministre N. Biever et l'organisateur de cette manifestation luxembourgeoise, M. Nennig, pour la magnifique preuve de l'interminable amitié qui, depuis toujours, unit le Luxembourg à la France.

Inauguration du Pont-Route de Wasserbillig

Le lundi, 10 mars 1952, à 11 heures, eut lieu l'inauguration du nouveau pont-route qui relie Wasserbillig à la rive allemande de la Sûre.

Au pont avaient été hissés le drapeau luxembourgeois, celui de la République Fédérale d'Allemagne ainsi que le drapeau européen, vert et blanc. Une foule nombreuse, venue des localités frontalières avoisinantes, se pressait derrière les personnalités officielles luxembourgeoises, allemandes et françaises qui se faisaient face au centre du pont, séparées par le ruban traditionnel.

Étaient présents du côté luxembourgeois: M. Victor Bodson, Ministre des Travaux Publics et des Transports, M. Christian Calmes, Secrétaire de Légation, représentant le Ministre des Affaires Étrangères, MM. les Conseillers de Gouvernement Metzdorff, Weiler et Logelin, MM. Faber, Commissaire de District, Wirion, Ingénieur en Chef, Directeur des Ponts et Chaussées, Kinnen, Ingénieur d'arrondissement des Ponts et Chaussées, Reiter, Conducteur-Inspecteur des Ponts et Chaussées, M. le Major-Commandant Gilson, Chef de la Gendarmerie, MM. Esslen, Consul honoraire du Grand-Duché à Trèves, Schritz, Contrôleur des Douanes, M. le Bourgmestre et MM. les Echevins et Conseillers de la Commune de Mertert, et M. l'abbé Kayser, Curé de Wasserbillig.

Du côté allemand assistèrent M. Altmeier, Ministerpräsident von Rheinland-Pfalz, Mainz, M. Dr. Steinlein, Staatssekretär, Ministerium für Wirtschaft und Verkehr, Mainz, M. Dr. Haberer, Chef der Staatskanzlei, Mainz, M. Dr. Wahl, Regierungsbaudirektor, Ministerium für Wirtschaft und Verkehr, Mainz, M. Schnecke, Regierungsbaurat, Mainz, M. Dr. Schulte, Regierungsdirektor, Trier, M. Schubach, Regierungsrat, Mainz, M. Schultze-Berndt, Oberregierungs- und Baurat, Trier, M. Schneider, Regierungs- und Baurat, Trier, M. Müller, Bezirksgendarmeriechef, Trier, M. Weskamp, Zollrat, Direktor des Hauptzollamtes, Trier, M. Salzmann, Landrat des Kreises Trier-Land, M. Weibler, Amtsbürgermeister von Trier-Land, M. Ries, Bourgmestre de Langsur, M. l'abbé Weckbecker, Curé de Langsur, M. Dr. Nakonz, Entrepreneur. — La Légation de la République Fédérale d'Allemagne à Luxembourg était représentée par le Dr. Jansen, Ministre, le Dr. Pauls, Secrétaire de Légation, et M. Riernemann, Attaché commercial adjoint.

La délégation française comprenait MM. Chauchoy, représentant le Commissaire pour le Land Rhénanie-Palatinat, Andoye, Délégué adjoint du Commissaire pour le Land Rhénanie-Palatinat dans le District de Trèves, M. le Chef d'Escadron Walmetz, Commandant de la Gendarmerie française du District de Trèves, M. l'Administrateur Chevallier, Chef du Service de

la Sûreté à Trèves, et M. Desbureaux, Inspecteur O. T. C.

Après que la Fanfare de Wasserbillig eut ouvert la cérémonie d'inauguration par l'exécution de quelques morceaux de musique, M. Victor Bodson, Ministre des Travaux Publics et des Transports du Grand-Duché, s'adressa à l'assistance dans les termes suivants:

« Heute, zum zweiten Mal nach dem Waffenstillstand, treffen sich die Vertreter unserer beiden Nachbarländer zur Einweihung einer verkehrswichtigen Grenzbrücke.

Ich habe die Ehre, im Namen der Großherzoglichen Regierung, den Herrn Ministerpräsidenten Altmeier sowie die Herren der deutschen Verwaltungen zu begrüßen als Miterbauer des gemeinsamen Werkes.

Aujourd'hui, pour la seconde fois après l'armistice, les représentants de nos deux pays voisins se rencontrent pour procéder à l'inauguration d'un pont frontalier à trafic intense.

Je m'empresse de souhaiter la bienvenue à Messieurs les représentants du Haut-Commissariat français en Allemagne. Je suis content de les rencontrer à l'occasion de cette cérémonie et je voudrais rappeler que nous devons à l'effort des autorités françaises la reconstruction des premiers ponts qui réunissent à nouveau le Luxembourg et l'Allemagne.

Nun ist die Brücke wieder neuerstanden und harret ihrer offiziellen Übergabe an den Verkehr. Die Ingenieure, Bauführer und Arbeiter können stolz sein auf ihr Werk, das so geschaffen wurde, daß es den Unbilden des Wetters und dem Wechsel der Fluten standhalten wird. Wir alle haben den sehnlichsten Wunsch, daß sie nicht wieder durch Menschenhand zerstört werde.

Brücken sind Werke des Friedens und genau wie die Menschen Opfer der Kriege. Zerstörungen von Brücken und Töten von Menschen bedeuten nicht nur einen großen Verlust an Werten moralischer und materieller Natur, sondern lassen auch auf beiden Seiten im Schatten der Isolierung den Haß, das Mißtrauen, das Unverstehen wuchern. Die für ein Land verantwortlichen Instanzen können und dürfen diese Tatsachen nicht außer Acht lassen und sollen versuchen, mit den materiellen auch moralische Brücken zu schlagen. So kommt es, daß, obgleich die Brücke schon seit dem 2. September vorigen Jahres dem Verkehr übergeben wurde, wir darauf gehalten haben, uns heute zusammenzufinden zu einem Gedankenaustausch über die Möglichkeiten einer Vervollkommnung der Verbindungen zwischen beiden Ländern.

Der Wiener Vertrag von 1815 hat die Flüsse zwischen Luxemburg und Deutschland einem im

internationalen Recht eigenartigen Regime unterworfen.

Das Über- und Nebeneinanderbestehen der Souveränitäten ist ein sinnvolles Faktum, welches beide Länder zur verständnisvollen Zusammenarbeit anhält, denn in und über unseren Grenzflüssen soll und muß alles gemeinsam getätigt werden. Durch diese rechtliche Gegebenheit ist beiden Regierungen die Möglichkeit geboten, ein Arbeitsprogramm aufzustellen, das auch der öffentlichen Meinung zeigt, daß eine Politik der Verständigung und der Befriedigung von den verantwortlichen Stellen beider Länder gewünscht wird und verwirklicht werden kann. So wollen wir dem unruhigen Europa in aller Bescheidenheit, aber mit Bestimmtheit zeigen, daß es möglich ist, gegen alle Widerwärtigkeiten einer vergangenen historischen Entwicklung bessere Verhältnisse schaffen zu wollen.

Mit diesem Wunsch habe ich nun die Ehre, im Einverständnis beider Vertragspartner, die Straßen-Brücke Wasserbillig-Irrel dem Verkehr offiziell freizugeben.»

M. Altmeier, Ministre-Président du Land Rhénanie-Palatinat, prit ensuite la parole:

«Ich danke Herrn Minister Dr. Bodson für die freundliche Begrüßung und für die guten Wünsche, die er soeben im Namen der großherzoglich-luxemburgischen Regierung zu dem frohen Anlaß dieser Stunde ausgesprochen hat. Ich darf diese Wünsche und Grüße namens der Landesregierung von Rheinland-Pfalz gutnachbarlich und aufrichtig erwidern und meiner großen Freude über das vollendete gemeinsame Werk Ausdruck verleihen.

Die Einweihung dieser neuen Straßenbrücke ist in der Tat ein frohes Ereignis und eine Feier eigener Art. Sie verbindet die Gemeinden Wasserbillig und Wasserbilligerbrück und damit diese schöne Grenzlandschaft miteinander.

Aber sie möchte ja mehr sein: Verbindung zwischen den unmittelbaren Nachbarn Luxemburg und Rheinland-Pfalz; ja mehr noch, zwischen dem Großherzogtum Luxemburg und der Bundesrepublik Deutschland.

Deshalb gereicht es mir zur besonderen Ehre, zugleich die aufrichtigen Wünsche des Herrn Bundeskanzlers Dr. Adenauer sowie diejenigen des Herrn Bundesverkehrsministers Dr. Seehofer zu übermitteln.

Der Bundeskanzler gibt der frohen Gewißheit Ausdruck, daß der Geist friedvoller Verständigung und gemeinsamen Wiederaufbauwillens die festesten Brücken von Volk zu Volk baut; Brücken, deren Fundamente schließlich und zuletzt in der guten Gesinnung der Menschen begründet werden.

Den Brücken von Echternach und Bollendorf folgt nunmehr diejenige von Wasserbillig. Dabei haben wir die Gewißheit, daß es sich auch bei

diesem Werk um eine Etappe handelt auf dem Wege der Wiederherstellung der übrigen Grenzbrücken, einmal, um den persönlichen Notwendigkeiten der beiderseitigen Bevölkerung, zum andern, um den wirtschaftlichen Interessen unserer Länder Rechnung zu tragen. Das ist ein echtes Gemeinschaftswerk und es erfüllt uns mit tiefer Genugtuung, daß die Ausführungen des Herrn luxemburgischen Ministers den gleichen Willen der luxemburgischen Regierung bekundeten, wie er sich uns als Vorbild in der Gemeinsamkeit unserer Flüsse sinnvoll darstellt.

Wir sind bemüht gewesen, unsererseits nach besten Kräften zu einer Gesamtplanung beizutragen, in welcher sämtliche Grenzbrücken an Mosel und Sauer einbegriffen sein sollen. Wir hoffen, daß diese Bemühungen zu einem ganzen Erfolg führen, damit die schmerzlichen Spuren des Krieges schwinden und hoffentlich bald wieder alle Brücken dem friedlichen Verkehr übergeben werden können.

Eine weitere wesentliche Verbesserung des Verkehrs dürfte auch der Beschluß meiner Regierung sein, die Sauertalstraße möglichst schnell wiederherzustellen bzw. auszubauen.

Angesichts dieses schönen Bauwerkes erfülle ich gerne die Ehrenpflicht, allen zu danken, die sich für den Wiederaufbau tatkräftig eingesetzt haben, wobei ich in unseren Dank alle Arbeiter der Hand und des Geistes einbeziehe, die in mühevoller und gefahrvoller Kleinarbeit ihrer Pflicht getreu das Werk vollendeten.

Der Herr luxemburgische Minister hat in markanten Worten wertvolle Hinweise für die weitere Aufbauarbeit der beiden benachbarten Länder gegeben. In der Tat ist mit der Entwicklung der Technik auch das Problem der Beziehungen der Völker untereinander wesentlich umgestaltet worden. Völkerrechtliche Begriffe, wie sie im Laufe der Jahrhunderte grundlegend geschaffen wurden, bedürfen einer Ergänzung im Hinblick auf den Fortschritt der Technik. Bahnen und Straßen, Schiffe und Flugzeuge bringen Menschen und Güter zueinander, erweitern den Lebensraum des Einzelnen und geben der Menschheit neue Entwicklungsmöglichkeiten. Mit Recht hat deshalb Herr Minister Bodson die sich hieraus ergebende hohe Aufgabe der verantwortlichen Staatsmänner herausgestellt, diese Zusammenhänge klar zu erkennen und aus ihnen die für den Völkerfrieden notwendigen Vergleiche und Folgerungen zu ziehen.

Gäbe es einen schöneren Vergleich im Leben der Völker als den Hinweis auf die Funktion der Brücke?

Die Brücke überwindet die Hindernisse;
sie überquert die Ströme,
sie verbindet die Ufer, die Menschen, die Völker, die Herzen.

Möchten alle, die zukünftig über diese Brücke schreiten, stets daran denken, daß durch die

friedvolle Zusammenarbeit der beiden Nachbarstaaten dieses Werk geschaffen werden konnte!

Möchten mit Gottes Segen aus der Gemeinsamkeit dieser Arbeit Friede und Wohlstand erblühen und

möchten die Bogen *jener* Brücke, an der wir alle so bauen wollen, weit hineinragen in den europäischen Raum!»

M. le Ministre Victor Bodson souhaite encore la bienvenue à M. Chauchoy, représentant le Commissaire pour le Land Rhénanie-Palatinat, et à la délégation française. Dans sa réponse, M. Chauchoy exprima à son tour le désir que le nouveau pont aide à une meilleure compré-

hension entre les nations et par là à la sauvegarde de notre civilisation.

M. le Ministre Victor Bodson coupa ensuite le ruban et ce furent MM. les curés de Wasserbillig et de Mesenich qui donnèrent au pont la bénédiction de l'Eglise.

Vers midi 30, un banquet offert par le Gouvernement luxembourgeois réunit les invités d'honneur à l'Hôtel Zimmer. M. le Ministre Victor Bodson y leva son verre aux Présidents de la République Fédérale d'Allemagne et de la France, tandis que M. le Ministre-Président Altmeier porta un toast à S. A. R. Madame la Grande-Duchesse et à la Famille grand-ducale.

Leurs Altesses Royales Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince de Luxembourg inaugurent la Maison de la Croix-Rouge Luxembourgeoise

Le 29 mars 1952 a été inauguré le nouveau siège de la Croix-Rouge Luxembourgeoise. Le bâtiment situé dans la partie supérieure du Parc Municipal, à quelques pas de la Chapelle du Glacis, a été construit par les architectes Biber et Mailliet selon les conceptions les plus modernes. Il renferme au rez-de-chaussée une salle de conférences et les bureaux administratifs alors qu'au premier étage sont cantonnés les laboratoires de la transfusion sanguine et de la lutte anticancéreuse qui sont dotés d'un outillage médical très approprié.

La cérémonie de l'inauguration.

A 10 heures 30, S. Exc. Mgr. Léon Lommel, Evêque-Coadjuteur du Diocèse de Luxembourg, fut accueilli sur le seuil de la nouvelle bâtisse par les membres du Comité exécutif de la Croix-Rouge, MM. Tony Neuman, Vice-Président, Félix Chomé, M^{me} Dr A. Putz-Kinn, Dr Henri Loutsch et Pierre Knaff. Après avoir salué les représentants locaux de la Croix-Rouge Luxembourgeoise groupés dans le hall, Mgr. Léon Lommel, accompagné du Chancelier et du Secrétaire de l'Evêché, MM. les abbés Hengen et Jost, en une courte cérémonie, bénit les nouveaux locaux.

Ce fut à 11 heures qu'arrivèrent Leurs Altesses Royales Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince de Luxembourg, Président de la Croix-Rouge Luxembourgeoise, accompagnés de M^{me} Calmes, Dame d'honneur, et du Lieutenant en Premier N. Prussen, Aide de camp. A l'entrée principale, Leurs Altesses Royales et Leur suite furent accueillies par les membres du Comité exécutif de la Croix-Rouge Luxembourgeoise qui Les guidèrent vers la salle où avaient pris place les invités d'honneur, les membres du Corps Diplomatique accrédités à

Luxembourg, S. Exc. M. Pierre Dupong, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, M. Victor Bodson, Ministre de la Justice et des Transports, M. le Dr Léon Molitor, Directeur de la Santé Publique, remplaçant M. Pierre Frieden, Ministre de la Santé Publique, M. Félix Welter, Président du Conseil d'Etat, S. Exc. Mgr. Léon Lommel, Evêque-Coadjuteur, M. Nic. Housse, Pasteur protestant, le Prince de Mérode, Président de la Croix-Rouge de Belgique, le Professeur Maisin, Directeur de l'Institut du Cancer de l'Université de Louvain, le Colonel Aloyse Jacoby, Chef d'Etat-Major de l'Armée, M^{me} P. Funck-Gindorff, Présidente de l'Œuvre Grande-Duchesse Charlotte, M. le Dr René Koltz, Président de la Ligue contre la Tuberculose, les représentants de la Ville de Luxembourg, des Députés, des représentants du Corps médical, les Présidents des Chambres Professionnelles et les délégués locaux de la Croix-Rouge.

Le discours d'inauguration fut prononcé par le Vice-Président de la Croix-Rouge, M. Tony Neuman. Il remercia Leurs Altesses Royales d'avoir daigné honorer de Leurs Hautes Présences cette cérémonie d'ouverture et retraça ensuite la genèse de la nouvelle construction qui ne fut possible que grâce à de magnanimes mécènes, dont M^{me} Delahaye-Heintz, veuve du Dr Delahaye, ancien membre du Comité exécutif de la Croix-Rouge Luxembourgeoise, et M. Félix Schröder, dont le legs important permit la construction de la nouvelle Maison. M. Tony Neuman mentionna également le précieux concours de la Municipalité de la Capitale. L'orateur relata ensuite les points capitaux de l'histoire de la Croix-Rouge Luxembourgeoise. Fondée en 1914 par M. Emile Mayrisch et les Docteurs Fleisch et Forman, la Croix-Rouge reçut sa charte définitive en 1923. Après l'interruption causée par la seconde guerre

mondiale, au début de laquelle les organes et services de la Croix-Rouge Luxembourgeoise furent chargés du rapatriement des nombreux réfugiés, la Croix-Rouge fonctionna à nouveau à partir du 15 septembre 1944. Depuis ce moment et dans le courant des années d'après-guerre, les tâches de la Croix-Rouge Luxembourgeoise furent variées, de longue haleine et parfois très difficiles. Parmi les activités plus récentes, demandant un travail opiniâtre et sage, M. Tony Neuman cita la transfusion sanguine et la lutte contre le cancer, activités qui connaissent déjà des résultats étonnants grâce au dévouement inlassable du corps médical spécialisé et grâce aussi au travail volontaire des comités régionaux de la Croix-Rouge Luxembourgeoise.

*Discours de M. le Dr Léon Molitor,
Directeur de la Santé Publique.*

M. le Dr Léon Molitor, Directeur au Ministère de la Santé Publique, prononça le discours suivant:

« Altesses Royales,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,

Monsieur le Ministre de la Santé Publique, empêché, à son grand regret, d'assister à cette mémorable cérémonie, m'a chargé d'exprimer à la Croix-Rouge Luxembourgeoise, au nom du Département de la Santé Publique, nos félicitations et nos sentiments de reconnaissance pour l'œuvre de médecine sociale qu'elle accomplit depuis de longues années avec ferveur, ténacité et succès.

De date relativement récente, la médecine sociale marque l'aboutissement d'une longue évolution de la lutte contre la misère. Dans un livre instructif, publié il y a quelques semaines par l'Organisation Mondiale de la Santé sous le titre: « Le coût de la maladie et le prix de la santé », nous lisons cette phrase: « Dès le commencement, le grand mouvement en faveur de l'hygiène, qui débuta vers 1850, pour obtenir, pendant les cent dernières années, des résultats vraiment prodigieux, fut inspiré par la constatation de l'interdépendance de la misère et de la maladie. » — La lutte contre la misère fut caractérisée au début par l'acte charitable, pour passer ensuite, au cours des siècles, à l'assistance organisée, individuelle, puis collective. Les conceptions, sous la double poussée de la science et du sens social naissant, se sont développées constamment et visent actuellement non plus uniquement à secourir l'individu frappé par le malheur, mais encore à le protéger d'avance contre les dangers qui pourraient le menacer.

« Ainsi », nous dit le Professeur J. Parisot, l'un des grands organisateurs de l'hygiène sociale en France, « le sens social, charité élargie dans ses buts comme dans ses méthodes, poursuit cet idéal d'assurer à chacun la plénitude de l'existence matérielle et spirituelle. »

Bien vite, l'homme avait compris l'avantage que lui accordait l'appui de la collectivité en cas de maladie; depuis le début du siècle nous assistons à une extension et un perfectionnement continus des systèmes de mutualité et d'assurances sociales, destinés à faire mieux supporter à l'homme le fardeau de la maladie et de la vieillesse.

L'idée de la prévention, de la protection contre la maladie a été plus difficile à faire accepter, non seulement par le commun des mortels, mais encore par les pouvoirs publics en général. C'est une idée moins facile à saisir, la preuve matérielle du rendement est lente, elle met des générations à s'établir.

Et pourtant, de telles preuves, il y en a qui sautent aux yeux. Ne serait-ce que l'examen attentif des causes de l'augmentation de la durée moyenne de la vie humaine, qui de 43 ans en 1850 a passé à 48 en 1900, pour atteindre 63 en 1950, soit une augmentation de 20 années en un siècle.

Certes, on admettra volontiers que la médecine curative et les méthodes de traitement ont leur grande part dans cette évolution: l'application de nouveaux médicaments, de l'asepsie, l'amélioration de la technique opératoire, en général le perfectionnement des moyens de diagnostic et de thérapeutique ont joué un rôle prépondérant. Mais n'oublions pas les facteurs d'hygiène préventive: les vaccinations, l'amélioration des conditions d'habitation et de travail, l'extension des conduites d'eau, l'éducation sanitaire, la pratique grandissante de la culture physique et des sports, la généralisation de l'hygiène maternelle et infantile, de l'hygiène scolaire, de l'hygiène du travail et de beaucoup d'autres.

Ces facteurs ont permis d'amener à une verte vieillesse des individus qui, il y a un siècle, mouraient à la fleur de l'âge d'une banale infection intercurrente ou de misère physiologique.

Dans la genèse et le développement de notre armement préventif et curatif il est juste d'insister sur la part prise aussi bien par les pouvoirs publics que par les œuvres philanthropiques semi-officielles ou privées. Pour réaliser une idée nouvelle et hardie, ces dernières disposent de plus de souplesse et de liberté et ne se sentent pas entravées dans leur élan par l'action freinante de l'inertie et de l'incompétence. Mieux que les services de l'Etat, au rouage compliqué, elles sont à même d'ouvrir sans cesse de nouvelles voies, de réaliser de nouveaux perfectionnements, enfin d'apporter aux pouvoirs publics hésitants la preuve de l'utilité et de la nécessité de tel nouvel effort d'hygiène sociale.

Dans ce domaine, une activité créatrice et innovatrice constante s'impose d'ailleurs par la force des choses, puisque l'action sociale, dans son sens le plus étendu, n'est autre chose que l'utilisation large et judicieuse des moyens disponibles de l'armement médico-social. Or, ces moyens deviennent si nombreux que leur application s'avère de plus en plus délicate et difficile; ils tendent à limiter leur champ d'activité, à agir plus en profondeur qu'en surface, en un mot à se spécialiser. Nous touchons là à la difficulté cruciale que rencontrent tous les petits pays: l'impossibilité matérielle de monter un nombre suffisant de services suffisamment spécialisés. Il ne serait guère difficile de citer une liste des organisations qu'il nous faudrait mettre sur pied pour compléter notre armement médico-social d'une façon idéale, mais il serait impossible de dire comment nous pourrions le faire à l'heure actuelle. Depuis de longues années, notre Croix-Rouge, dirigée par des administrateurs dévoués et clairvoyants, a compris cette situation et est venue au secours de la population, en comblant de son mieux les lacunes et en créant certains services jugés indispensables.

C'est ainsi que son action dans l'intérêt de l'hygiène maternelle et infantile a conduit à la création de la Maternité Grande-Duchesse Charlotte et d'un service modèle de consultations pour nourris-

sons avec de nombreux cours de puériculture. Ces créations ont contribué d'une façon efficace — nous en tenons la preuve — à la chute vertigineuse de la mortalité infantile, qui est tombée de 18 % en 1911 à environ 4 % en 1951. Nous espérons que l'enquête actuellement en cours sur les causes intimes de la mortalité infantile en 1951 fournira les bases nécessaires à une action encore plus intense qui devra permettre d'atteindre le chiffre record de 2 % tenu par la Suède et les Pays-Bas. Mais nous savons déjà maintenant que le problème se ramènera à une question d'éducation et de surveillance, c'est-à-dire, en langage administratif, à une augmentation du corps des infirmières sociales, donc à une augmentation des dépenses. C'est là une vérité que nous avons le devoir de bien regarder en face.

Ce corps d'infirmières, dont l'organisation est due aux efforts conjoints de la Croix-Rouge et de la Ligue contre la Tuberculose commence d'ailleurs à intéresser prodigieusement certains services de l'Etat qui trouvent très commode de pouvoir disposer d'un personnel d'élite instruit et bien au courant des problèmes sociaux. Or, il paraît évident que, si nous voulons charger les infirmières, qui assurent déjà les services des nourrissons et de la tuberculose, de nouvelles missions dans l'intérêt des départements de la Santé Publique, de l'Education Nationale, de l'Assistance Sociale, de la Famille, il faudra songer à en renforcer le nombre. Aussi est-ce avec une grande satisfaction que nous avons constaté cette année la présence, au Budget de l'Etat, d'un article accordant un subside à la Croix-Rouge.

Je serais incomplet, si je ne mentionnais pas, dans cet ordre d'idées, la valeur des colonies de vacances et des homes d'enfants créés et entretenus par la Croix-Rouge.

La Fondation Emile-Mayrisch à Colpach a résolu d'une façon élégante le problème du manque de lits pour convalescents. Cette fondation a fait ses preuves et fonctionne à la satisfaction de tous.

Cette maison enfin, que nous inaugurons aujourd'hui, est destinée à abriter deux autres services importants de la Croix-Rouge. Par le service de la transfusion sanguine, celle-ci a su distribuer, durant les dernières années, des centaines de litres de ce

liquide précieux entre tous qu'est le sang humain, et sauver ainsi des vies qui étaient irrémédiablement perdues.

Le service anti-cancéreux, ayant fonctionné jusqu'ici dans des conditions modestes, est étendu et modernisé; il sera notre centre anti-cancéreux national, destiné au dépistage précoce du cancer, qui semble devenir le fléau social par excellence, au moment même où la tuberculose commence enfin à perdre un peu de son caractère de malignité. Les chiffres cités sur la mortalité et la morbidité cancéreuses expliquent que la lutte contre le cancer passe actuellement au premier plan des préoccupations de ceux qui ont à cœur de s'intéresser au bien-être de l'humanité.

Pourrais-je passer sous silence la répercussion que ces diverses activités sociales de la Croix-Rouge ont sur l'éducation sanitaire du public, facteur primordial, condition de base à la réussite de toute tentative d'élever le niveau de santé des populations? Notre maître Hippocrate enseignait déjà qu'il ne suffit pas de « présider à la maladie pour la guérir », mais qu'il faut « enseigner la santé pour la conserver ». L'Œuvre de la Croix-Rouge, émanant du public, s'adressant au public, vivant du public, étant toujours et partout présente, dans la vie publique et privée, est particulièrement apte à créer et à maintenir cette mentalité de santé nécessaire au succès et à renforcer l'idée de la solidarité humaine devant la misère et la maladie.

Le Comité actuel de la Croix-Rouge nous montre, une fois de plus, qu'il entend continuer une tradition déjà longue et fertile. Les pouvoirs publics estiment hautement ses efforts et formulent à l'adresse de la Croix-Rouge les vœux les plus sincères de prospérité et de pleine réussite. Puisse-t-elle, sous la présidence éclairée de Monseigneur le Prince de Luxembourg, continuer, longtemps encore, son activité bienfaisante dans l'intérêt de la Santé et du Bien-Etre Physique et Moral de notre population!

A la fin de la cérémonie, Leurs Altesses Royales Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince de Luxembourg de même que les invités d'honneur visitèrent le bâtiment et ses installations.

Mort de M. Léon Kauffman, Président honoraire du Conseil d'Etat

Le 25 mars 1952 est décédé à Luxembourg-Ville, à l'âge de 82 ans, M. Léon Kauffman, Président honoraire du Conseil d'Etat. Né le 16 août 1869 à Luxembourg, M. Léon Kauffman, après de brillantes études de droit, gravit rapidement les échelons de la hiérarchie administrative. Successivement Chef de bureau du Gouvernement, Juge au Tribunal d'Arrondissement, Conseiller de Gouvernement, M. Léon Kauffman fut nommé le 16 mars 1910 Directeur de l'Administration des Contributions et en juillet 1913 Président de l'Office des Assurances Sociales.

Nommé Ministre des Finances le 24 février 1916, il prit la présidence du Gouvernement en pleine guerre 1914-1918. Il démissionna le 23 septembre 1918, date à laquelle il fut nommé Ministre d'Etat honoraire.

M. Léon Kauffman était membre du Conseil d'Etat depuis le 3 mars 1915, avec une interruption pour le temps passé au sein du Gouvernement comme Ministre d'Etat. Il appartenait au Comité du Contentieux de cette haute corporation depuis le 3 juin 1924. Le 14 décembre 1945, il fut nommé Président du Conseil d'Etat et du Comité du Contentieux, postes qu'il occupa jusqu'au 14 février 1952. A cette date, il prit sa retraite. S. A. R. Madame la Grande-Duchesse, le recevant en audience de congé le 21 février 1952, daigna lui conférer le titre de Président honoraire du Conseil d'Etat.

L'enterrement de feu le Président Léon Kauffman eut lieu jeudi, 27 mars 1952, au cimetière Notre-Dame à Luxembourg. Dans la matinée, LL. AA. RR. Madame la Grande-Du-

chesse et Monseigneur le Prince de Luxembourg S'étaient rendus au domicile du défunt pour S'incliner devant la dépouille mortelle. A l'enterrement, LL. AA. RR. Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince Se firent représenter par S. Exc. M. Alfred Lœsch, Grand Maréchal de la Cour. Parmi les personnalités qui rendirent le dernier honneur au Président honoraire défunt figurèrent S. Exc. M. Emile Reuter, Président de la Chambre des Députés, S. Exc. M. Pierre Dupong, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, M. Victor Bodson, Ministre de la Justice, M. Félix Welter, Président du Conseil d'Etat, et les membres de cette haute corporation, M. l'abbé Jules Jost, représentant S. Exc. Monseigneur l'Evêque de Luxembourg, ainsi que des délégations des administrations publiques et d'institutions privées.

Vendredi, 28 mars, fut célébré en l'Eglise Cathédrale un Requiem pour le repos de l'âme du défunt. A la cérémonie religieuse assistèrent LL. AA. RR. Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince ainsi que de nombreuses personnalités du Gouvernement, de la Chambre des Députés, du Conseil d'Etat, des administrations publiques, des corps constitués et d'institutions privées.

Séance commémorative du Conseil d'Etat.

Le 28 mars 1952, à 16 heures, le Conseil d'Etat s'est réuni en séance publique. Après avoir donné connaissance d'une lettre de condoléances de LL. AA. RR. Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince de Luxembourg, le Président M. Félix Welter fit, à la mémoire du Président honoraire défunt, le discours suivant:

« Mes chers collègues,

Il y a six semaines, dans cette maison où, pendant six années, il avait dirigé nos travaux, le président Léon Kauffman nous faisait ses adieux. Visiblement il avait de la peine à cacher l'émotion qui l'étreignait. Cependant, de fort bonne grâce, il accepta l'invitation que nous lui faisons de nous retrouver en un lieu moins sévère.

Et c'est ainsi, il y a un mois à peine, que nous étions réunis avec lui, autour d'une table fort bien garnie à laquelle il fit honneur autant que les plus jeunes d'entre nous. Il portait, nous semblait-il, une santé et une bonne humeur que son grand âge n'avait pas pu ébranler.

Et pourtant, il y a 24 heures, nous avons rendu à la terre sa dépouille mortelle.

Faut-il donc croire que ce grand travailleur ne supportait pas les loisirs d'une retraite que nul n'avait mieux méritée que lui? Cette mort subite, n'est-elle pas profondément tragique? Pendant plus d'un demi-siècle, Léon Kauffman avait servi le pays, sans trêve et sans relâche, bravant la fatigue, méprisant la maladie, ignorant le poids des années. Puis, croyant sentir un fléchissement de ses forces, il se résigna, non

sans un noble et douloureux effort sur lui-même, à passer la main à des plus jeunes que lui. A partir de ce moment, pourtant, la force inépuisable qu'il avait dépensée sans compter, semblait l'abandonner avec une rapidité foudroyante. Six semaines d'inactivité ont terrassé cet homme que toute une vie de travail n'avait pas pu fatiguer.

Hier, pendant que nous le suivions sur son dernier trajet, je me suis souvenu, avec un serrement du cœur, des paroles d'adieu que le président Kauffman nous adressa ici, il y a six semaines. Ne nous avait-il pas dit qu'il voyait en nous mieux que des collègues, qu'il nous considérait comme des amis et que, après son départ comme auparavant, il voulait nous garder son amitié? Il m'a semblé alors que nous ne pouvions pas le quitter définitivement en ce triste et froid cimetière, mais que nous avions le pieux devoir d'évoquer son souvenir dans cette salle où nous avons si souvent travaillé avec lui, dans ce lieu où il nous avait fait ses émouvants adieux.

Vous n'attendrez pas qu'en cette occasion je retrace sa carrière. Il était notre aîné de vingt, de trente années. Mais il était de ces hommes qui ont si profondément marqué l'évolution de notre pays depuis un demi-siècle que tous, sans qu'il soit besoin de rappeler des dates et des faits précis, nous connaissons son activité multiple et exceptionnellement féconde. Au cours de sa longue vie, il a occupé, après des débuts modestes mais rapides, les postes les plus enviés, mais aussi les plus lourds de responsabilité, sans jamais décevoir les espoirs qu'on avait placés en lui. Un fait cependant doit être souligné dans cette enceinte: c'est que pendant plus de trente-cinq ans il a appartenu au Conseil d'Etat. Combien de lois, parmi les plus importantes et les mieux faites, sont le fruit de son travail, de son intelligence, de sa probité, de son profond attachement à la patrie! Lui seul le savait, et il serait vain de vouloir en dresser le bilan. Ce serait, aussi, manquer à sa mémoire. Car Léon Kauffman, j'ai déjà eu l'occasion de le dire, était un homme foncièrement modeste.

Certes, au cours de sa longue carrière, il fut comblé d'honneurs. Il fut chef de deux de nos grandes administrations, il fut président du Conseil d'Etat, président du Gouvernement. Son activité débordante ne s'épuisait pas au service de l'Etat. La plus importante de nos grandes entreprises métallurgiques, la première banque de notre pays lui confièrent des postes de chef.

Mais lorsque j'eus l'honneur de lui adresser, il y a un mois, en votre nom, quelques éloges en guise d'adieu, j'ai fait remarquer que ce fut toujours aux heures les plus difficiles qu'on le vit s'atteler aux tâches les plus ingrates. N'est-ce pas la preuve qu'il ne recherchait pas les honneurs, mais que, tout simplement, il prenait du service. En cette occasion, du reste, je n'ai pas exprimé toute ma pensée. J'aurais dû sou-

ligner, que les hautes fonctions, auxquelles il fut appelé, n'ont jamais su altérer sa simplicité d'allure. Qui donc, dans cet homme qui menait une vie simple et effacée, qui allait son chemin, tout droit, d'un pas mesuré et égal, aurait deviné le chef de notre haute corporation, ancien président du Gouvernement? C'est qu'il n'a jamais recherché la popularité, qu'il s'est toujours contenté de servir.

Et ceci me fait penser à un autre trait qui distinguait notre président. Je lui rappelai, il n'y a pas longtemps, qu'à l'occasion de son 80^e anniversaire un journal de notre pays avait écrit qu'il ne s'était engagé dans la politique qu'à son corps défendant et que, même en sa qualité de représentant éminent d'un de nos grands partis, il avait su garder une indépendance totale. Je n'ai pas oublié la brusquerie, je dirais presque la passion avec laquelle il me rétorqua aussitôt que jamais il n'avait appartenu à un parti politique quelconque. Il s'était mépris, est-il besoin de le dire, sur la portée de mon propos. On a le droit d'appartenir à un parti politique et l'on peut être affilié à un parti politique sans lui être inféodé. C'était sans doute ce que le journaliste avait voulu exprimer et j'avais simplement voulu lui rappeler cet hommage rendu à son esprit d'indépendance. Mais la réaction que provoqua ce rappel, peut-être inconsidéré, prouvait combien l'auteur de l'article avait vu juste. « Fais ce que dois, advienne que pourra! » Telle était la maxime que suivait notre président, sans jamais l'énoncer. Certes, il a fait de la politique, mais dans le sens le plus élevé du

mot. Il n'était au service de personne. Il servait la Cité!

Notre collègue M. Thorn disait ici, il y a six semaines, au président Kauffman, qu'il cherchait à convaincre plutôt qu'à émouvoir. C'est vrai. Et pourtant nous avons pu constater plus d'une fois que cet homme pondéré n'avait pas l'esprit froid. Il était réservé, peu communicatif. Pourtant, il avait le cœur sensible. Nous avons constaté tous les jours l'intérêt généreux qu'il apportait tout particulièrement à la législation sociale! Nous avons noté, plus d'une fois, ses accès de franche bonne humeur et, toujours, nous avons vu s'épanouir sur son fin visage, aussitôt après nos discussions parfois ardentes, son sourire franc et cordial! Il aimait la musique et il n'y a pas deux mois qu'il me disait qu'il continuait à travailler le piano et qu'il ne se lassait pas de reprendre les œuvres de Bach et de Beethoven qu'il vénérât entre tous.

Mais c'est à son épouse et à ses enfants qu'il avait voué le meilleur de son cœur. Il leur portait une affection profonde et indéfectible dont bien souvent j'ai pu deviner les manifestations discrètes.

Nous perdons en Léon Kauffman un grand président. Nous lui garderons un pieux et reconnaissant souvenir.

La perte qu'éprouve sa famille est infiniment plus douloureuse. Je voudrais, en votre nom et en mon nom personnel, exprimer à Madame Kauffman et à ses enfants nos condoléances respectueuses et émues.»

La séance fut ensuite levée en signe de deuil.

A la Mémoire de Nicolas Welter

Le 13 juillet 1951 est décédé à Luxembourg Nicolas Welter, homme de lettres et poète. En son honneur, une fête commémorative eut lieu au Théâtre Municipal, le 2 mars 1952. Placée sous les auspices du Ministère de l'Education Nationale, des Arts et Sciences, cette fête fut introduite par M. le Ministre Pierre Frieden dans les termes suivants:

« Quand, au crépuscule d'une journée de travail, le moissonneur des champs a fini de dresser les meules aux épis dorés, il s'en retourne à pas lents vers la demeure d'où il était parti à l'aube. Quand un homme a achevé le cycle de ses jours et l'œuvre de sa vie, il redescend dans l'argile première d'où l'homme a été tiré au début des siècles par le souffle de Dieu.

Le poète que nous honorons ce soir, après avoir fini de moduler dans un minutieux et patient labour les rythmes et mélodies de son œuvre lyrique, après avoir achevé le monument de son œuvre dramatique et de sa critique littéraire, après avoir épuisé et répandu sur des générations un enseignement et une sagesse

rare, alors un jour d'été, esquissant le geste muet et fatigué du moissonneur trop attardé dans les champs et renonçant à la pompe des grandes funérailles, il se laissa glisser dans la tombe.

Nous aurions voulu lui faire les adieux solennels dignes de son œuvre et de sa vie. Mais ne sommes-nous pas plus proches de cet homme simple et grand en nous réunissant ce soir, non pas autour de son cercueil, mais autour de son œuvre? Maintenant, que sa figure terrestre s'est évanouie, maintenant qu'il est entré parmi les morts dans la longue galerie de l'histoire, son œuvre détachée de sa vie et de sa personne prend racine dans le terrain de l'avenir comme font les graines tombées des tiges épuisées. Elle affronte l'épreuve du temps. Ce qui est périssable en elle, périra. Mais dans l'œuvre poétique, dans la somme critique et historique élaborée par Nicolas Welter, il est des graines de semence qu'aucune meule ne pourra broyer et qui germeront dans les cœurs et dans les esprits de ce peuple qu'il a aimé et qui transmettra aux

générations futures le souvenir d'un des plus grands et d'un des plus nobles de ses travailleurs.

Que le rideau se lève sur la seconde vie du poète.»

Sous la direction et avec le concours de M. Eugène Heinen, Professeur de Diction et d'Art Dramatique au Conservatoire de Luxembourg, Mesdames Hélène Konschewska, ancienne sociétaire de la Max-Reinhardt-Bühne de Berlin, et Sylva Bader, membre du studio théâtral de Zurich, des lauréats du Conservatoire de Luxembourg et les chœurs des élèves des Ecoles Nor-

males réussirent à faire revivre devant une salle comble l'œuvre littéraire si riche et si variée de Nicolas Welter. Furent présentés des extraits de son œuvre lyrique: «Im Banne der Erde», «Die Birke», «Herbstabend», «Liebesdialog», «Im Schmiedefeuer», «Der tote Schmied», «Mutter Marie», «Die Siebenschläfer», «Die Mutter», «Der Mütter Fluchpsalm», «Luxemburg, ein Weihegesang»; de sa prose: «Im Werden und Wachsen», «Hohe Sonnentage»; de son œuvre dramatique: «Siegfried und Melusine», «Grise-linde», «Der Abtrünnige», «Großmama», «Dantes Kaiser».

L'Exposition «La Faïence Luxembourgeoise Ancienne (1769-1858)» au Musée de l'Etat

Le 12 avril 1952 a été inaugurée au Musée de l'Etat l'exposition «La Faïence Luxembourgeoise Ancienne (1769-1858)». Réalisée par M. Georges Schmitt, Conservateur adjoint pour les Beaux-Arts, cette rétrospective réunit pour la première fois plus de 450 pièces en faïence de Luxembourg, appartenant à seize collections publiques et particulières luxembourgeoises et étrangères, entre autres aux musées de Bruxelles, de Sèvres, d'Arlon, à l'Hospice Civil de Luxembourg, aux familles Pescatore, de Boch, Bech, Brasseur, Bertier, Hollenfeltz, Kipgen, Krombach, Kuborn, Neuman, Pammers.

Groupées en séries, exposées dans dix-huit vitrines et classées selon un ordre chronologique que des données d'archives, inconnues jusqu'ici et récemment réunies, avaient permis d'établir avec certitude, ces pièces retracèrent l'évolution de cette industrie luxembourgeoise depuis 1767, date de la fondation, à Septfontaines, par les frères Boch d'Audun-le-Tiche, de la première manufacture de notre province, jusqu'à la mort de leur successeur, J.-François Boch-Buschmann, en 1858. Tous les aspects successifs de la production de Septfontaines étaient représentés par des pièces-types, y compris celles à décor imprimé, dont la fabrication en série, excessive et décadente, marqua à Septfontaines, pour de longues années, la fin de la création artistique en même temps que le début d'une production purement industrielle.

Une dernière salle, contenant une cinquantaine de pièces, était consacrée aux autres fabriques de notre province: Attert, Arlon, Echter-nach, Grevenmacher, Eich, fondées successivement en 1780, 1781, 1797, 1806 et 1830. Ces manufactures qui toutes, durant leur existence plus ou moins longue, copiaient la production des frères Boch, ne figuraient à l'exposition que pour mieux souligner l'importance et le rayonnement de la fabrique de Septfontaines.

A l'entrée de l'exposition, des panneaux soigneusement préparés et des copies de docu-

ments historiques donnaient une vue d'ensemble sur le développement de notre fabrique de faïence tant du point de vue production que du point de vue effectifs ouvriers. De vieilles lettres ralataient le passage à la manufacture impériale et royale de Septfontaines de Majestés, d'Al-tesses, d'Eminences et d'autres illustres visiteurs.

Au vernissage de l'exposition assistèrent les représentants du Corps Diplomatique accrédité à Luxembourg et de nombreuses personnalités de la vie publique, culturelle et artistique. Relevons la présence de M. de Boch, Directeur des Manufactures de Mettlach et descendant des fondateurs de la Faïencerie de Septfontaines.

En sa qualité de Président des Amis des Musées, S. Exc. M. Joseph Bech, Ministre des Affaires Etrangères, prononça le discours d'inauguration. M. le Ministre Bech remercia tous ceux qui avaient confié leurs précieuses collections à l'infatigable organisateur de l'exposition, M. Georges Schmitt. C'est à Madame Maurice Pescatore et à M. de Boch qu'il dit la reconnaissance spéciale du Gouvernement et de tous les amateurs. En ce faisant, il lui plaît de rendre hommage à deux noms, dont l'un est à l'origine de notre industrie céramique et la domine jusqu'à nos jours et dont l'autre est mêlé intimement à l'histoire de cette industrie, de génération en génération, pendant près de deux siècles.

En fait, la poterie fleurit dans le Luxembourg depuis l'époque romaine. Mais il fallut attendre le milieu du XVIII^e siècle pour que l'industrie de la belle céramique s'y manifestât sous l'impulsion des frères Boch. Ce fut alors la pleine efflorescence. Fondée en 1767 par Pierre-Joseph Boch et ses frères, sur les conseils et les instigations de Jean-Philippe de Cobenzl et de Jean-Baptiste Seyl, la Manufacture Impériale et Royale de Septfontaines dépassa très rapidement le stade artisanal pour devenir un établissement industriel de très haute tenue artistique auquel une seule famille, au cours de quelques générations, fut capable d'acquérir un renom européen.

Au delà de nos frontières, les usines créées par les héritiers des fondateurs de Septfontaines au cours du XIX^e siècle surgirent les unes après les autres. Sur le territoire même de notre pays, l'émulation que suscita le prodigieux succès de la faïencerie de Septfontaines donna naissance aux manufactures Pescatore de Luxembourg, à celles d'Attert, d'Arlon et encore aux faïenceries de Dondelinger, Muller et Lamort à Echternach, toutes d'existence plus ou moins éphémère, mais ayant produit de très belles pièces soutenant la comparaison avec «les vases et pièces de services de forme élégante, en excellente faïence fine, de pâte très blanche et à couverte très pure» de Septfontaines. La production de Septfontaines, des débuts à 1858, période que couvre l'exposition, est d'une perfection technique, d'une richesse de formes et de décors telle qu'elle mérite de figurer en belle place dans l'histoire de la céramique à côté des plus fines faïences anglaises, dont l'apparition au XVIII^e siècle sur le continent devait ruiner tant de fabricants de faïences.

A Septfontaines furent créées d'innombrables pièces décoratives, toutes différentes, mais toutes sobres et élégantes de forme. Cette floraison, si variée et si abondante, témoigne du travail intellectuel, artistique et manuel des ancêtres de notre génération.

Aujourd'hui, la faïencerie de Septfontaines n'a pas encore repris la fabrication des céramiques d'art entreprise entre 1930 et 1940 sous la direction de M. Paul Muller et que la guerre a

malheureusement interrompue. Il faut espérer que les circonstances permettront la renaissance prochaine d'une grande tradition.

Au grand public, cet ensemble de faïences révéla un aspect inconnu jusqu'ici de nos richesses folkloriques et artistiques. Il donna une idée de la valeur et de la beauté de ces pièces décorées au bleu de cobalt, à la brindille, à la feuille de trèfle, à la tulipe que l'on rencontre encore dans bien des maisons du pays et de celles plus fréquentes à décor noir imprimé aux vues de nos villes et châteaux, des scènes de chasse et des scènes de la vie de Napoléon.

C'était, en outre, une leçon de goût artistique pour l'artisan, l'ouvrier artiste, car ces pièces montrèrent le rayonnement de l'art jusque dans les objets infimes, montrèrent que la beauté peut être donnée aux plus humbles ustensils domestiques.

Dans la matinée du 16 avril, S. A. R. Madame la Grande-Duchesse, accompagnée de M. le Ministre Bech, honora l'exposition de Sa haute visite. Son Altesse Royale fit le tour des salles sous la conduite de M. Georges Schmitt.

Ouverte jusqu'au 11 mai, la rétrospective a compté 2.288 visiteurs; 17 visites guidées ont été suivies par 800 auditeurs, spécialement les collectionneurs luxembourgeois. Il faut relever que les techniciens et ouvriers des fabriques de Septfontaines (120 personnes) et de Mettlach (109 personnes) ont visité l'exposition.

Nouvelles diverses

Le Commerce Extérieur de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise en 1951.

L'Institut Belge de Statistique Générale a publié son rapport sur l'évolution du commerce extérieur de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise durant l'année 1951. Les chiffres repris ci-après sur les importations et exportations en 1949 et 1950 démontrent clairement l'évolution favorable du commerce de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise en l'année 1951.

Importations (moyennes mensuelles):

1949: 2.297.000 t pour 6.822 millions de francs.
1950: 2.485.000 t pour 8.153 millions de francs.
1951: 3.186.000 t pour 10.600 millions de francs.

Exportations (moyennes mensuelles):

1949: 1.212.000 t pour 6.674 millions de francs.
1950: 1.365.000 t pour 6.902 millions de francs.
1951: 1.688.000 t pour 11.047 millions de francs.

Solde de la balance commerciale (moyenne mensuelle):

1949: excédent d'importations de 148 millions de francs.
1950: excédent d'importations de 1.251 millions de francs.
1951: excédent d'exportations de 447 millions de francs.

Il résulte de ces données que le commerce extérieur de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise a connu en 1951 un essor extraordinaire, puisque les importations et surtout les exportations se sont élevées à un niveau qui n'avait jamais été atteint antérieurement.

*

Le Luxembourg et le Plan Schuman.

Le Conseil d'Etat du Grand-Duché de Luxembourg a examiné dans sa séance du 9 avril 1952 les dispositions du Plan Schuman. Ses conclusions ont été adressées sous forme d'avis à la Chambre des Députés. Les débats parlementaires décisifs auront lieu au mois de mai prochain.

*

Les exportations de vin luxembourgeois en 1951.

En 1951, le Luxembourg a exporté 4.029.000 litres de vin (en 1950: 1.957.000 litres), chiffre d'exportation qui n'est inférieur au chiffre d'exportation record de l'année 1930 (4.300.000 litres) que de 271.000 litres. Les exportations vers la Belgique ont atteint 3.661.000 litres contre 1.834.000 litres en 1950, tandis que celles à destination des Pays-Bas et de l'Allemagne se sont accrues de 181.500 litres, resp. de 63.700 litres. Pour tous les autres pays, le chiffre d'exportation est resté le même qu'en 1950.

*

Résultats de la Loterie Nationale pendant l'année 1951.

Au début du mois de mars 1952, le Directeur de la Loterie Nationale, M. Victor Molitor, a rendu publics les résultats de la Loterie Nationale pendant l'année 1951. Selon le rapport de M. Victor Molitor, le bénéfice net de l'année 1951 s'élève à 13.890.465,07 francs (en 1950: 11.325.660 francs). 27.355.600 francs ont été distribués aux gagnants des onze tranches. Les organismes chargés de la vente des billets ont touché 4.020.833,25 fr. Les frais de publicité (affiches, lots, annonces) s'élèvent à 1.060.554,23 francs (2,25 %) et les frais d'administration à 611.534,95 francs (1,30 %). Le bénéfice net de 13.890.465,07 francs a été réparti de la façon suivante aux œuvres de bienfaisance: Œuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte: 6.260.746,37 francs; Œuvres sociales des communes: 3.472.615,95 francs; Croix-Rouge Luxembourgeoise, Ligue Luxembourgeoise contre la Tuberculose et Caritas: 1.157.538 francs à chacune; Œuvres des Pupilles de la Nation: 684.486,45 francs.

*

Le 15 mars 1952 a été inaugurée à Bruxelles, au Palais n° 4 du Centenaire, la « 18^e Exposition Internationale du Bâtiment », à laquelle le Grand-Duché était représenté par un nombre considérable d'exposants. MM. Robert Als, Ministre de Luxembourg à Bruxelles, Victor Bodson, Ministre des Travaux Publics, et Michel Rasquin, Ministre des Affaires Economiques, ont assisté à la cérémonie d'inauguration.

*

Le 30 avril 1952 fut fêtée la « Journée luxembourgeoise » de la XXVI^e Foire Internationale de Bruxelles (26 avril - 11 mai 1952).

A 11 heures, M. Cooremans, Echevin de Bruxelles et Administrateur délégué de la Foire, assisté de MM. Ectors et Moucheron, accueillit au seuil du palais 1 les notabilités luxembourgeoises, en tête desquelles se trouvaient MM. Robert Als, Ministre de Luxembourg à Bruxelles, Michel Rasquin, Ministre des Affaires Economiques, et Emile Hamilius, Bourgmestre de la

Ville de Luxembourg. Après avoir souhaité la bienvenue à leurs hôtes, M. Cooremans et les membres du Conseil d'Administration leur firent les honneurs de la Foire. Les autorités s'arrêtèrent longuement au stand officiel du Gouvernement grand-ducal et firent halte à tous les stands des cinquante-cinq exposants luxembourgeois.

Après la visite de la Foire, le Conseil d'Administration reçut à déjeuner dans un grand restaurant du centre de la ville. A côté de M. l'Echevin Cooremans qui présidait la table d'honneur avaient pris place M. Robert Als, Ministre de Luxembourg à Bruxelles, M. Van Cauwelaert, Président de la Chambre, M. Rasquin, Ministre des Affaires Economiques de Luxembourg, M. Pholien, Ministre de la Justice, M. Van Heerswyngiels, Conseiller de Légation à la Légation de Belgique à Luxembourg, M. Hamilius, Bourgmestre de Luxembourg, M. Krier, Député-Maire d'Esch-sur-Alzette, M. Ectors, Président de la Chambre de Commerce de Bruxelles, M. Demuyter, Député à la Chambre belge, M. Prost, Bourgmestre de Grevenmacher, MM. Moucheron et Paulis, Administrateurs de la Foire, M. Verbruggen, Directeur, MM. J.-P. Kremer, Molitor, Olinger et Steinmetz, respectivement Secrétaire de Légation, Chancelier, Attaché agricole et Secrétaire auprès de la Légation de Luxembourg à Bruxelles. Signalons encore la présence de MM. Zahles, Secrétaire à la Convention Benelux, Attout et Palgen, Consuls du Luxembourg, Duchscher, Président de la Fédération des Industriels Luxembourgeois, R. Reyland, Secrétaire de la Chambre de Commerce de Luxembourg, J. Hayot, Directeur de la Fédération des Industriels, P. Schröder, Président de l'Association des Journalistes Luxembourgeois, E. Storck, Président de l'Association Générale de la Presse Belge, T. Bogaerts, Président de l'Union de la Presse Etrangère en Belgique, N. Kieffer, Directeur de la station viticole de l'Etat à Remich, M. Wengler, Vice-Président de la Fédération des Associations Viticoles du Luxembourg, J. Meyers, Président de la Centrale Paysanne, M. Berns, Secrétaire de la Centrale Paysanne, P. Theisen, Président de la Chambre des Métiers, L. Mehlen, Président de la Centrale Viticole, P. Desom, Président des Négociants en Vin, J.-B. Hury, Contrôleur des vins à Remich, Michels, Directeur de la Foire de Luxembourg, Wagener, Administrateur-Délégué. Du côté belge, le Premier Ministre était représenté par son Chef de Cabinet, M. Magain, et le Ministre des Affaires Economiques par M. Paquet, Attaché du Cabinet. D'autres personnalités belges honoraient encore cette réunion de leur présence: hauts fonctionnaires, industriels, etc.

A l'heure des toasts, des allocutions furent prononcées par MM. Cooremans, Rasquin et Pholien.

La « Journée luxembourgeoise » se termina à l'hôtel de la Légation de Luxembourg par une

réception, à laquelle on notait, à côté des personnalités luxembourgeoises et des dirigeants de la Foire, la présence de notabilités belges du monde des affaires, du barreau, de la politique et de la haute administration.

*

A la Foire d'Utrecht, un stand permettant une vue d'ensemble sur nos industries, notre tourisme et notre viticulture a été aménagé par le Service d'Expansion du Ministère des Affaires Economiques.

*

A la conférence des Communes de Benelux qui a eu lieu les 28 et 29 mars 1952 à Bois-le-Duc (Brabant néerlandais), M. Emile Hamilius, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, a représenté sa commune et conduisait la délégation luxembourgeoise.

*

Rencontre Pédagogique Benelux 16-19 avril à Luxembourg.

Sur invitation de la section luxembourgeoise de «Fraternité Mondiale», quarante éducateurs des pays Benelux et quinze experts de France, Etats-Unis, Grande-Bretagne, Danemark, Italie, Suisse, Allemagne et de l'UNESCO se sont réunis du 16 au 19 avril 1952 à Luxembourg, sous le patronage des Ministres de l'Instruction Publique. Représentants des divers degrés et systèmes d'enseignement, ces éducateurs ont examiné en premier lieu les mesures éducatives prises sur le plan gouvernemental et privé pour favoriser la compréhension entre les trois pays. Dans la suite, ils ont étudié, en s'inspirant des méthodes nouvelles de discussion et de coopération, des moyens efficaces en vue du rapprochement culturel par le travail des écoles et de l'éducation populaire.

La conférence a été présidée par M. Nothumb, inspecteur principal des écoles primaires de Luxembourg, M. Closset, professeur à l'Université de Liège, et par M. Van Willigen, directeur du Lycée moderne à Amsterdam.

Un comité de continuation, formé lors de la rencontre, a été chargé de transmettre à la Conférence des Ministres de l'Education Nationale des pays Benelux les vœux retenus par les quatre commissions de travail et de prendre des initiatives en vue de la création d'un permanent organisme culturel consultatif pour grouper dans le cadre de «Fraternité Mondiale» des éducateurs, afin de promouvoir sur un plan non-gouvernemental la compréhension et la collaboration des trois pays.

Les travaux de la rencontre, poursuivis dans un esprit d'entente cordiale, ont fait naître la conviction que, en dépit des difficultés économiques, l'idée Benelux est une réalité vivante.

*

Le Comité Culturel de l'Organisation du Traité de Bruxelles a tenu sa 10^e session à Luxembourg du 21 au 23 avril 1952, sous la présidence de M. Pierre Winter, Conseiller de Gouvernement, chef de la délégation luxembourgeoise.

Il a approuvé l'inclusion de quatre Etats membres du Conseil de l'Europe dans le système de la Carte d'Identité Culturelle déjà en vigueur depuis 2 ans sur le territoire des Cinq. A partir du 15 juin 1952, et sur une base d'absolue réciprocité, l'Italie, la Norvège, la Sarre et la Turquie consentiront aux porteurs de cette carte des avantages analogues à ceux dont bénéficient déjà entre eux les ressortissants de la Belgique, de la France, du Luxembourg, des Pays-Bas et du Royaume-Uni. De la sorte, les personnes qui voyagent dans un but culturel trouveront partout dans les neuf pays de nombreuses facilités ainsi que l'assurance d'un chaleureux accueil.

Le Comité a pris note des succès rencontrés par le stage d'art dramatique de la jeunesse organisé à Genval (Belgique) dans le cadre du Traité de Bruxelles et de la réalisation d'une exposition théâtrale itinérante qui doit circuler dans les quatre autres pays.

Par ailleurs, deux stages, respectivement consacrés à l'éducation du jeune travailleur et aux rapports des administrations nationales et locales avec les organisations de jeunesse auront lieu au cours de l'année 1952 en Grande-Bretagne et en France.

Dans le cadre des Cinq, les responsables des Ministères de l'Education Nationale vont continuer à étudier en commun les problèmes posés par l'enseignement technique et professionnel, la réorganisation de l'enseignement supérieur et la prolongation de la scolarité.

D'autre part, les hauts fonctionnaires appartenant à certains Ministères techniques des cinq pays se rencontreront à Londres l'année prochaine en vue de confronter leurs expériences en matière d'organisation administrative au cours d'un stage dont la préparation sera assurée par le Sous-Comité permanent de fonctionnaires.

Enfin, les experts culturels se sont réjouis d'apprendre que les prises de vues du film en couleurs, réalisé en coproduction dans les musées des cinq pays sur le thème de l'art paysagiste de l'Ouest européen, sont maintenant achevées. La sortie de ce film en septembre sera sans aucun doute un grand événement artistique dans la vie internationale.

*

L'Association des Ecrivains Belges a célébré les 8 et 9 mars 1952 le cinquantième anniversaire de sa fondation. Aux séances et manifestations, organisées à cette occasion au Palais des Académies à Bruxelles, le Grand-Duché de Luxembourg était représenté par l'écrivain Paul Palgen.

*

A l'Assemblée statutaire des Scriptores Catholici de Belgique qui a eu lieu à Bruxelles, le 27 avril 1952, le Luxembourg était représenté par M. Nicolas Margue, ancien Ministre de l'Education Nationale, et MM. Joseph Meyers et Pierre Grégoire.

*

Les 31 mars et 1^{er} avril 1952, quarante étudiants du « London University Institute of Education », sous la conduite de M. Pierre Winter, Conseiller de Gouvernement au Ministère de l'Education Nationale, ont visité plusieurs écoles primaires, secondaires et professionnelles du pays.

*

Sous le haut patronage du Consulat grec à Luxembourg a été fondée l'Association s. b. l. « Les Amis de la Grèce ». Le but en est d'entretenir et d'intensifier les relations culturelles, économiques et touristiques entre la Grèce et le Luxembourg en attribuant au culte de l'antiquité grecque l'importance humanitaire qui lui revient.

*

Aux Journées Internationales de Comptabilité qui ont eu lieu à Bruxelles, les 26 et 27 avril 1952, M. Valérien Conter a assisté au nom du Grand-Duché de Luxembourg. Selon les résolutions adoptées à la fin de la réunion, les prochaines journées internationales auront probablement lieu à Luxembourg.

*

Selon une statistique sur l'information, les quotidiens n'ont pas de lecteurs plus assidus en Europe que les Britanniques: 596 exemplaires par mille habitants. Ils sont suivis par les Norvégiens (464), les Luxembourgeois (441), les Suédois (416), les Danois (399), les Suisses (352), les Belges (331), les Hollandais (281) et les Français (259).

*

Le Comité de la Santé Publique du Traité de Bruxelles s'est réuni à Luxembourg, du 2 au 4 avril 1952, sous la présidence de M. le Dr Léon Molitor, Directeur de la Santé Publique.

*

Réadaptation des Invalides.

L'emploi des épileptiques et l'organisation de leur placement vient de faire l'objet d'une étude très encourageante de la part des délégués des cinq pays du Traité de Bruxelles (Belgique, France, Grande-Bretagne, Luxembourg, Pays-Bas) au cours de la 7^e session du Comité mixte de la réadaptation et du réemploi des inaptes.

Cette session s'est tenue à Luxembourg les 22, 23 et 24 avril 1952, sous la présidence de M. van Werveke, Secrétaire Général du Ministère du Travail, et du Dr Koltz, Secrétaire du Collège médical.

En outre, le Grand-Duché de Luxembourg était représenté par M. le Dr Backes, M. le Dr Mischo et M. Joseph Wohlfahrt.

Le Comité s'est préoccupé également des enfants sourds et a procédé à un échange de vues sur les réalisations de chaque pays dans le domaine de la réadaptation.

Le Comité a enfin décidé la réunion d'un groupe de travail qui étudiera les modalités de fourniture des appareils de prothèse dans les cinq pays.

*

Le 14 mars 1952, après un mois d'entraînement au « Centre d'Instruction » de Namur, le second groupe de volontaires luxembourgeois pour la Corée, composé d'un lieutenant, de cinq sergents, de six caporaux et de trente-quatre soldats, a quitté Bruxelles en avion à destination de la Corée.

Nouvelles diplomatiques

Les gouvernements belge et luxembourgeois se sont réunis le 11 avril 1952, sous la présidence de M. Van Houtte, Premier Ministre de Belgique, en vue d'examiner l'ensemble des problèmes soulevés par l'évolution des échanges de l'U.E.B.L. avec les pays de l'U.E.P., ainsi que par le renouvellement éventuel de la convention U.E.P. Etaient présents du côté belge, outre M. Van Houtte, MM. Janssen, Ministre des Finances, Meurice, Ministre du Commerce Extérieur, et Berryer, Ministre de Belgique à Luxembourg. Du côté luxembourgeois: MM. Dupong, Premier Ministre, Rasquin, Ministre des Affaires Economiques, Als, Ministre du Grand-Duché à Bruxelles. Les deux délégations étaient accompagnées de leurs experts. Les deux gouverne-

ments se sont mis pleinement d'accord sur leur position commune à l'égard de ces problèmes.

*

Le Gouvernement luxembourgeois a informé le Gouvernement égyptien qu'il donne volontiers son agrément à la nomination comme Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire d'Egypte à Luxembourg de S. Exc. Mohamed Amin Fouad Bey, en remplacement de S. Exc. Ahmed Rasheed Bey appelé à d'autres fonctions. Le Gouvernement luxembourgeois a précisé que l'acceptation des lettres de créance qui seront présentées par le nouveau Ministre au nom du Roi d'Egypte et du Soudan est considérée à

Luxembourg comme n'ayant pas de portée politique.

*

Le 12 mars 1952, S. Exc. M. Joseph Bech, Ministre des Affaires Etrangères, a reçu en audience M. Hikmet Jaibechi qui lui a remis les lettres l'accréditant auprès du Gouvernement grand-ducal à titre de Chargé d'affaires de l'Irak.

*

Poursuivant les négociations en cours pour la conclusion d'un accord bilatéral relatif aux transports aériens entre le Grand-Duché de Luxembourg et les Etats-Unis, M. Victor Bodson, Ministre des Transports, s'est rendu à Washington le 8 avril 1952 et y a eu une entrevue avec M. Dean Acheson, Secrétaire d'Etat. Depuis la conclusion de la Convention de Chicago relative à l'aviation civile internationale du 7 décembre 1944, dont le Grand-Duché est signataire, le Gouvernement des Etats-Unis a conclu des accords bilatéraux relatifs aux transports aériens avec tous les pays de l'Europe libre à l'exception de la République Fédérale allemande. Etant donné le développement rapide de l'aviation civile, la signature d'un accord bilatéral avec les Etats-Unis présente pour le Grand-Duché un intérêt exceptionnel. Elle permettra de créer et de développer à Luxembourg un port d'entrée direct pour les transports de passagers et de marchandises venant d'Amérique du Nord et placera notre pays sur un pied d'égalité avec les autres nations dans le domaine de l'aviation.

*

Dans le cadre d'une manifestation d'amitié américano-luxembourgeoise qui s'est déroulée à Echternach, le 25 mars 1952, S. Exc. Mrs. Perle Mesta, Ministre des Etats-Unis d'Amérique à Luxembourg, a retourné à la Municipalité d'Echternach un drapeau luxembourgeois qu'un G.I. y avait trouvé pendant l'Offensive Rundstedt et emmené aux Etats-Unis. A la remise solennelle du drapeau assistèrent du côté américain, outre S. Exc. le Ministre des Etats-Unis, le Lieutenant-Colonel Albert L. Hoffman, Aide Militaire Spécial, Mr. George Tyson et un détachement de soldats américains; du côté luxembourgeois, le Lieutenant-Colonel Arthur Ginter, le Major Jos.-Michel Weis et le Capitaine-Médecin Norbert Bisdorff, représentant l'Armée luxembourgeoise, le Major-Commandant Joseph Gilson, Chef de la Gendarmerie, MM. Joseph Relles, Bourgmestre de la Ville d'Echternach, et les membres du Conseil communal, Jean Limpach, Directeur honoraire, Mathias Thinnes, Directeur, et une délégation de professeurs du Lycée classique d'Echternach, MM. les abbés Ernest Biermann,

Curé-Doyen d'Echternach, et Bauer, Directeur du Pensionnat des Etudiants, les représentants de l'American-Luxembourg Society, des délégations des « American Veterans » et des Anciens Combattants de la Guerre 1939-1945, sous la conduite du Major Rudy Ensich, Président, et un détachement de soldats luxembourgeois. Des discours de circonstance furent prononcés par M. le Bourgmestre Joseph Relles et Madame le Ministre Perle Mesta.

*

En vue de resserrer les liens de services belges avec les services similaires luxembourgeois, M. Carlos van Bellinghen, Directeur des Relations Culturelles et de l'Information du Ministère des Affaires Etrangères de Belgique, s'est rendu à Luxembourg, les 30 et 31 mars 1952, où il a eu des entretiens avec M. Joseph Petit, Professeur, Chargé de la direction du Service Information et Presse du Gouvernement luxembourgeois. Après les séances de travail, le Gouvernement luxembourgeois a donné une réception en son honneur, à laquelle assistèrent le Secrétaire Général a. i. du Gouvernement, M. Pierre Werner, et le Président de l'Association des Journalistes luxembourgeois, M. Prosper Schröder. Un déjeuner fut également offert par le Chargé d'Affaires a. i. de Belgique à Luxembourg, M. Pierre Vanheerswynghels, auquel assistait M. Pierre Dupong, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement.

Profitant de sa présence à Luxembourg, Radio-Luxembourg a interviewé M. van Bellinghen. Il a eu ainsi l'occasion de préciser, pour le troisième anniversaire de NATO, dans ses grandes lignes, l'effort militaire fait par la Belgique dans le cadre de la communauté atlantique.

*

Une délégation luxembourgeoise a pris part à la réunion préparatoire sur l'Organisation Européenne des Marchés Agricoles (Pool Vert) qui s'est ouverte à Paris le 25 mars 1952.

*

Le 1^{er} avril 1952, M. le Dr Fuchs, ancien Ministre, Président de la Croix-Rouge du Land Rhénanie-Palatinat, et M. le Dr Muller, Vice-Président du Gouvernement, accompagnés de M. le Dr Joseph Jansen, Ministre de la République Fédérale d'Allemagne à Luxembourg, ont été les hôtes de la Croix-Rouge Luxembourgeoise. Sous la conduite du Vice-Président et du Directeur de la Croix-Rouge Luxembourgeoise, les personnalités allemandes ont visité la nouvelle Maison de la Croix-Rouge ainsi qu'un dispensaire de nourrissons.

Distinctions honorifiques

S. A. R. Madame la Grande-Duchesse a conféré la Grand-Croix de l'Ordre National de la Couronne de Chêne à M. van Houtte, Premier Ministre de Belgique. L'insigne lui a été remis par M. Robert Als, Ministre de Luxembourg à Bruxelles.

*

S. A. R. Madame la Grande-Duchesse a conféré la Grand-Croix de l'Ordre National de la Couronne de Chêne à M. Meurice, Ministre du Commerce Extérieur de Belgique. L'insigne lui a été remis par M. Robert Als, Ministre de Luxembourg à Bruxelles.

*

S. A. R. Madame la Grande-Duchesse a conféré la Grand-Croix de l'Ordre National de la Couronne de Chêne au Colonel de Greef, Ministre de la Défense Nationale de Belgique. L'insigne lui a été remis par M. Joseph Bech, Ministre des Affaires Etrangères et de la Force Armée du Luxembourg.

*

S. A. R. Madame la Grande-Duchesse a conféré la Grand-Croix de l'Ordre National de la Couronne de Chêne à M. Coppé, Ministre de la Reconstruction de Belgique. L'insigne lui a été remis par M. Robert Als, Ministre de Luxembourg à Bruxelles.

*

S. A. R. Madame la Grande-Duchesse a conféré la Grand-Croix de l'Ordre National de la Couronne de Chêne à M. Albert Lilar, Sénateur et ancien Ministre de Belgique. L'insigne lui a été remis par M. Robert Als, Ministre de Luxembourg à Bruxelles.

*

S. A. R. Madame la Grande-Duchesse a nommé Commandeurs de l'Ordre National de la Couronne de Chêne le Comte Raoul Follereau, Directeur des Fondations Charles de Foucauld, et M. Martin Thèves, Président d'Honneur du Cercle Colonial Luxembourgeois.

*

S. A. R. Madame la Grande-Duchesse a nommé Officier de l'Ordre National de la Couronne de Chêne M. J. Milius, Directeur de la Foire-Exposition Royale néerlandaise d'Utrecht.

*

S. A. R. Madame la Grande-Duchesse a nommé Officier de l'Ordre National de la Couronne de Chêne M. Edy Luja, membre du Cercle Colonial Luxembourgeois.

*

S. A. R. Madame la Grande-Duchesse a nommé Chevaliers de l'Ordre National de la Couronne de Chêne M. Eric Legrand, Président du Touring-Club de Belgique et de Touring-Secours, et M. Dasselborne, Président du Cercle Artistique de Tournai.

*

S. M. le Roi des Belges a nommé Chevalier de l'Ordre de la Couronne M. François Bram, en reconnaissance des services qu'il a rendus à la communauté économique belgo-luxembourgeoise. L'insigne lui a été remis par le Vicomte Berryer, Ministre de Belgique à Luxembourg.

*

S. M. le Roi des Belges a conféré le grade de Chevalier de l'Ordre de Léopold II à M. Charles Schwall, Président du Conseil d'Administration de la Shell luxembourgeoise, pour services rendus à la communauté belgo-luxembourgeoise, et à M. Victor Herriges, Sous-Directeur de la Compagnie du Kasai à Banga-Banga, membre du Cercle Colonial Luxembourgeois.

*

Par décision ministérielle belge en date du 12 octobre 1951, la Médaille Commémorative des Théâtres d'Opérations extérieurs, avec barrette « Corée », a été décernée à trente militaires luxembourgeois, volontaires en Corée. Il s'agit du lieutenant Joseph Wagener de Heinerscheid, des sergents-chefs Aloyse Frank de Luxembourg et Robert Muller d'Esch-sur-Alzette, du sergent Louis Peters de Luxembourg, de dix caporaux et de seize soldats.

*

M. Mathias Thill, Président honoraire du Cercle Colonial Luxembourgeois, Président Fédéral et Président d'Honneur de la Fédération Internationale des Coloniaux et Anciens Coloniaux, a été décoré de la Croix de Commandeur de l'Ordre de l'Etoile Noire du Bénin par les autorités françaises. La Croix de Chevalier du même Ordre a été décernée à M. Joseph Reichling, membre du Cercle Colonial Luxembourgeois.

*

Le Ministre de l'Instruction Publique de France a nommé Officier d'Académie M. Alphonse Nockels, Délégué général des Fondations Charles de Foucauld et membre correspondant de la Société Nationale de l'Encouragement au Bien à Luxembourg, en reconnaissance des services rendus à la cause française.

*

Par breve du 26 février 1952, S. S. le Pape Pie XII a daigné conférer à Mgr. Alfred Mille, Vicaire général, Prélat de Sa Sainteté, la dignité de Protonotaire.

*

S. S. le Pape Pie XII a daigné conférer la dignité de Prélat de Sa Sainteté à notre compatriote M. l'abbé Henry Frank, Directeur des Œuvres missionnaires du diocèse de St.-Cloud (Minnesota), en reconnaissance des services rendus aux missions catholiques.

Nouvelles de la Cour

Le 4 mars 1952, Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience S. Exc. M. Henry Vallotton, Ministre de Suisse, qui Lui a remis les lettres l'accréditant auprès d'Elle à titre d'Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire.

*

Le 5 mars 1952, Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse S'est fait représenter par M. Robert Als, Ministre de Luxembourg à Bruxelles, aux funérailles de S. Exc. M. Renato de Lacerda Lago, Ministre des Etats-Unis du Brésil.

*

Le 8 mars 1952, Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience, en présence de S. Exc. M. Pierre Saffroy, Ministre de France, le Président et une délégation du Conseil Municipal de Paris.

*

Le 16 mars 1952, Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse S'est fait représenter par le Grand Maréchal de la Cour à la Messe Pontificale qui a été chantée en la Cathédrale de Luxembourg à l'occasion de l'anniversaire du Couronnement de Sa Sainteté le Pape Pie XII.

*

Le 25 mars 1952, Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience S. Exc. M. Antonio Davila-Delgado, Ministre du Vénézuéla, qui Lui a remis les lettres l'accréditant auprès d'Elle à titre d'Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire.

*

Le 27 mars 1952, Leurs Altesses Royales Madame la Grande-Duchesse, et Monseigneur le Prince Se sont fait représenter par le Grand Maréchal de la Cour et le Lieutenant en Premier Norbert Prussen, Aide de Camp, à l'enterrement de M. Léon Kauffman, Ministre d'Etat honoraire, Président honoraire du Conseil d'Etat.

*

Le 28 mars 1952, Leurs Altesses Royales Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince ont assisté au service qui a été célébré à la Cathédrale de Luxembourg pour le repos de l'âme de M. Léon Kauffman, Ministre d'Etat honoraire, Président honoraire du Conseil d'Etat.

*

Le 29 mars 1952, Leurs Altesses Royales Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince ont assisté à l'inauguration de la Maison de la Croix-Rouge luxembourgeoise.

*

Le même jour, Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience M. le Professeur J. Maisin, Directeur de l'Institut du Cancer de l'Université de Louvain, et lui a remis les insignes de Commandeur de l'Ordre grand-ducal de la Couronne de Chêne.

*

Le 23 avril 1952, Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience Madame Marie Bell, Sociétaire de la Comédie Française, et lui a remis, en présence de S. Exc. M. Pierre Saffroy, Ministre de France, les insignes d'Officier de l'Ordre grand-ducal de la Couronne de Chêne.

*

Le 26 avril 1952, Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse a reçu le Général Dwight D. Eisenhower, Commandant en Chef des Forces Militaires du Pacte de l'Atlantique Nord.

*

Le 29 avril 1952, Son Altesse Royale Monseigneur le Prince a reçu en audience M. Maurice Escande, Sociétaire de la Comédie Française, en présence de S. Exc. M. Pierre Saffroy, Ministre de France.

A cette occasion, Son Altesse Royale a remis à M. Escande, au nom de Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse, les insignes d'Officier de l'Ordre grand-ducal de la Couronne de Chêne.

Le Mois en Luxembourg (mois de mars)

- 1^{er} mars: Au Théâtre Municipal, les Ballets Jooss présentent un gala de danse.
A la Salle des Fêtes de l'Arbed, S. A. R. Monseigneur le Prince de Luxembourg honore de Sa présence une conférence illustrée d'un film suisse sur la maladie du cancer, faite par le Dr Henri Loutsch, Médecin à Luxembourg, dans le cadre de la campagne anticancéreuse organisée par la Croix-Rouge luxembourgeoise.
Au Cercle Municipal, le Skål-Club invite au Bal des Escales, agrémenté d'une tombola gratuite et d'un concours de travestis, dont les lots gagnants constituent des voyages et séjours de vacances.
- 2 mars: Au Théâtre Municipal a lieu une séance commémorative en l'honneur du poète luxembourgeois Nicolas Welter.
- 3 mars: Au Casino, dans le cadre des manifestations organisées par le Palais des Beaux-Arts de Bruxelles sur le sujet « Exploration du Monde » et sous le protectorat de l'Automobile-Club du Grand-Duché de Luxembourg, M. Christian Nicolaï de Gorhez fait une causerie illustrée d'un film en couleurs, intitulée « Pistes d'Afrique ».
- 7 mars: Le Président et une délégation du Conseil Municipal de Paris rendent visite à la Municipalité de Luxembourg.
- 8 mars: « Du nouveau sur Victor Hugo », tel est le titre d'une conférence faite à la Salle des Fêtes de l'Athénée par l'écrivain Henri Guillemin, Professeur, Conseiller culturel à l'Ambassade de France à Berne. Placée sous le haut patronage de LL. EE. M. le Ministre de France à Luxembourg, M. le Ministre des Affaires Etrangères et M. le Ministre de l'Education Nationale, cette conférence est organisée par la Société des « Amis de la Maison de Victor Hugo » et les « Amitiés Françaises », en commémoration du 150^e anniversaire de la naissance du grand poète français.
Au Théâtre Municipal, les Galas R. Karsenty de Paris présentent « Le complexe de Philémon », comédie en trois actes de Jean-Bernard Luc, avec le concours d'Henri Guisol et de Suzanne Flon.
- 9 mars: L'Association Générale des Employés Communaux fête le 40^e anniversaire de sa fondation. M. Pierre Frieden, Ministre de l'Intérieur, honore de sa présence le banquet organisé à cette occasion au Pôle Nord.
- 10 mars: Inauguration du nouveau pont-route à Wasserbillig.
- 12 mars: Au Casino des Arbed à Esch-sur-Alzette, les « Amitiés Françaises » commémorent le 150^e anniversaire de Victor Hugo par une conférence intitulée « Victor Hugo au Luxembourg », faite par M. Paul Weber, Secrétaire Général de la Chambre de Commerce.
- 13 mars: Au Cinéma Marivaux, LL. AA. RR. les Princesses Elisabeth et Marie-Adélaïde honorent de Leur présence un grand gala cinématographique de l'American-Luxembourg Society, au cours duquel est présenté le film « Operation Pacific », réalisé par la Warner Bros et ayant pour sujet la bataille du Pacifique de 1942 à 1945.
- 14 mars: Au Théâtre Municipal, les vedettes internationales de la danse Janine Charrat, Ethery Pagava, René Bon, Wladimir Ouphtomsky, Claire Sombert, Paul Draper, Milorad Miskovitch et les danseurs et danseuses des Ballets Janine Charrat donnent un gala de danse. Au pupitre Daniel Stirn, ancien chef d'orchestre des Ballets de Monte-Carlo.
- 15 mars: A la Salle des Fêtes de l'Arbed, la Section des Sciences de l'Institut Grand-Ducal invite à la conférence de M. André George, savant et écrivain français, sur « Les derniers aspects de la physique atomique: Indéterminisme et causalité ».
- 16 mars: En la Cathédrale de Luxembourg, à l'occasion du 14^e anniversaire du couronnement de S. S. le Pape Pie XII, Monseigneur Alfred Mille, Vicaire général, Protonotaire apostolique, célèbre une messe pontificale, suivie du Te Deum. Y assistent M. le Grand Maréchal de la Cour, représentant S. A. R. Madame la Grande-Duchesse, les représentants du Corps Diplomatique, du Gouvernement, de la Chambre des Députés, du Conseil d'Etat et de la Municipalité.
- 19 mars: Au Casino, sous les auspices de l'Union Royale Belge, M. Maillieux, membre belge de l'expédition franco-belge qui, en 1951, sous le patronage du Club alpin de Belgique, a gravi le Nevado-Alpamayo — 6.100 mètres d'altitude —, pic de la Cordillère des Andes du Pérou, commente des projections lumineuses et un film en couleurs, tourné au cours de l'expédition.
- 20 mars: Au Théâtre Municipal, dans le cadre d'un gala classique, les Sociétaires de la Comédie Française interprètent « L'Avare » de Molière.
Au Cercle Municipal, le violoniste américain Joseph Szigeti prête son concours à un concert symphonique, offert par l'orchestre

de Radio-Luxembourg, sous la direction d'Henri Pensis. Au programme des œuvres de Brahms.

22 mars: A la Salle des Fêtes des Arbed, sur l'initiative de l'Aéro-Club du Grand-Duché de Luxembourg, le Général-Médecin Ch. Sillevaerts, Président du Conseil Supérieur de la Sécurité Civile en Belgique, fait une conférence, agrémentée de projections, sur le sujet « La Bombe atomique et nous ».

« Notes sur la visite d'usines sidérurgiques aux Etats-Unis, à l'occasion du congrès mondial de la métallurgie à Detroit en 1951 », tel est le titre d'une conférence faite au Casino par M. Armand Peters, Ingénieur U. I. Lv., Chef de Service à la Société Hadir, sous les auspices des Associations Luxembourgeoises Réunies des Ingénieurs, Architectes et Industriels.

23 mars: Au Stade Municipal, S. A. R. Monseigneur le Prince de Luxembourg honore de Sa présence la rencontre internationale de football Luxembourg-Suisse B. Les équipes terminent à égalité (2:2).

25 mars: Au Casino, l'Union Fédéraliste Luxembourgeoise invite à la conférence de M. Hubert Beuve-Méry, Directeur du journal parisien « Le Monde », sur le sujet « L'Europe et le Pacte Atlantique ».

Au Casino, les Maisons Luja (Haute Couture), Knaff-Kremer (Modes), Schrøder (Bijouterie), Scheitler (Fourrures) et Schœman (Maroquinerie) prêtent leur concours à un défilé de mannequins des grandes Maisons de Couture de Paris et de Bruxelles, au profit de l'Œuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte.

26 mars: Au Théâtre Municipal, les « Städtische Bühnen » de Dortmund présentent « Die Czarndasfürstin », opérette en trois actes de Léon Stein et Béla Jenbach, musique d'Emmerich Kalman, orchestre et chœurs sous la direction de Hans Trippel.

Au Casino, le Club Néerlandais à Luxembourg organise sa première soirée cinématographique, agrémentée de la projection des films « Le Barrage et l'Assèchement du Zuiderzee », « Les Champs de fleurs au printemps » (en technicolor) et « La visite à Luxembourg de la Reine Juliana ».

A la Chambre des Métiers, M. Joseph Zigrand, Président de la Fédération des Garagistes-Réparateurs du Grand-Duché de Luxembourg, fait une causerie ayant pour sujet les fabriques d'automobiles américaines que le conférencier a eu l'occasion de visiter en compagnie d'une délégation de garagistes

des pays européens, lors d'un récent voyage aux U. S. A.

27 mars: Au Casino, dans le cadre d'une soirée touristique suisse, le Skål-Club présente à une assistance nombreuse les films en couleurs suivants: « La Suisse en Fête », « Lugano » et « Grisons, Pays de Vacances ». La soirée se termine par une tombola, dont les lots gagnants constituent des voyages et séjours gratuits en Suisse.

Au Cercle Municipal, M. Camille Maurane, ténor de l'Opéra de Paris, est l'hôte de l'Orchestre de Radio-Luxembourg, sous la direction d'Henri Pensis, pour un concert symphonique composé d'œuvres d'Adam, de Saint-Saëns et de Messager.

28 mars: Au Casino, la Société des Sciences Médicales et l'Association des Ingénieurs et Industriels invitent à une conférence intitulée « L'Eclairage fluorescent et l'hygiène de la vue », faite par le Dr R. Hermans, Président de la Section d'Ophtalmologie à la Société belge de Photobiologie.

Au Cercle Municipal, les membres des « Jeunesses Musicales » assistent à un concert d'œuvres de Prokofieff et Rachmaninov, présenté par l'Orchestre de Radio-Luxembourg, sous la direction d'Henri Pensis, avec le concours du pianiste René Delporte.

29 mars: « Les récents progrès dans les origines et le traitement du cancer », tel est le titre d'une conférence faite au Cercle Municipal par M. J. Maisin, Professeur, Directeur de l'Institut du Cancer de l'Université de Louvain, en présence de S. A. R. Monseigneur le Prince de Luxembourg.

Au Volkshaus, à la tribune de l'Université Populaire Catholique, le Prof. Dr Friedrich Dessauer, Directeur de l'Institut des Sciences physiques de l'Université de Fribourg (Suisse), fait une conférence intitulée « Technik, Kultur und Gesellschaft ».

Au Café du Commerce, en date des 29 mars et 4 avril, l'Air-Sport organise des soirées de vulgarisation technique avec projection de films explicatifs.

Inauguration de la Maison de la Croix-Rouge luxembourgeoise.

30 mars: A l'Hôtel Brasseur, M. Pierre Paraf, Rédacteur en Chef de la Radiodiffusion Française, est l'hôte de la section luxembourgeoise du B'nai Brith pour une causerie intitulée « Visages de Paris », illustrée du film « Paris-taxi ».

31 mars: Au Théâtre Municipal, le Théâtre Hébertot de Paris présente « Le Feu sur la Terre » de François Mauriac.

Le Mois en Luxembourg (mois d'avril)

- 1^{er} avril: Du 1^{er} au 10 avril a lieu la traditionnelle Semaine de la Croix-Rouge, placée cette année sous le signe de la lutte contre le cancer.
- 2 avril: Au Théâtre Municipal, le Grand Théâtre de Nancy présente « Mireille », opéra-comique en cinq actes de Charles Gounod, avec le concours de Janine Micheau, du Théâtre National de l'Opéra, Xavier Smati, du Théâtre National de l'Opéra-Comique, Jean Capocci, ténor, et Jacques Doucet.
- Au Casino, sous les auspices de l'American-Luxembourg Society, M. André Wolff, ancien Commissaire à l'Information du Luxembourg à New-York et Public Relations Officer de la Society, fait une conférence agrémentée de films sur le sujet « The Basis of Contemporary American Politics ». L'American-Luxembourg Society organise la même conférence à Dudelange et à Esch-sur-Alz.
- Au Café du Commerce, les Ciné-Amateurs du Luxembourg invitent à une soirée cinématographique.
- 3 avril: Au Cercle Municipal, Jeanne Segala, soprano, Pierre Fléta, ténor, et Bruno Wyzuj, basse, prêtent leur concours à un concert symphonique, offert par l'Orchestre de Radio-Luxembourg, sous la direction d'Henri Pénis. Au programme une sélection de « La Tosca » de Puccini.
- 5 avril: Au Théâtre Municipal, sous les auspices de la Ville de Luxembourg et avec le concours de l'Union Royale Belge, M. Gabriel Lefèbvre, Directeur honoraire des Affaires Economiques du Congo Belge, donne aux membres et amis de l'Alliance Coloniale Luxembourgeoise un aperçu sur « L'Evolution économique du Congo » et « Les Possibilités offertes aux jeunes Luxembourgeois de faire carrière dans la colonie ». L'exposé du conférencier est suivi de la présentation des films « Au royaume des éléphants » et « Les mines d'or de Kilomoto ».
- « La Construction et le lancement d'un bateau », tel est le titre d'une conférence illustrée de projections et d'un film, faite par M. Conrad, Ingénieur au Chantier Naval Cockerill à Hoboken, sur l'initiative de la Section luxembourgeoise de l'Association des Ingénieurs sortis de l'Ecole de Liège.
- 6 avril: Au Cercle Municipal, S. A. R. la Princesse Elisabeth honore de Sa présence la première audition intégrale du « Requiem » de Lucien Lambotte, dédié à la mémoire du Roi George VI d'Angleterre. Placée sous le haut patronage de M. le Ministre de l'Education Nationale, de MM. les Ministres de Belgique et de Grande-Bretagne à Luxembourg, de l'Union Royale Belge et des Amis de la Musique, l'interprétation de l'œuvre est assumée par la Chorale Mixte et l'Orchestre du Conservatoire de Luxembourg, sous la direction du compositeur, avec le concours des solistes M^{lle} Huberte Vecray, soprano, MM. Claude Hector, ténor, et Georges Vaillant, baryton, du Théâtre Royal de la Monnaie, et M^{lle} Simone Lynen, alto des grands concerts du Conservatoire Royal de Liège.
- L'équipe nationale de football du Luxembourg rencontre l'équipe B de Belgique au Stade Municipal de Luxembourg. Les joueurs belges remportent la victoire par trois buts à deux.
- 7 avril: Au Casino, à la tribune des « Amitiés Françaises », MM. Bernard Gavoty, critique musical du « Figaro », et Jacque-Dupont, pianiste, donnent une conférence-récital ayant pour sujet « La Seconde Renaissance de la France Musicale (de 1862 à nos jours) ». Au programme: des œuvres de Claude Debussy, César Franck et Arthur Honegger. La veille, MM. Gavoty et Jacque-Dupont avaient été les hôtes des « Amitiés Françaises » d'Esch-sur-Alzette.
- 8 avril: Au Volkshaus, les « Compagnons de la Scène », sous la direction d'Eugène Heinen, Professeur d'art dramatique au Conservatoire de Luxembourg, présentent « Le Chemin de la Croix » d'Henri Ghéon, précédé, en lever de rideau, de l'interprétation de « Notre-Dame des Ramoneurs », de Louis Simon.
- 9 avril: A la Chambre de Commerce, la Société Héraldique Luxembourgeoise, les « Amis des Musées » et l'Union Royale Belge invitent à la conférence de M. Marcel Bourguignon, Historien et Archiviste de l'Etat à Arlon, sur le sujet « Diplomates Luxembourgeois d'autrefois ».
- 12 avril: Au Musée de l'Etat a lieu le vernissage de l'exposition « La Faïence Luxembourgeoise Ancienne ».
- 13 avril: Dans le cadre des festivités organisées à l'occasion des « Pâques du Vin » de Grevenmacher (13-17 avril) est inaugurée la « 2^e Exposition agricole et viticole », en présence de M. Michel Rasquin, Ministre des Affaires Economiques. Le 17 avril, jour de clôture des « Pâques du Vin », a lieu la traditionnelle Foire aux Vins, à laquelle assiste S. Exc. M. Joseph Bech, Ministre de la Viticulture.

14 avril: Au Marché-aux-Poissons, LL. AA. RR. les Princesses Elisabeth et Marie-Adélaïde honorent de Leur visite la traditionnelle « E'maischen », fête populaire.

Au Volkshaus, dans le cadre de la campagne de propagande pour l'Europe unie et sous la présidence d'honneur de MM. les Ministres de France et de la République Fédérale d'Allemagne à Luxembourg, les Scouts du Grand-Duché organisent une soirée franco-allemande, animée par 75 choristes français du mouvement « A Cœur Joie », 35 choristes allemands de la chorale de Karlsruhe et 12 membres de l'équipe d'art dramatique « La Caravane », sous la direction de Pierre Host.

Au Boulevard Roosevelt, l'Automobile-Club du Grand-Duché de Luxembourg assume le contrôle des voitures participant au Rallye automobile Benefralux.

19 avril: Au Cercle Municipal, Bal du Printemps de l'Union Royale Belge, placé sous le patronage d'honneur de LL. EE. M. le Vicomte Joseph Berryer, Ministre de Belgique à Luxembourg, et M. Robert Als, Ministre de Luxembourg à Bruxelles.

20 avril: Au Stade Municipal, une foule considérable assiste au match de football disputé entre les équipes représentatives du Luxembourg et de l'Allemagne. Les joueurs allemands remportent la victoire par trois buts à zéro.

22 avril: Au Théâtre Municipal, sous les auspices du Ministère de l'Éducation Nationale, la Compagnie Marie Bell donne une représentation d'« Antoine et Cléopâtre » de Shakespeare, traduction et adaptation en deux parties et vingt tableaux d'André Gide, mise en scène de J.-L. Barrault, décors et costumes de Jean Hugo, musique de Jacques Ibert, orchestre sous la direction de Richard Blareau de l'Opéra.

23 avril: Au Cercle Municipal, sous le patronage de l'Union Royale Belge et avec le concours de la Société de Navigation Aérienne Sabena et de l'Office du Tourisme de Belgique, le Skål-Club clôture la série de ses manifestations de la saison 1951-1952 par une soirée belge. MM. Goetghebeur et Hennuy, de la Sabena, et M. Haulot, de l'Office du Tourisme de Belgique, commentent les films « Frêt aérien », « Liaison Belgique-Congo » et « La Bénédiction de la Mer » et, à la fin de la soirée, une tombola permet à l'auditoire de gagner des voyages gratuits à destination de la Belgique.

Passage à Luxembourg du Rallye international des Tulipes.

24 avril: Sous le patronage de MM. Nicolas Biever, Ministre du Travail et des Mines, de

la Sécurité Sociale et de l'Assistance Sociale, et Pierre Frieden, Ministre de l'Éducation Nationale, Famille et Population, et sous les auspices de l'Administration Communale de Pétange, l'Action Familiale et Populaire y organise sa « Ve Semaine Sociale de la Jeunesse ».

25 avril: A la Salle des Fêtes de l'Athénée, sur l'initiative de la Section des Sciences de l'Institut Grand-Ducal, des « Amis des Musées » et des « Amitiés Françaises », M. James Baudet, Professeur à l'École d'Anthropologie de Paris, fait une conférence intitulée « L'art rupestre de l'Île-de-France et ses rapports avec les gravures préhistoriques du Luxembourg ».

26 avril: A l'École Professionnelle d'Esch-sur-Alzette, S. A. R. Monseigneur le Prince de Luxembourg honore de Sa présence le concert organisé par la chorale municipale « Uelzecht », à l'occasion du 50^e anniversaire de la mort de Verdi. Accompagnée de l'Orchestre de l'École Municipale de Musique et avec le concours des solistes Marina Cucchio, soprano lyrique, Delphina Massari, soprano dramatique, Adele Brambilla, mezzo, Luigi Marchio, baryton, et Gianni Tomi, ténor, de la Scala de Milan, l'« Uelzecht » interprète des extraits des opéras les plus connus de l'illustre compositeur italien.

A la Salle des Fêtes du Lycée classique, les « Amitiés Françaises » d'Echternach commémorent le 150^e anniversaire de la naissance de Victor Hugo par une causerie faite par le Prince Mourousy, poète et romancier français. L'exposé du conférencier est illustré de quelques mélodies de Gabriel Fauré sur des poèmes de Victor Hugo que chante le Comte Bertrand du Couédic.

29 avril: Au Théâtre Municipal, sous le haut patronage de M. le Ministre de France à Luxembourg, les sociétaires de la Comédie Française Maurice Escande, Antoine Balpétré, André Flacon, Marcel Tristani, Claude Nollier et Clarisse Deudon clôturent la saison théâtrale par une représentation de « Polyucte » de Pierre Corneille.

A l'Hôtel Métropole-Bourse, M. Elisée Legros, Chargé de cours à l'Université de Liège, est l'hôte de la Section de linguistique, de folklore et de toponymie de l'Institut Grand-Ducal pour deux causeries intitulées « L'Atlas Linguistique Wallon » et « Trois récits de lutins dans le folklore de l'Ardenne et d'ailleurs ».

30 avril: A l'occasion de l'anniversaire de naissance de S. M. la Reine Juliana des Pays-Bas, Fête Nationale Hollandaise, le Ministre des Pays-Bas à Luxembourg et Madame Hendrik A. Hooft reçoivent à la Légation. Les 27 et 29 avril, la Musique de la Garde Grand-Du-

Ducale, sous la direction du Capitaine Albert Thorn, et l'Harmonie Municipale de Luxembourg, sous la direction de M. Alphonse Faber, avaient donné des concerts d'œuvres de compositeurs néerlandais à la Place d'Armes.

« Population du Congo Belge », tel est le titre d'une conférence faite au Casino par M. Victor Brebant, Sous-Directeur des Af-

fares Indigènes en service à la Direction des Affaires Indigènes à Léo, à la tribune de la Société Grand-Ducale Cercle Colonial Luxembourgeois. L'exposé de M. Brebant est suivi de la projection des films en couleurs « Charmant décor » et « Paysans noirs sous les tropiques » et du film en blanc-noir « Le Cuivre ».

BULLETIN D'INFORMATION

Service d'Informations et Presse, 25, rue Adrieng, Luxembourg

N° 59 19^e année

Luxembourg, le 30 juin 1952

Mémorial (mois de mai)

Ministère des Finances

La loi du 27 mai 1952 relative au Budget de l'Etat en 1952 a la somme de 3.783.177.000 francs, sans recettes ordinaires: 2.670.564.000 fr., et recettes extraordinaires: 1.112.273.000 fr., et en dépenses à la somme de 4.158.783.000 fr., soit dépenses ordinaires: 2.665.615.000 fr., dépenses extraordinaires: 1.191.198.000 fr., et excédent de dépenses de 197.308.000 fr.

Ministère des Affaires Étrangères

La loi du 12 mai 1952 approuve l'Accord du 23 mars 1951 et l'échange de notes qui s'en

suit entre le Grand-Duché de Luxembourg et les Etats-Unis d'Amérique concernant l'établissement d'un itinéraire permanent de la deuxième zone mondiale à Luxembourg. Le texte de l'accord et de l'échange de notes est reproduit aux pages 407 à 409 du « Mémorial ».

Ministère de l'Agriculture

Un arrêté ministériel prescrit les règlements de l'Agriculture en 1952.

SOMMAIRE

	Page		Page
1. Mémorial (Mois de mai)	86	— Cas Mendès Beules et le Service Social	102
2. Mémorial (Mois de juin)	86	— 14 et 15 juin 1952	102
3. Chambre des Députés (Mois de mai)	86	12. L'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise en	108
4. Chambre des Députés (Mois de juin)	87	— 10 et 11 mai 1952	108
5. Les Orateurs de M. Auguste Marty, Président du	87	13. Conférence Internationale de Travail à Genève.	110
Conseil d'Administration de la Fondation Sociale	87	— La 2 ^e session	110
Métallurgique Luxembourg	87	14. Gouvernements 1952 et 1951	110
6. Le Directeur des Travaux Publics Luxembourgais	87	— Le Comité de la Classe de Professeurs	110
(Gardien)	87	15. La 10 ^e session de la Conférence de Paul	111
7. L'Association Grand-Ducal contre le Malade du	87	Dépense, constitutive de l'Etat Adhèsif	111
Professeur et Classe morte pour le Pays	87	16. Nouvelle Politique et Diplomatique	112
8. A. B. le Prince de Luxembourg inaugure la	87	17. Services Officiels	112
1 ^{re} session internationale	87	18. Organisation Humaine	112
9. La Journée de l'Enfant de la Patrie	87	19. Services de la Cour	112
10. Deux Minutes de Radio à Luxembourg	87	20. La Haute de Luxembourg (Mois de mai)	112
— Le XI ^e Congrès Européen de la Santé	87	21. La Haute de Luxembourg (Mois de juin)	112
— 1 et 2 juin 1952	87		